



Programme des Nations Unies pour le développement

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

**INTÉGRATION RÉGIONALE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN :
UNE VOIE POUR L'AFRIQUE**





Intégration régionale et développement humain : une voie pour l'Afrique

Avril 2011

Copyright © avril 2011

Programme des Nations Unies pour le développement

One United Nations Plaza

New York, NY 10017

États-Unis

Adresse électronique : *poverty.reduction@undp.org*

Site Web : *www.undp.org/poverty*

Clause de non responsabilité

Les vues exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies, du PNUD ou de leurs États membres.

TABLE DE MATIÈRES

<i>Vue d'ensemble</i>	<i>Page</i>
Liste des sigles, acronymes et abréviations	2
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	3
INTRODUCTION	8
1. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN	10
1.1. Liens conceptuels	10
1.1.1 Revenu	11
1.1.2 Accès aux services	13
1.1.3 Autonomisation	15
1.1.4 Durabilité	16
1.2. Facteurs contextuels	16
2. CONTEXTE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AFRICAINE	18
2.1. Fragmentation géographique	18
2.2. Capacités, institutions et politiques intérieures	21
2.3. Climat, nutrition et santé	24
2.4. Éducation, compétences et mobilité de la main-d'œuvre	26
2.5. L'environnement et les ressources communes	30
2.6. L'Afrique devrait-elle s'ouvrir sur l'extérieur, se tourner vers l'intérieur ou regarder dans les deux directions à la fois ?	31
3. ESTIMATION DE L'IMPACT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE	33
3.1 Estimation de la portée et des avantages de l'intégration	35
3.2. Modélisation de l'intégration	38
3.2.1 Les voies de l'intégration régionale, continentale et mondiale	39
i) Les voies de l'intégration régionale et continentale	39
ii) Les voies de l'intégration mondiale	42
3.2.2 L'impact sur le développement humain	45
i) L'impact sur la pauvreté	46
ii) L'impact sur l'emploi	48
iii) L'impact sur la composition sectorielle de la production	50
iv) L'impact sur les facteurs de production	53
v) L'impact sur les émissions de gaz à effet de serre	56
4. L'EXPÉRIENCE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'INTÉGRATION RÉGIONALE ET DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN	58
4.1 Examen approfondi des mécanismes de l'ANASE, de la CAN et du MERCOSUR	58
4.1.1 Commerce et investissement	59
4.1.2 Santé	64
4.1.3 Éducation	66
4.1.4 Environnement	69
4.2. Conclusions	71
UN CADRE D'ACTION : LA VOIE DE L'INTÉGRATION AFRICAINE	73
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	77
Annexes	82
Appendices	98

Liste des sigles, acronymes et abréviations

ACR	Accord commercial régional	IDIE	Institution pour le développement et l'éducation du Mercosur
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce	IIRSA	Initiative d'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud
AGOA	Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique	IMS-GT	Triangle de croissance Indonésie-Malaisie-Singapour
ALE	Accords de libre-échange	LAMP	Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (Paraguay)
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain	MacMap	Market Access Map
ALMI	Instrument andin sur la migration de main-d'œuvre	MCAOA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
AMBDC	Coopération et développement entre le bassin du Mékong et l'ANASE	MCS	Matrice de comptabilité sociale
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	MERCOSUR	Marché commun du Sud (Mercado Común del Sur)
APE	Accord de partenariat économique	MEXA	Mécanisme expérimental d'accréditation
ASAIHL	Association des établissements d'enseignement supérieur d'Asie du Sud-Est	N ₂ O	Oxyde nitreux
BAfD	Banque africaine du développement	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
BAuD	Banque asiatique de développement	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
BID	Banque interaméricaine de développement	OMC	Organisation mondiale du commerce
BIT	Bureau international du travail	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est	OMS	Organisation mondiale de la santé
CAN	Communauté andine (Comunidad Andina de Naciones)	PAMAFRO	Plan andin pour la santé dans les zones frontalières
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	PASAFRO	Plan régional andin de lutte contre le paludisme dans les zones frontalières
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique	PIB	Produit intérieur brut
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PIDS	Plan intégral de développement social
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale	PMA	Pays les moins avancés
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	PME	Petites et moyennes entreprises
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CER	Communauté économique régionale	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CES	Élasticité constante de l'offre	PRONAMA	Programme national de mobilisation pour l'alphabétisation (Pérou)
CH ₄	Méthane	SACU	Union douanière d'Afrique australe
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	SGM	Sous région du Grand Mékong
CO ₂	Dioxyde de carbone	Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
DPI	Droits de propriété intellectuelle	SYDONIA	Système douanier automatisé
EAGA	Zone de Croissance de croissance de l'ANASE orientale	TEC	Tarif extérieur commun
EEES	Espace européen de l'enseignement supérieur	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
EGC	Équilibre général calculable	UA	Union africaine
EPT	Éducation pour tous	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
FEM	Fonds pour l'éducation du Mercosur	UMA	Union du Maghreb arabe
FOCEM	Fonds pour la convergence structurelle du Mercosur	UNASUR	Union des nations sud-américaines
GES	Gaz à effet de serre	UNESCO	Organisations des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
GESF	Gaz à effet de serre fluorés	VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
GTAP	Projet d'analyse des échanges mondiaux	ZMAO	Zone monétaire d'Afrique de l'Ouest
IDH	Indice du développement humain		



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport explore l'intégration économique régionale et ses impacts potentiels sur le développement humain en mettant en lumière le cas de l'Afrique. Il évalue les modalités selon lesquelles les facteurs contextuels communs à bon nombre de pays africains conditionnent les effets induits de l'intégration régionale en matière de développement humain, et établit des comparaisons, à cet égard, avec des expériences menées sur d'autres continents. Il complète cette analyse qualitative par des simulations de processus portant, d'une part, sur l'intégration régionale de différentes régions africaines et d'autre part, sur l'intégration économique à l'échelle du continent. Pour ce faire, le rapport s'appuie sur un corpus considérable de travaux menés sur l'intégration régionale en Afrique par plusieurs institutions et, notamment, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

L'intégration économique régionale couvre un cadre beaucoup plus vaste qu'une simple libéralisation des échanges commerciaux. Elle peut inclure les investissements dans l'infrastructure régionale, l'harmonisation des règlements et des normes, l'adoption d'approches communes en matière de politique macroéconomique, la gestion des ressources naturelles partagées et l'accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre. Le développement humain consiste à créer les conditions favorables à l'élargissement des libertés fondamentales et au renforcement des capacités qui permettent aux hommes, aux femmes et aux enfants de vivre selon leurs aspirations. Ce rapport met en évidence quatre voies principales reliant l'intégration et le développement humain, à savoir : le revenu, l'accès aux services, l'autonomisation et la durabilité.

Les impacts de l'intégration régionale sur le développement humain sont fortement dépendants de l'âge et du sexe des personnes concernées par l'intégration économique. Ils varient selon le pays ou la communauté et restent tributaires de multiples facteurs contextuels. Ces facteurs seront catégorisés comme étant respectivement « inflexibles » si leur changement est long ou difficile à réaliser, comme dans le cas de la situation géographique ou des conditions climatiques, ou « flexibles » s'ils impliquent des politiques susceptibles de façonner les institutions et d'orienter les capacités dans le sens de la croissance inclusive et du développement humain, à condition qu'elles soient judicieusement conçues et appliquées.

L'Afrique est richement dotée en ressources et les économies africaines connaissent une croissance rapide, qui n'a été freinée que par l'effet des différentes crises récentes. Certes, l'Afrique possède des minéraux, du pétrole et une main-d'œuvre résiliente qui, dans des situations difficiles, sait faire preuve d'innovation et de dynamisme. Cependant, le continent doit faire face à de multiples défis. Il est fortement fragmenté en un grand nombre de pays sans littoral et l'infrastructure des transports et des communications y est généralement insuffisante, tout particulièrement dans sa région centrale. Par ailleurs, il abrite plus des deux tiers des pays les moins avancés (PMA) du monde, dont une douzaine n'a aucun accès à la mer. Les politiques et les réglementations économiques ont parfois eu pour effet d'accentuer ces désavantages plutôt que d'y pallier. Malgré les progrès indéniables enregistrés dans le domaine de la santé à l'échelle du continent, certaines régions, et tout particulièrement l'Afrique australe, continuent d'être durement touchées par la pandémie de VIH et les maladies tropicales à forte prévalence, qui font obstacle à l'accumulation de capital humain et au développement humain en général. La région est également caractérisée par l'une des proportions les plus élevées de travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés, et souffre d'un manque cruel de capacités, tant dans les secteurs public que privé, sans compter le défi majeur qu'y constitue le chômage massif des jeunes.



Pourtant, toutes ces difficultés témoignent aussi du potentiel de l'intégration économique régionale du continent. Bien que l'Afrique ait déployé des efforts louables sur le front de l'intégration régionale ces dernières années, notamment par l'adoption de la Déclaration d'Accra qui vise à accélérer le développement économique et l'intégration politique du continent africain, et par la mise en place de communautés économiques régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (MCAOA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les avancées ont été lentes et difficiles. La poursuite de l'intégration économique régionale pourrait pallier aux désavantages de l'enclavement et de la fragmentation qui limitent la taille des marchés et empêchent de nombreux pays de bénéficier d'économies d'échelle. Une intégration élargie permettrait également de créer des opportunités de résilience par le biais de la mise en commun des capacités afin de faire face aux vulnérabilités. Il n'est nul doute que la réduction des droits de douane et la création d'unions douanières constituent des pas importants dans la direction souhaitée. Cependant, pour que l'intégration soit profondément enracinée, il est indispensable de procéder à des investissements dans l'infrastructure, à des mises à niveau technologiques et à l'harmonisation des politiques, toutes ces mesures étant porteuses de progrès notables en matière de développement humain. En retour, cela améliorerait d'autant plus la compétitivité, la productivité et l'emploi, tout particulièrement pour les jeunes, dans une région confrontée à d'énormes défis dans ces domaines.

L'élargissement de l'intégration et de la coopération aux secteurs complémentaires servirait à étayer le potentiel économique de la région tout en renforçant le développement humain de manière plus générale. Si la mobilité accrue de la main-d'œuvre est gérée de manière à veiller à la protection des migrants et au respect de leurs droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes travailleurs, elle contribuera non seulement à l'accroissement des revenus mais aussi à l'autonomisation des personnes vulnérables. Une intégration régionale favorisant une meilleure gestion des ressources naturelles transfrontières conforterait incontestablement la notion de durabilité, composante intrinsèque du paradigme de développement humain.

Les simulations réalisées pour les besoins du présent rapport apportent des preuves probantes sur la validité d'un tel potentiel. Elles tendent à démontrer que l'intégration régionale bénéficie à toutes les régions d'Afrique. Contrairement à l'approche sous-régionale ou à l'intégration de l'Afrique dans les marchés mondiaux, l'intégration continentale contribue grandement à l'augmentation du bien-être des populations à l'échelle de l'ensemble du continent, avec toutefois certaines réserves concernant l'Afrique centrale. Cependant, les pertes potentielles induites par l'intégration régionale en Afrique centrale pourront se transformer en de réels gains si les frais de transport sont diminués, entraînant ainsi une valorisation significative des avantages tirés de l'intégration continentale. En revanche, une intégration mondiale sans intégration régionale risque, dans certaines circonstances, de réduire le niveau de bien-être dans les régions africaines.

Notre analyse démontre que les pertes moyennes de recettes tarifaires résultant d'une intégration économique intra-africaine sont relativement faibles, bien que certains pays soient plus dépendants que d'autres sur les taxes prélevées au titre des échanges commerciaux. En outre, ces pertes pourront être en partie compensées, dans le long terme, par les effets dynamiques d'une intégration aboutissant à une croissance économique et à des gains en matière de bien-être. Ces résultats suggèrent que les préoccupations liées à la baisse des recettes fiscales générées par les échanges commerciaux ne devraient pas constituer d'obstacle majeur à l'intégration africaine et qu'un appui international susceptible d'aider l'Afrique à combler l'insuffisance



des recettes apporterait une contribution importante au processus d'intégration et à l'avancement du développement humain.

Cependant, les résultats des simulations indiquent, comme on pouvait s'y attendre, que l'intégration économique risque de poser d'importants problèmes en termes de répartition des revenus. Les retombées pour la main-d'œuvre ne sont pas également réparties entre les travailleurs qualifiés et non qualifiés ni entre les divers secteurs d'activité. Ces difficultés peuvent être surmontées grâce à l'adoption de politiques judicieuses. Les initiatives d'intégration régionale existantes sont conçues pour remédier aux inégalités dans la répartition des revenus entre pays. L'un des objectifs de la Communauté andine (CAN, Comunidad Andina de Naciones) est de promouvoir un développement équilibré dans des conditions équitables, par le biais de l'intégration et la coopération sociale. Ses États membres ont commencé à examiner les effets de la coopération régionale sur les questions de santé dans les années 1970 et des programmes d'alphabétisation mis en œuvre à l'intention des pays les plus pauvres s'en sont suivis. Le Marché commun du Sud (MERCOSUR, Mercado Común del Sur) dispose de fonds régionaux destinés à ses États membres les plus pauvres et affectés au financement d'écoles situées dans les zones frontalières bilingues en vue d'améliorer les compétences des élèves.

Un aspect intéressant de l'intégration en Afrique est le rôle que celle-ci pourrait jouer dans le développement industriel. Alors que l'intégration de l'Afrique dans le reste du monde est susceptible de générer une croissance agricole, l'intégration intra-africaine semble être potentiellement à même d'appuyer l'industrialisation du continent. La réduction des droits de douane sur les exportations agricoles africaines à destination des marchés mondiaux présente des avantages certains pour l'Afrique, dans l'état actuel de ses ressources, en particulier en ce qui concerne les régions rurales. L'augmentation des revenus ruraux permettrait aux individus d'investir dans l'éducation et les services de santé, accroissant ainsi le développement humain. En revanche, grâce à la hausse des droits de douane sur les échanges intra-africains, l'intégration en Afrique appuierait les industries manufacturières et les ressources naturelles. Cela bénéficierait aux travailleurs agricoles et non agricoles, de plus en plus nombreux, notamment aux jeunes ayant migré des campagnes vers les villes, et favoriserait une urbanisation enrichissante et une diversification soutenue des activités économiques qui ne seraient plus seulement agricoles.

Étant donné les avantages potentiels d'un renforcement de l'intégration, comment se fait-il que le processus soit si lent ? L'UNECA a mené de nombreuses analyses sur l'intégration régionale africaine, son potentiel économique, ses réalisations partielles et les défis qui restent à relever en la matière. La lenteur du processus est attribuée à différents facteurs couplés à un ensemble de défis structurels auxquels les pays africains sont confrontés, tels que les contraintes en matière de capacités et de ressources financières, l'instabilité macroéconomique et la fragmentation économique, la présence de nombreux sous-groupes qui se chevauchent, le mauvais état et l'insuffisance des infrastructures, la prévalence des maladies et notamment du VIH/sida, sans oublier les conflits et les guerres. Notre analyse quantitative suggère que les avantages découlant de l'intégration ne seront pas répartis de manière égalitaire, ce qui souligne les difficultés rencontrées pour faire avancer les choses sur le terrain.

L'agenda de l'intégration en Afrique pourra être considérablement renforcé si les préoccupations liées au développement humain sont prises en compte en amont du processus. Émises à l'intention des décideurs africains et des acteurs régionaux, les recommandations suivantes tracent les contours d'une voie pour



l'intégration africaine tendant à optimiser les progrès en matière de développement humain. Des initiatives mondiales telles que l'Aide pour le commerce et le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ont un rôle majeur à cet égard en appui à l'intégration régionale et au développement humain de l'Afrique.

Premièrement, les avantages de l'intégration en termes de croissance et de développement humain seront démultipliés si celle-ci s'accompagne d'investissements dans l'infrastructure, tant sur le plan national que transfrontalier. Ces investissements encouragent la circulation des personnes et des intrants en les propulsant vers des opportunités plus prometteuses, et permettent aux produits finis et aux services d'accéder à des marchés élargis. Les besoins en investissements dans l'infrastructure sont particulièrement criants en Afrique, en raison des grandes distances qui séparent souvent les zones de production et les marchés. Ils concernent non seulement le secteur des transports, mais aussi ceux de l'énergie, de l'eau et des communications. Ces investissements sont en fait indispensables à l'amélioration de la compétitivité dans la région.

Deuxièmement, les réglementations et les normes commerciales différenciées constituent des entraves à l'activité économique régionale. L'harmonisation des cadres relatifs aux réglementations et la sensibilisation de l'ensemble des agents économiques à leurs paramètres serait particulièrement bénéfique à cet égard. Ceci est tout autant valable pour les marchés du travail (et la mobilité transfrontière) que pour les marchés des biens et services.

Troisièmement, l'intégration économique régionale autorise une nouvelle exploration de la politique industrielle régionale. Du fait de l'envergure des marchés, de la taille accrue des réserves de main-d'œuvre et de la diversification des bases de ressources et de production, les politiques régionales qui tiennent compte des avantages comparatifs existants, tout en examinant leur évolution possible à l'avenir, sont celles qui ont le plus de chances de réussir. Cette politique industrielle régionale pourrait susciter une amélioration des compétences en vue de l'obtention d'une valeur ajoutée dans l'agriculture et le secteur manufacturier. L'expérience menée dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en termes d'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et de création d'un espace économique intégré grâce au dégroupage des activités de production entre les pays constitue, à ce titre, un exemple très probant, dont l'Afrique pourrait amplement s'inspirer.

Quatrièmement, le processus d'intégration économique devrait, en toute logique, entraîner des ajustements de coûts et des répercussions sur la répartition des revenus entre les pays. À cet égard, il incombe aux pays africains d'établir des institutions régionales fortes et d'adopter des politiques globales, qui dépassent le simple cadre de l'élaboration de normes régionales et de mécanismes de suivi. En effet, il est indispensable pour de telles institutions de se doter des instruments et des ressources susceptibles de garantir la stabilité de l'espace régional en le protégeant contre les chocs internes et externes, sans jamais perdre de vue les considérations liées à la fois aux défis mondiaux et aux réalités nationales.

Cinquièmement, il est fort probable que l'intégration économique ait des répercussions sur la répartition des revenus au sein des pays, lesquelles ne seront pas toutes positives. Les gains en matière de développement humain pourront être optimisés et maintenus grâce à l'adoption de politiques sociales judicieuses. Le rôle central des systèmes de protection sociale consiste à aider les populations non seulement à absorber les chocs mais aussi à accepter les risques induits par des marchés plus ouverts et plus concurrentiels. Applicables



à l'ensemble de la population, les mécanismes de protection sociale revêtent une importance particulière pour les groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes.

Sixièmement, les politiques en matière de santé publique et d'éducation sont essentielles dans le contexte de l'intégration économique en ce qu'elles visent à autonomiser la population et accroître la productivité. Nombre de pays d'Afrique australe présentent des taux particulièrement élevés de maladies transmissibles, ce qui réduit les niveaux de productivité et de croissance et diminue, en fin de compte, le bien-être des populations. Les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur (y compris l'enseignement professionnel) sont particulièrement bas en Afrique. L'intégration régionale offre aux pays africains l'opportunité de mettre en commun leurs moyens afin de se doter d'une base de ressources humaines et de capacités technologiques qui permettrait au continent d'accéder à une croissance soutenue et de conserver sa position concurrentielle sur le plan mondial.

Septièmement, une intégration régionale accrue fournit une plate-forme propice au renforcement de la coopération pour faire face aux problèmes environnementaux communs et préserver les ressources naturelles dont dépendent le développement et les moyens de subsistance en Afrique. Par ailleurs, il est probable que l'effet positif de l'intégration régionale africaine sur la croissance à l'échelle du continent se traduise par des augmentations en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), mais celles-ci resteront néanmoins confinées à des niveaux peu élevés. Ces résultats soulignent combien il est important que les pays africains unissent leurs efforts et mettent en commun leurs capacités et leurs ressources, notamment celles qui seront dues à la croissance résultant de l'intégration régionale, afin de garantir la durabilité de la croissance et du développement. Le soutien des partenaires du développement aura, lui aussi, son importance.

Huitièmement, le contexte international joue également un rôle majeur dans la progression de l'Afrique sur la voie de l'intégration. Plusieurs initiatives sont d'ores et déjà en cours, impliquant les pays africains, comme par exemple, les négociations concernant l'établissement d'Accords de partenariat économique (APE) avec l'Europe ou les négociations plus élargies menées dans le cadre du cycle de Doha, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les résultats de ces négociations auront des incidences importantes aussi bien sur l'avenir des échanges commerciaux et des investissements de l'Afrique que sur la réalisation de son potentiel d'intégration régionale. Les négociations multilatérales à base élargie portant sur l'assouplissement des mesures protectionnistes appliquées à l'agriculture viendront renforcer les effets positifs de l'intégration africaine sur le plan du développement humain. Les accords d'APE conclus entre les organismes régionaux africains et l'Union européenne pourront soit étayer les efforts visant à l'intégration régionale en Afrique soit au contraire induire des tensions de nature à compromettre le succès du projet continental. L'appui international apporté à l'Afrique pour compenser la baisse, relativement faible, des recettes résultant de la réduction des droits de douane sur les échanges commerciaux intra-africains pourrait contribuer à l'intégration économique et au développement humain.

Enfin, la poursuite de l'intégration régionale africaine exige une solide volonté politique et l'exercice d'un leadership résolu. Les dirigeants africains ont l'obligation d'investir certaines des capacités et ressources dont ils disposent dans les initiatives d'intégration régionale qui présentent le plus grand potentiel d'amélioration en matière de développement humain, et notamment celles qui favorisent l'intégration à l'échelle du continent.



INTRODUCTION

Dans le sillage de la crise économique et financière mondiale, nombreux sont les pays qui réexaminent l'intégration régionale et les modalités de sa mise en œuvre afin qu'elle puisse contribuer à la stimulation de la demande intérieure, à la dynamisation de l'emploi, au renforcement de la stabilité économique et à la réalisation des objectifs du développement. Les efforts entrepris depuis plusieurs décennies et dans un grand nombre de régions en vue d'instaurer l'intégration régionale ont permis d'établir des arguments fondés, à la fois, sur des connaissances théoriques et pratiques, qui démontrent le potentiel prometteur de cette démarche en termes de développement économique. Le présent rapport explore l'intégration économique régionale et ses impacts potentiels sur le développement humain en mettant en lumière le cas de l'Afrique. Il puise aux expériences d'intégration régionale menées sur différents continents et s'appuie sur les estimations des effets produits par les divers scénarios d'intégration régionale en Afrique.

Le rapport établit que l'intégration régionale est particulièrement prometteuse en termes de contribution à la croissance inclusive, à l'accélération des progrès sur le front du développement humain et à la pérennisation des avancées enregistrées à ce titre. L'intégration des échanges commerciaux Sud-Sud peut renforcer les économies nationales et accroître leur résilience, que les blocs concernés soient ou non intégrés dans les marchés du Nord. Les avantages d'une telle intégration pour l'Afrique peuvent dépasser le seul cadre de la croissance, à condition qu'elle soit aussi ambitieuse du point de vue de sa portée géographique qu'au niveau de son application en matière d'élaboration de politiques. Les approches propices à la réalisation de telles avancées pourraient inclure des cadres favorables à l'investissement dans l'infrastructure transfrontière, le développement du secteur privé, la coordination des politiques économiques, la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que des politiques axées sur le développement humain dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, spécifiquement conçues pour les jeunes et les femmes.

Le présent rapport revêt une pertinence toute particulière pour les nombreux pays africains appartenant à la catégorie des PMA. Les PMA sont généralement confrontés à un large éventail de graves problèmes en matière de développement, lesquels ont fait l'objet d'analyses approfondies durant les préparatifs de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. L'un des objectifs de ce rapport, qui sera lancé à l'occasion de cette conférence, est de nourrir le débat sur les avantages que pourrait offrir une intégration régionale aussi large qu'ambitieuse à de multiples pays de par le monde, et notamment en Afrique.

Le chapitre 1 est consacré à l'examen des liens qui existent entre l'intégration régionale et le développement humain au niveau des quatre aspects suivants : le revenu, l'accès aux services, l'autonomisation et la durabilité. Il met en avant que les effets de l'intégration sur le développement humain sont déterminés par des facteurs spécifiques au contexte, dont certains sont plus facilement contrôlables par les pays concernés. Il peut s'agir de facteurs fixes ou lents à évoluer, tels que la situation géographique et le climat, ou bien encore de politiques et d'investissements en matière d'acquisition de compétences, d'emploi des jeunes, de migration et de protection sociale.

Le chapitre 2 examine les facteurs contextuels applicables à l'Afrique qui conditionnent les effets de l'intégration régionale sur le développement humain. Au nombre des facteurs contextuels analysés figurent la fragmentation géographique, les institutions et les politiques nationales, le climat, la nutrition et la santé,



l'éducation, la qualification et les cadres de mobilité de la main-d'œuvre ainsi que l'environnement et la gestion des ressources communes.

Le chapitre 3 présente plusieurs scénarios d'intégration à l'échelle du continent, notamment les unions douanières, l'intégration des régions africaines, l'intégration à l'échelle de l'Afrique et les accords de libre-échange entre l'Afrique et l'Union européenne, les États-Unis, la Chine, le Brésil et l'Inde. Ce chapitre passe également en revue les résultats de la modélisation concernant l'impact de l'intégration sur le développement humain. Les résultats de la modélisation spécifique par pays appliquée à cinq pays, à savoir, l'Égypte, le Kenya, le Mozambique, la République du Congo et le Sénégal sont utilisés tout au long du rapport pour illustrer de manière plus détaillée les implications de l'intégration dans certains domaines particuliers tels que l'emploi des jeunes.

Le chapitre 4 rend compte des expériences d'intégration régionale dans le Sud. Il porte sur la Communauté andine, l'ANASE et le MERCOSUR, et examine comment et dans quelle mesure ces systèmes d'intégration régionale ont pris en compte les considérations liées au développement humain.

En guise de conclusion, le rapport propose aux décideurs et aux acteurs régionaux en Afrique un cadre d'action offrant au continent une voie d'intégration régionale visant à optimiser les avancées en matière de développement humain.



1. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Le processus d'intégration économique régionale peut avoir des répercussions notables sur le développement humain. Le terme d'intégration renvoie à un processus qui dépasse de loin le cadre de la simple élimination des obstacles aux échanges de biens et de services entre pays. L'intégration peut également comprendre une harmonisation des normes et des cadres de réglementation, une réduction des restrictions imposées à la mobilité des capitaux financiers et de la main-d'œuvre, l'adoption d'approches communes en matière de politique fiscale et financière, la promotion de la paix et de la prévention des conflits, et la mise en commun d'investissements dans les infrastructures transfrontalières pour les transports, l'énergie et les communications. Outre son ampleur, la profondeur de l'intégration est un facteur clé dans la détermination de l'incidence du processus sur le développement humain. Ainsi, par exemple, à des niveaux d'intégration élevés, les pays peuvent décider d'adopter une monnaie commune, de mettre en place des mécanismes fiscaux de redistribution entre les diverses régions géographiques ou d'appliquer des approches communes dans leurs politiques de santé et d'éducation.

La définition du développement humain retenue dans le présent rapport provient du *Rapport mondial sur le développement humain* publié tous les ans par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le développement humain y est présenté comme l'élargissement des libertés individuelles afin que chacun puisse mener une vie à laquelle il attache de la valeur.¹ Il est mesuré depuis 20 ans par l'Indice de développement humain (IDH), qui couvre le revenu et l'accès aux services de santé et d'éducation. Bien que le développement humain ait toujours été compris comme englobant les deux composantes essentielles que sont l'autonomisation et la durabilité, les limites des données liées à ces deux thèmes ont empêché leur prise en compte dans un indice général. Ces dernières années, les modèles de base de données étendus ont permis de produire des travaux reflétant les insuffisances dans d'autres domaines, tels que le logement, l'énergie ou la participation sur le plan politique. La notion de développement humain est, bien entendu, fortement axée sur la répartition et l'équité aussi bien entre les pays, les générations, les genres que les groupes d'âge.

Le présent chapitre décrit certaines voies de transmission entre l'intégration économique et les différents aspects du développement humain.

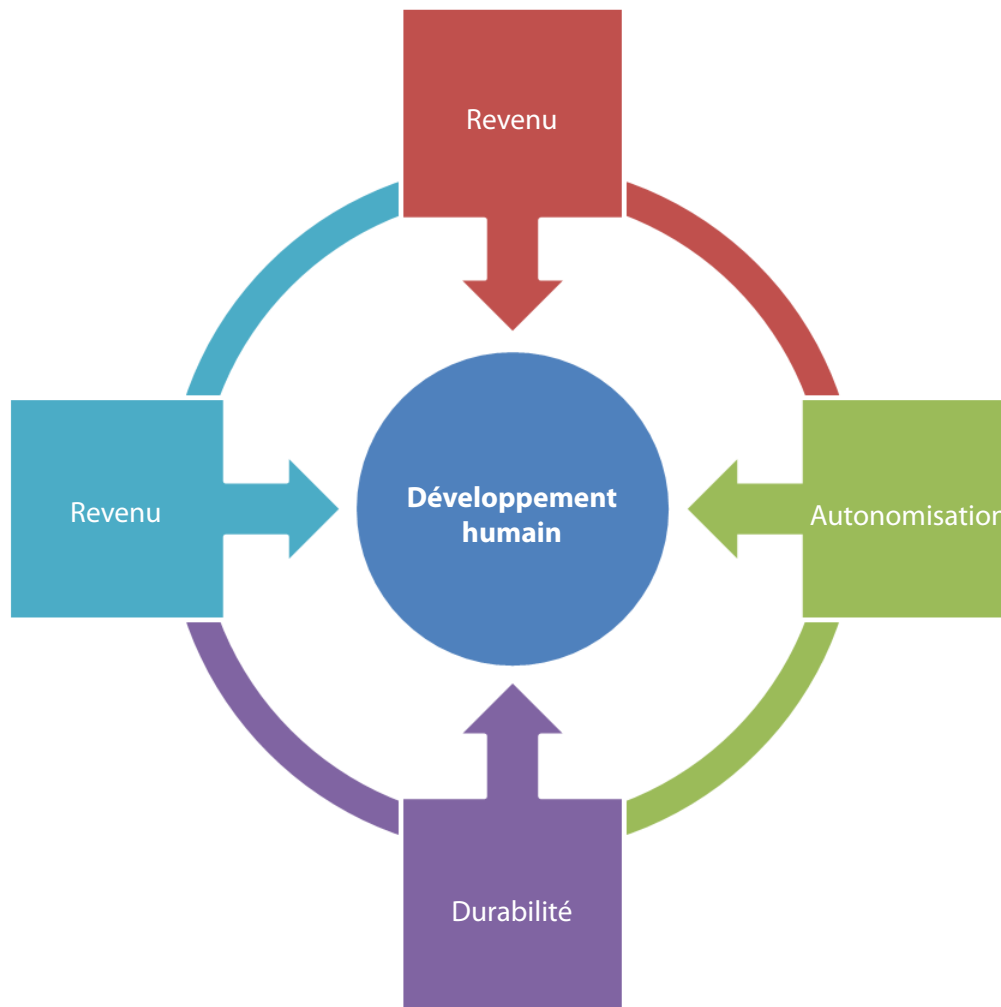
1.1. Liens conceptuels

La décision de régionaliser l'activité économique par un processus d'intégration entraîne naturellement des conséquences notables pour cette activité au niveau des communautés et des ménages, et tout particulièrement en ce qui concerne l'emploi. En effet, qu'il soit dans le secteur structuré ou non structuré de l'économie, l'emploi est le principal déterminant du revenu des ménages et l'un des vecteurs clés du renforcement des capacités et de l'accès aux opportunités d'expansion du développement humain. Cependant, l'intégration économique peut avoir des incidences sur d'autres domaines qui modifient le potentiel de développement humain. Ces interconnexions sont illustrées dans la graphique 1.1.

¹ Pour accéder à l'ensemble des rapports mondiaux, nationaux et régionaux sur le développement humain ainsi qu'aux données y afférentes, voir le site Web, disponible sur : hdr.undp.org/en/ (consulté le 21 février 2011).



Graphique 1.1 : Développement humain et intégration économique



1.1.1 Revenu

Bien qu'un revenu supérieur ne dénote pas forcément un niveau de développement élevé, le revenu constitue néanmoins un facteur important qui permet aux pays et aux individus de développer leurs capacités et leurs opportunités. De nombreux pays et organismes d'aide utilisent la pauvreté monétaire comme une variable de substitution majeure pour mesurer la pauvreté selon les critères établis pour les seuils de pauvreté nationaux ou internationaux.

Le revenu est principalement déterminé par l'emploi et les capacités de production des individus, modérés par le prix des biens et des services demandés par la population. L'intégration économique régionale aura un impact sur l'emploi. Selon la théorie économique classique, l'utilisation des avantages comparatifs existants conduit à une meilleure efficacité dans l'allocation des ressources et à une augmentation de la croissance. Mais les répercussions sur l'emploi global, tant en théorie qu'en pratique, ne sont toutefois pas aussi clairement établies. Le commerce stimule la concurrence et l'esprit d'entreprise à la fois dans les secteurs traditionnels et les nouveaux secteurs de l'économie, contribuant ainsi à la création d'emplois. En revanche,



les investissements peuvent être affectés principalement aux secteurs à forte intensité de capitaux en rapport avec l'extraction des ressources naturelles, ce qui entraînerait une situation de croissance sans création d'emplois. Autre possibilité, qui dépend ici aussi du secteur d'activité concerné, l'introduction de nouvelles technologies peut provoquer un déplacement de la main-d'œuvre.

La crise économique et ses répercussions ont remis la politique industrielle sous les feux des projecteurs. L'élargissement des blocs économiques régionaux offre la perspective d'opter pour des formes innovantes de politique industrielle régionale, mieux adaptées. Cette situation est propice à l'émergence, dans le long terme, d'une nouvelle dynamique en matière d'avantages comparatifs qui ouvre la voie à des opportunités d'emploi supplémentaires dans la région. Les politiques destinées à encourager la croissance dans certaines régions, notamment dans les zones frontalières susceptibles d'être économiquement profitables à plusieurs pays, pourront s'avérer plus efficaces si elles sont accompagnées par des investissements régionaux dans l'infrastructure, la mobilité et la qualification de la main d'œuvre, et appuyées par la mise en place de politiques et de réglementations communes. Ces mesures peuvent également servir de vecteurs efficaces pour relancer la compétitivité au sein de la région.²

Du point de vue du développement humain, la qualité des emplois créés est tout aussi importante que leur quantité. Cependant, l'interaction entre emploi et intégration économique, qu'elle soit mondiale ou régionale, n'est pas clairement établie. Des structures de marché plus concurrentielles risquent de créer des obstacles à la réalisation des droits des travailleurs, mais elles peuvent également, par l'adoption de normes communes à l'ensemble des pays de la région considérée, encourager les pouvoirs publics réfractaires à investir davantage dans ce domaine.

Enfin, les effets de l'intégration économique sur l'emploi, qu'ils soient positifs ou négatifs, ne sont pas les mêmes selon les zones géographiques, les secteurs d'activité et les catégories de travailleurs concernés. De ces effets différenciés dépend l'impact de l'intégration sur le développement humain. Dans la région couverte actuellement par l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), par exemple, les hommes des pays limitrophes de l'Afrique du Sud migrent généralement pour rechercher des emplois dans le secteur minier. Ces vagues migratoires ont provoqué l'émergence, dans les pays d'origine, d'un grand nombre de ménages dirigés par des femmes, comme dans le cas du Lesotho. Mais elles ont également contribué à la prolifération du VIH dans les communautés d'origine, transmis aux mineurs émigrés par les travailleuses du sexe. Dans le même temps, la migration des hommes a encouragé le développement de l'entrepreneuriat des femmes dans les communautés d'origine, l'absence des hommes ayant entraîné l'augmentation de la proportion des femmes dans la population active.

En outre, le chômage des jeunes suscite de vives inquiétudes dans les opinions publiques africaines, notamment à la suite de la récente crise économique et financière mondiale. Le chômage des jeunes est en effet un véritable fléau auquel sont confrontés un grand nombre de pays africains en pleine transition démographique, la précarité de l'emploi étant particulièrement élevée en Afrique subsaharienne.

² L'OCDE définit la compétitivité comme étant « la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux de générer de façon durable, tout en étant et en restant exposés à la concurrence internationale, un revenu et un niveau d'emploi des facteurs relativement élevés ». (OCDE 1995).



Il reste toutefois une question centrale à élucider : la croissance et le développement de l'esprit d'entreprise induits par l'intégration régionale suffiront-ils pour infléchir de manière significative la courbe du chômage des jeunes ? Les entreprises nouvellement créées à la faveur des politiques et de l'infrastructure mises en place à l'échelon régional seront-elles partantes pour embaucher des jeunes ou se laisser piloter par des jeunes ? Quel est le rôle des politiques publiques dans la mise en place de mesures incitatives susceptibles de favoriser l'emploi des jeunes par le biais de processus d'intégration, notamment dans des domaines tels que la qualification, la mobilité et l'accès aux ressources financières ?

Les prix constituent un important vecteur de transmission dans la relation entre l'emploi et le développement humain du fait qu'ils déterminent le volume de biens et services pouvant être acquis grâce aux revenus générés par l'emploi. Certains de ces biens et services sont considérés comme étant essentiels dans la majorité des sociétés, comme par exemple ceux qui sont liés au logement, à l'énergie, à l'alimentation, à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau et à l'assainissement, mais aussi, bien souvent, aux activités de loisir et aux mécanismes de réduction des risques, tels que l'assurance. Une baisse des prix sur les biens et services achetés par les pauvres revalorise le pouvoir d'achat de ces derniers, et par conséquent leur bien-être général.³ De la même manière, une hausse des prix des biens et services produits mais non acquis par les pauvres peut aussi se traduire par une augmentation de leur revenu et de leur pouvoir d'achat, mais cette corrélation n'est toutefois pas systématique.

L'élargissement des marchés créé à la faveur de l'intégration tend à exercer sur les prix une pression à la baisse. Cependant, cette tendance n'est pas toujours vérifiée ; elle dépend, en dernière analyse, de la structure du marché et du nombre de concurrents ou de fournisseurs impliqués. Si le marché se consolide sans l'application de mesures visant à contrôler la concurrence, une telle situation laissera le champ libre à l'émergence de comportements monopolistiques et monopsonistiques qui provoqueront une hausse des prix.

Outre les niveaux de revenu absolu indispensables pour satisfaire aux besoins essentiels, il convient également d'évoquer une autre notion tout aussi importante, qui concerne le revenu relatif ou l'inégalité. En effet, la pauvreté est une question relative car on se considère pauvre par rapport à quelqu'un d'autre. De ce fait, de nombreux pays (notamment les pays industrialisés) définissent la pauvreté en termes relatifs et non absolus. Par conséquent, il est nécessaire de tenir compte de l'impact de l'intégration régionale sur l'inégalité. Celle-ci a sensiblement augmenté dans la plupart des pays qui ont entrepris une libéralisation économique interne et externe au cours des trente dernières années, l'élargissement des marchés et des opportunités ayant davantage profité aux détenteurs d'actifs, notamment financiers.

1.1.2 Accès aux services

L'intégration économique peut affecter les incitations favorisant la fourniture et l'accès liés aux services, essentiellement, en ce qui concerne l'emploi, les services dans le domaine de l'éducation. Mais la productivité des travailleurs individuels et de la main-d'œuvre dans son ensemble, et par conséquent la capacité à tirer parti des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat élargies, est en rapport direct avec la disponibilité et les prix de l'eau potable, de l'assainissement et des services de santé. Les incitations subissent des modifications

³ Les prix proposés aux ménages sur les marchés peuvent être légèrement différents des prix à la frontière. L'absence de concurrence et les comportements visant à la création de situation de rente, le mauvais état de l'infrastructure des transports et l'insuffisance des circuits de vente au détail expliquent en partie les augmentations considérables du prix final à la consommation.



à différents échelons, aux niveaux des individus, des gouvernements nationaux, des autorités locales, des fournisseurs du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques.

L'intégration peut amener les individus à adapter leurs compétences en fonction des opportunités offertes sur le marché du travail. Ces opportunités peuvent se présenter au niveau local ou national dans les secteurs d'activité en expansion (en liaison avec les échanges commerciaux ou les investissements), ou dans des pays voisins lorsque la mobilité de la main-d'œuvre est comprise dans l'intégration régionale. Bien que l'on puisse s'attendre à ce que les ménages investissent davantage dans l'éducation de leurs enfants, les nouveaux venus sur le marché du travail pourront décider de renoncer à s'engager plus en avant dans une démarche d'acquisition de compétences si la croissance concerne uniquement les secteurs de l'économie non qualifiés ou semi-qualifiés, tels que l'agriculture ou la production industrielle impliquant un travail à la chaîne. Le cas échéant, le rôle des politiques publiques revêt une importance capitale du fait qu'elles peuvent appuyer les incitations à la mise à niveau en matière de qualification professionnelle, notamment par la mise en œuvre de programmes destinés à cofinancer l'investissement des ménages dans l'éducation.

De nombreux gouvernements de PMA, tout particulièrement en Afrique, dépendent fortement des taxes sur les échanges commerciaux, qui représentent en moyenne 21,1 pour cent du montant total des recettes nationales annuelles (voir l'annexe 1.1 consacrée à la dépendance des pays africains à l'égard des taxes commerciales). L'intégration économique entraîne généralement une réduction des taxes sur les échanges, et par conséquent, des ressources dont dispose l'État. La dépendance à l'égard des recettes tarifaires est en corrélation inverse avec le revenu et constitue un problème particulièrement épineux dans le cas des PMA (voir l'annexe 1.2 qui traite de la dépendance des PMA à l'égard des taxes sur les échanges commerciaux). Les réformes fiscales susceptibles de combler ce déficit de recettes ne sont ni faciles ni rapides à mettre en place. En outre, elles sont souvent mal synchronisées et ne permettent pas de garantir une transition sans heurt du dispositif actuel au nouveau régime. Des capacités institutionnelles et techniques sont nécessaires pour assurer la mobilisation des ressources nationales, par l'imposition d'impôts sur le revenu des particuliers, de taxes sur les ventes, de taxes sur la valeur ajoutée (TVA) et d'impôts sur les sociétés. Cependant, la réforme fiscale implique en soi certaines conséquences sur le plan du développement humain car elle peut tout autant alourdir ou alléger le fardeau financier des pauvres. Les taxes sur les ventes et la TVA pénalisent les pauvres car il s'agit d'impôts dégressifs, qui leur imposent de dépenser une plus grande part de leur revenu et d'épargner moins que les personnes touchant des revenus supérieurs.

En conséquence, du fait des processus d'intégration, les budgets subissent parfois une pression initiale à la baisse. Le cas échéant, il est possible de compenser ces coupures budgétaires dans le long terme, sous l'effet de la croissance et du renforcement de la capacité fiscale nationale. Mais cela peut se traduire, à court terme, par la réduction des services publics essentiels en ce qui concerne les charges récurrentes et les dépenses d'investissement. Cette réduction risque d'être reproduite au niveau des administrations locales en cas de décentralisation de la fourniture de services. Un accroissement de l'efficacité de la fourniture de services peut également compenser les pertes fiscales. D'autre part, l'intégration économique conforte le pouvoir de négociation des pays qui y sont associés et les autorise ainsi à augmenter les impôts sur les sociétés étrangères, ce qui contribue à compenser le déficit de recettes.

Les fournisseurs du secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG) peuvent accroître leurs apports de manière à saisir les opportunités des marchés ou combler les lacunes de l'État. Sauf que



les marchés sont souvent imparfaits et les flux d'information insuffisants, de sorte que d'autres fournisseurs risquent de ne bénéficier ni des informations ni des incitations nécessaires pour réagir.

La réduction des services publics peut avoir des effets distributionnels ravageurs. Ainsi, sans avoir d'implication directe sur le plan de l'égalité entre les genres, la réduction des prestations fournies par l'État oblige pourtant certains ménages à interrompre l'éducation de leurs enfants ; et les filles sont les premières à en pâtir, car elles sont forcées de quitter l'école avant leurs frères, pour des raisons économiques ou culturelles évidentes. Tout comme l'inégalité des revenus, la privation relative de l'accès aux services peut aussi se répercuter négativement sur le développement humain, et induire chez certains le sentiment de ne pas jouir des mêmes opportunités que leurs homologues dans d'autres domaines.

Notre analyse démontre que la perte de recettes tarifaires résultant de l'intégration intra-africaine est relativement modeste, bien qu'à l'évidence, les pays qui dépendent davantage sur le produit de ces recettes soient plus sensibles aux pertes qui leur sont ainsi infligées. La réduction globale des recettes découlant de l'élimination des droits de douane sur tous les échanges intra-africains dictée par l'intégration économique devrait vraisemblablement se situer autour des 6 pour cent. Ce faible pourcentage s'explique par le fait que les pays africains commercent peu entre eux et qu'ils taxent davantage les importations en provenance de pays tiers que les importations intra-africaines. Ce n'est que dans la mesure où l'intégration africaine participe à l'amélioration du bien-être des populations et à l'augmentation du Produit intérieur brut (PIB) à l'échelle du continent qu'elle contribue à compenser en partie les pertes subies au titre des recettes dans les différents pays concernés. Cette démonstration tend à prouver que la perte de recettes tarifaires ne devrait en aucun cas constituer d'obstacle à l'intégration intra-africaine. Elle souligne également la nécessité d'une coopération internationale pour aider l'Afrique à combler ces lacunes et faciliter l'intégration économique et la réalisation de ses résultats en matière de développement humain.

1.1.3 *Autonomisation*

L'intégration économique et les échanges commerciaux présentent un fort potentiel pour la création d'emploi et l'autonomisation des individus. Un emploi décent ne l'est pas seulement en termes de revenu : il doit apporter à celui qui le détient un sentiment de fierté personnelle, la satisfaction d'être capable de subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille et de contribuer au bien-être de la société. L'expansion des opportunités économiques au profit des femmes contribue à leur autonomisation et participe intimement à la réalisation du développement humain sous tous ses aspects, notamment dans les domaines liés à la nutrition et à l'accès aux services de santé et d'éducation. Quant aux jeunes, leur habilitation par le biais de l'emploi est de nature à éliminer durablement les comportements sociaux négatifs tels que la constitution de gangs, la violence et la criminalité.

L'autonomisation est en recul lorsque les emplois ne répondent pas aux attentes de ceux qui les détiennent ou que les droits des travailleurs sont menacés par l'apparition de rapports de force inégaux dans les processus d'intégration. Une concurrence accrue sur le plan régional ou au-delà peut aussi augmenter les risques et l'insécurité tant pour les sociétés que pour leurs employés. Ces problèmes sont aggravés par l'absence généralisée de systèmes de protection sociale, notamment des régimes de prévoyance ou des dispositifs d'assurance. Les mécanismes publics et privés d'atténuation des risques sont manifestement plus présents dans les pays européens ayant procédé à une intégration.



Les possibilités de migrer et de travailler dans un autre pays que le sien peuvent également renforcer l'autonomisation. Enfin, l'intégration avec d'autres pays augmente les incitations et les pressions en faveur de la stabilité économique et politique, car les pays relevant de l'intégration se retrouvent regroupés dans des systèmes qui exigent la stabilité ou en tirent parti. De telles entités sont soumises à des mécanismes rigoureux en matière de responsabilité à l'égard des citoyens et offrent à ceux-ci de meilleures opportunités de participation, notamment à la définition du processus d'intégration régionale lui-même.

1.1.4 Durabilité

Dans son rapport intitulé *Notre avenir à tous* (1987), la Commission mondiale pour l'environnement et le développement avait défini la « durabilité » comme étant l'aptitude à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Près d'un demi-siècle après la parution de l'ouvrage, cette définition demeure d'actualité, compte tenu des inquiétudes grandissantes suscitées par le changement climatique, la dégradation des ressources naturelles et la perte de biodiversité. Il est en fait de plus en plus reconnu que l'activité économique et les avancées en matière de développement humain devraient se réaliser dans le cadre des limites imposées par l'environnement naturel.

L'édition 2011 du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD examinera les questions relatives à la durabilité à travers le prisme de l'inégalité. Les disparités qui existent au sein des pays et entre eux posent un défi de taille en termes de durabilité, en particulier du fait que l'extrême pauvreté est à même de réduire à néant les options d'utilisation viable des ressources dont disposent les pauvres. La durabilité est d'une importance primordiale dans toute initiative visant à accroître l'accès à l'énergie pour les populations non desservies ou mal-desservies.

L'intégration économique offre des opportunités nouvelles pour l'utilisation des ressources naturelles qui comportent dans le même temps des risques de surexploitation de ces ressources. Elle peut aussi toutefois contribuer à l'amélioration de l'intendance et des normes dans ce domaine du fait des fortes pressions qui s'exercent également en faveur de l'élaboration de normes applicables à un contexte régional donné par le biais de la mise en place d'institutions régionales adéquates. La croissance économique induite par l'intégration régionale peut, en revanche, être sapée par l'érosion d'autres capitaux, naturels ou sociétaux, ce qui risque de faire reculer le développement humain. Ce phénomène peut apparaître à court comme à long terme. C'est toutefois plutôt dans le long terme que les perspectives de développement humain pour les générations futures peuvent s'assombrir, ce qui pose la question de l'équité intergénérationnelle.

1.2. Facteurs contextuels

Bien que déjà mentionnées dans le détail, les incidences réelles de l'intégration régionale sur le développement humain varient d'un pays à l'autre, d'une communauté à l'autre et d'une personne à l'autre. Les effets dépendent véritablement des caractéristiques liées aux régions géographiques, aux communautés locales et aux institutions en place impliquées dans le processus. C'est la raison pour laquelle il peut s'avérer extrêmement utile d'élaborer des modèles qui permettent d'évaluer les interactions entre les différents facteurs en jeu à l'échelon des pays, des sous-régions et de l'ensemble du continent africain.



Il existe deux types de facteurs contextuels : Les facteurs dits « inflexibles » sont immuables ou évoluent très lentement. Parmi ceux-ci figurent les dotations en facteurs initiaux caractéristiques d'un pays, sa localisation géographique (notamment son accès à des voies navigables ou à des routes terrestres praticables) et son climat. Les facteurs « flexibles » ont trait aux différents éléments suivants : politiques publiques et investissements consentis par l'État, capacités institutionnelles existantes affectées à la gestion des politiques et des programmes, incitations proposées aux individus et comportements y afférents. Les facteurs contextuels communs à de nombreux pays d'Afrique et leurs effets possibles sur les impacts de l'intégration régionale sont examinés dans le chapitre suivant.



2. CONTEXTE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AFRICAINE

L'Afrique est un continent aussi vaste que divers, possédant une grande richesse de paysages, de climats, de langues et de cultures. Chacune des caractéristiques faisant ici l'objet de généralisations souffre de multiples exceptions. Cependant, les pays et les populations du continent font face à de multiples situations et défis comparables touchant à l'intégration économique régionale qui déterminent les répercussions potentielles d'une telle intégration sur le plan du développement humain. L'histoire de l'Afrique est intimement liée à la fragmentation géographique du continent, à l'insuffisance de ses capacités institutionnelles et de ses politiques publiques, et à ses difficultés à faire face aux défis majeurs auxquels il est confronté en matière de climat, de nutrition, de maladie et de qualification professionnelle.

2.1. Fragmentation géographique

L'Afrique compte 53 États souverains couvrant un large spectre de langues et de politiques économiques et sociales.⁴ La plupart de ces pays sont de très petites économies : le PIB médian y est de 5,2 milliards USD (en prix constants de 2000). En moyenne, un pays africain est limitrophe de quatre autres pays et le continent compte 15 pays sans littoral. L'intégration économique permettrait aux petites entités économiques de bénéficier de l'accroissement d'échelle résultant de l'unification des marchés et de renforcer leur résilience en tirant parti des capacités communes pour faire face aux vulnérabilités individuelles.

L'effet de la fragmentation géographique en Afrique est d'autant plus amplifié que les États africains commercent très peu entre eux. Les échanges intra-africains représentaient en 2009 10 pour cent de la totalité des échanges commerciaux de l'Afrique, une proportion relativement peu élevée par rapport à d'autres régions comprenant des pays en développement, comme en Amérique (22 pour cent) ou en Asie (50 pour cent) (UA 2010). Plusieurs facteurs contribuent à cette faible part du commerce intra-africain, et notamment : un système commercial colonial conçu pour acheminer les ressources africaines vers l'Europe ; des économies peu diversifiées produisant des produits similaires dans les divers pays ; des réformes de politique commerciale en attente ; une infrastructure intra-africaine insuffisante ; et un accès limité aux mécanismes financiers et aux systèmes de paiement régionaux.

Durant la période coloniale, le commerce africain s'articulait essentiellement autour de quelques produits primaires destinés aux marchés européens. L'infrastructure commerciale actuelle de l'Afrique reflète toujours ce système car les économies africaines continuent de dépendre des marchés européens et nord-américains, pourtant distants de milliers de kilomètres. Le développement du commerce intra-africain exige la mise en place d'un système dont les institutions et l'infrastructure sont axées sur les marchés régionaux. De tels mécanismes sont inexistant dans la plupart des régions africaines. Par conséquent, les politiques commerciales en vigueur et les infrastructures existantes sont telles qu'il est souvent moins onéreux pour les pays africains de faire du commerce avec le monde extérieur qu'avec leurs propres voisins. Par exemple, les communications téléphoniques à partir du continent vers l'Europe coûtent souvent moins chères que les communications entre pays africains. De la même manière, les transports aériens vers l'Europe sont la plupart du temps plus rapides et moins coûteux que vers les pays voisins, notamment en Afrique centrale.

⁴ Même dans les pays arabophones du Maghreb, plusieurs dialectes coexistent au sein d'un même pays.



La configuration des échanges commerciaux de l'Afrique se distingue de celle que l'on observe ailleurs dans le monde. En général, les pays dans la plupart des autres régions commercent davantage avec leurs voisins. Près du quart des échanges commerciaux mondiaux s'effectue entre pays voisins et la moitié du commerce mondial est réalisé entre des pays distants de moins de 3 000 kilomètres (Hummels 2007). En Afrique, en revanche, 88 pour cent du commerce extérieur se fait avec des partenaires situés à plusieurs milliers de kilomètres.

Les pays africains ont enregistré des avancées notables sur la voie de l'intégration des marchés par le biais des Communautés économiques régionales (CER). Ces progrès sont toutefois inégaux. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) est la Communauté économique régionale la plus avancée. En effet, elle a inauguré en juillet 2010 un marché commun autorisant la libre circulation des facteurs de production : biens, services, main-d'œuvre et capitaux. Ce marché commun est fondé sur un Accord de libre-échange (ALE) et une union douanière pleinement opérationnels. Certaines restrictions actuelles affectant les mouvements de capitaux et de main-d'œuvre devront être toutes levées d'ici 2015. L'Union du Maghreb arabe (UMA), en revanche, n'a pas enregistré de progrès notable en vue de la création d'une zone de libre-échange entre ses membres. Par ailleurs, bien que les CER soient parvenues à abaisser les barrières tarifaires appliquées aux échanges commerciaux intra-africains, « d'autres BNT (barrières non tarifaires) et diverses pratiques commerciales restrictives restent largement répandues » (Borgatti 2010). Par contre, la libéralisation du commerce des services est encore à un stade préliminaire. Aucune CER n'a entrepris d'initier une intégration des marchés dans ce domaine, bien que la CDAA ait conclu des négociations pour l'adoption d'un protocole visant à une libéralisation substantielle des échanges de services d'ici 2015. Ce protocole d'accord n'a toutefois pas encore été officiellement adopté par ses organes de gouvernance (UA 2010). Outre les huit CER reconnues par le Traité d'Abuja, il existe aujourd'hui en Afrique 14 grands groupements économiques régionaux qui présentent des chevauchements significatifs dus à la multiplicité des appartenances des pays membres qui les composent. De tels chevauchements constituent un obstacle à l'approfondissement de l'intégration des marchés par le biais d'instruments de politique commerciale commune tels que les Tarifs extérieurs communs (TEC) dans le cadre d'unions douanières, les normes communes, etc.

L'inexistence ou l'insuffisance de l'infrastructure matérielle ou physique aggrave les contraintes géographiques et isole les économies africaines les unes des autres (CNUCED 2009). Il s'agit ici de l'infrastructure de communication qui relie les pays africains entre eux et au reste du monde : routes, voies ferrées, ports, voies navigables et aéroports. La plupart des pays africains restent tributaires d'une infrastructure physique héritée de l'époque coloniale, qui n'a pas été initialement conçue pour favoriser les relations économiques intra-africaines. La nouvelle infrastructure mise en place souffre de sous-investissements d'importance très inégale selon les pays. L'Afrique du Sud et la plupart des pays d'Afrique du Nord sont mieux équipés que le reste du continent. Par conséquent, il existe au sein même de l'Afrique de fortes disparités en termes d'accès aux infrastructures d'électricité, de téléphone, de routes ou de voies ferrées, les pays riches étant mieux lotis à cet égard que les autres.

Malgré des prises de position politiques reconnaissant clairement la nécessité de renforcer l'intégration régionale, les pays africains n'ont pas véritablement réussi à adapter leur infrastructure pour répondre aux besoins de l'approfondissement de l'intégration régionale. En outre, dans de nombreux pays, l'infrastructure héritée de l'époque coloniale est en mauvais état, à cause du manque d'entretien. Par exemple, la voie ferrée longue de 1 254 kilomètres reliant le port de Dar es-Salaam sur l'océan Indien au port de Kigoma



sur le lac Tanganyika est rarement utilisée en raison de son délabrement. Lorsqu'elle était en bon état de fonctionnement, elle constituait la liaison la plus courte entre l'Afrique centrale et les lignes de navigation, très fréquentées, de l'océan Indien. Les exportateurs et les importateurs du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda se voient aujourd'hui contraints de recourir au transport routier, plus long, plus périlleux et plus onéreux, pour rallier le port de Mombasa au Kenya.

Les pays africains sans littoral sont particulièrement désavantagés du fait de leur enclavement.⁵ Ils se heurtent non seulement aux difficultés liées à l'insuffisance de leur propre infrastructure mais sont aussi tributaires des contraintes imposées par l'infrastructure et les politiques et mesures de facilitation du commerce des pays de transit. Cette dépendance constitue un obstacle supplémentaire, particulièrement en l'absence de mécanismes de coordination efficaces en matière de politiques qui permettraient de relayer les préoccupations des pays concernés. En conséquence, le coût des échanges commerciaux est plus élevé dans les pays africains sans littoral que dans les pays côtiers. En moyenne, les coûts à l'importation et à l'exportation dans les pays africains sans littoral sont deux fois supérieurs à ceux des pays africains ayant un accès direct à la mer. Il en résulte que les échanges commerciaux sont fortement réduits dans les pays sans littoral du fait de la vulnérabilité de ces derniers à l'égard de l'infrastructure et des politiques des pays de transit. En moyenne, le ratio des exportations au PIB des pays africains sans littoral est de 70 pour cent de celui des pays africains non enclavés (Nkurunziza 2011).

En outre, la gamme limitée et la similitude des produits échangés réduisent les opportunités de commerce intra-régional. Les exportations des pays africains sans littoral sont dominées par le coton, le café, le bétail et les minéraux, ce qui reflète en partie les dotations en facteurs naturels caractéristiques du continent et la production agricole autorisée par le climat. Ces produits ne sont pas particulièrement attractifs pour les consommateurs africains (Nkurunziza 2011). Selon toute vraisemblance, les pays africains pourraient élargir la gamme des produits échangés si les liens physiques et institutionnels qui les unissent étaient plus forts. À l'heure actuelle, les quatre premiers exportateurs intra-africains en Afrique subsaharienne sont l'Afrique du Sud, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Kenya. Ces quatre pays possèdent une économie relativement diversifiée par rapport à celles de la plupart des pays du continent : ils exportent principalement des produits manufacturés (CNUCED 2009).

Le développement de l'infrastructure intra-africaine pourrait générer des bénéfices substantiels pour le commerce, la croissance économique et le développement humain. Selon certaines estimations, un investissement de 32 milliards USD dans le réseau routier de l'Afrique, principal mode de transport utilisé pour acheminer les biens jusqu'aux consommateurs ou aux ports d'expédition, pourrait accroître les échanges intra-africains de 250 milliards USD sur une période de 15 ans. Ainsi que l'on peut s'y attendre, les pays sans littoral, notamment l'Ouganda, le Soudan et le Tchad, sont ceux qui bénéficieraient le plus d'un tel investissement

⁵ Le continent compte 15 pays sans littoral qui abritent 30 pour cent de sa population totale. Cette proportion est très élevée par rapport à la situation prévalent en Asie et dans d'autres régions (Europe, Amériques et Océanie), où le nombre d'habitants des pays sans littoral représente respectivement 3 pour cent et 4 pour cent de la population totale du continent concerné. Si l'on prend l'exemple de la République démocratique du Congo et du Soudan, considérés comme étant des pays sans littoral, l'on observera que le pourcentage de la population de l'Afrique subsaharienne vivant dans ces pays est égal à 40 % (Ndulu et al. 2008). D'autre part, l'Europe compte également 15 pays sans littoral mais le nombre total des habitants de ces pays réunis est inférieur à celui de la population d'un seul pays africain sans littoral tel que l'Éthiopie. Par conséquent, les pays enclavés qui se trouvent en Afrique sont les plus durement touchés par les problèmes spécifiques aux pays sans littoral.



et le volume de leurs échanges pourrait s'en trouver décuplé (Buys et al. 2006).⁶ Ces pays sont classés selon l'indice du développement humain 2010 dans la catégorie du Développement humain faible, leurs indices s'établissant respectivement à 0,379, 0,422 et 0,295. Les conclusions d'une étude comparable révèlent que le bitumage des routes reliant les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) aurait pour effet de tripler les échanges commerciaux entre les États membres de l'UEMOA (Coulibaly et Fontagné 2005). On trouvera au chapitre 3 d'autres preuves de l'importance du coût des transports pour expliquer le faible niveau des échanges intra-africains.

En réponse à la nécessité de développer l'infrastructure régionale et intra-africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a élaboré un plan de développement des infrastructures à l'échelle du continent, et s'emploie activement à mettre en place des institutions adéquates, capables de mobiliser les ressources financières en vue de la mise en application de ce plan. Le Réseau routier transafricain reliant les capitales et les grandes zones de production économique de l'Afrique a été en partie finalisé grâce à un effort de coopération ; 75 pour cent des tronçons manquants du réseau ont été aménagés (CEA 2006). Des travaux sont également en cours pour l'établissement de corridors commerciaux. À titre d'exemple, le Programme pilote d'Aide pour le commerce du Corridor Nord-Sud est une initiative conjointe du MCAOA, de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la CDAA. Son objectif est de réduire la durée, et donc le coût, des transports routiers et ferroviaires le long des deux corridors prioritaires : le Corridor de Dar es-Salaam qui relie le port de Dar es-Salaam au Copperbelt et le Corridor Nord-Sud qui relie le Copperbelt aux ports méridionaux de l'Afrique du Sud.⁷ En Afrique de l'Est, le Corridor Nord est le système de transport qui a desservi pendant de nombreuses années le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Des pourparlers sont en cours en vue de le transformer d'un simple corridor de transport en une Zone économique du Corridor Nord, qui couvrirait certaines régions du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Soudan.⁸ L'accélération de la mise en œuvre de ces initiatives et la consolidation de leurs réalisations apporteraient une importante contribution aux échanges intra-africains ainsi qu'aux résultats commerciaux et à la croissance économique, de manière plus générale, dans les pays concernés.

2.2. Capacités, institutions et politiques intérieures

Alors que l'inexistence ou l'insuffisance de l'infrastructure physique tend à limiter les effets potentiels de l'intégration régionale sur le développement humain, les liens entre intégration régionale et développement humain risquent d'être sévèrement mis à mal par la faiblesse des capacités, des institutions et des politiques. Il existe un manque de capacités manifeste au sein de nombreuses structures gouvernementales, notamment dans les services et les organismes chargés de la mise en œuvre des composantes liées à l'intégration économique, tels que les ministères du commerce, les organismes de normalisation, les ministères de l'intérieur ou les organes de réglementation du secteur financier. Par exemple, le mauvais état du réseau

6 Le Soudan n'est pas, stricto sensu, un pays enclavé, mais sa population et ses activités économiques sont si éloignées des côtes que son économie est assimilée à celle d'un pays sans littoral. D'autres auteurs considèrent aussi le Soudan comme un pays sans littoral (voir, par exemple, Ndulu et al. 2008).

7 D'après *L'aide pour le commerce : Panorama 2009* – Entretenir l'élan – OCDE/OMC 2009, p.102.

8 Pour les détails, voir le document suivant, disponible sur : <http://eastafrica.usaid.gov/en/Article.1143.aspx>



routier et de l'infrastructure portuaire ne peut justifier qu'en partie les retards à l'exportation. Les données mondiales révèlent qu'environ 75 pour cent des retards d'expédition sont dus à des facteurs non physiques ou à des procédures administratives qui constituent ce que l'on appelle l'infrastructure « immatérielle ». Parmi les facteurs incriminés figurent des retards observés dans les formalités de dédouanement, pendant les inspections de marchandises et les contrôles routiers, et durant d'autres vérifications liées au transport de marchandises à l'intérieur d'un même pays ou d'un pays à l'autre (Djankov et al. 2010 ; CNUCED 2009). Ces procédures administratives découlent des politiques intérieures régissant le commerce et l'intégration ainsi que les modalités de leur application.

Au vu de la géographie du continent, on pourrait s'attendre à ce que les pays africains adoptent des politiques susceptibles de réduire les inconvénients engendrés par les problèmes de localisation. Pourtant, dans de nombreux pays, l'impact négatif de la situation géographique est accentué par des choix et des pratiques en matière de politiques qui entravent l'approfondissement du processus d'intégration au lieu de le faciliter. En fait, il existe souvent un décalage entre l'engagement avoué des pays africains à l'égard d'une intégration plus poussée et la mise en œuvre effective d'un tel engagement. Ceci explique que les échanges commerciaux subissent parfois des coûts inutilement élevés, occasionnés par des formalités douanières complexes et inefficaces, des politiques de transport nationales visant à maintenir et protéger des pratiques de cartel ou encore d'innombrables procédures administratives régissant les transports et le commerce. Ces facteurs accroissent le coût financier des activités commerciales et retardent les délais de livraison des marchandises au départ de leur unité de production.

Au Danemark, les formalités d'expédition de marchandises à l'étranger exigent trois documents et deux signatures. Au Burundi, une telle opération implique 11 documents, 17 visites à des bureaux situés dans des zones géographiques différentes et 29 signatures. Alors qu'un exportateur danois peut en cinq jours réunir la documentation requise et préparer son conteneur pour l'expédition, il faut en moyenne 67 jours à son homologue burundais rien que pour acheminer les marchandises de l'usine au navire (Djankov et al. 2010). Par ailleurs, le Burundi étant un pays enclavé, les retards auxquels s'exposent les exportateurs burundais résultent parfois de l'inefficacité des opérations dans les pays de transit. Toutefois, les incongruités mises en lumière dans les comparaisons précédentes reflètent également les défis structurels posés par l'organisation des secteurs du commerce et des transports au Burundi comme dans de nombreux pays africains (voir l'annexe 2.1 consacrée aux indicateurs des coûts des activités commerciales dans différentes régions et notamment en Afrique).

On aurait tort de croire que les pays sans littoral, qui pourtant pâtissent plus que les autres de leur enclavement, seraient davantage enclins à adopter des politiques commerciales mieux adaptées à leur situation. Il n'en est rien, puisque les pays enclavés se classent derrière les pays côtiers à cet égard. Sur une échelle de six points, les pays sans littoral obtiennent 3,5 points, et les pays côtiers 4 points.⁹ Ils récoltent 3 points pour leurs performances en matière de politique économique, soit la moitié de la notation maximale. Les notes médianes attribuées aux institutions politiques sont respectivement de 0,5 point pour les pays sans littoral et de 5,0 points pour les pays côtiers, sur une notation maximale de 10 points (Nkurunziza 2011). Ces indicateurs montrent que les pays sans littoral n'ont pas appliqué de politique spécifique pour s'alléger du fardeau de leur

⁹ Le calcul de l'indice de notation est complexe. Il intègre des indicateurs relatifs à différents éléments : niveaux tarifaires, restrictions quantitatives imposées sur les échanges, exonérations de droits, existence de monopoles d'État en matière de commerce, politique des taux de change, etc. Pour plus de détails, voir Kanbur 2005.



isolement géographique. De façon similaire, la qualité des politiques en vigueur dans les pays côtiers africains est inférieure à celle des autres pays en développement.

Il est difficile de comprendre les raisons pour lesquelles les pays africains ne semblent pas avoir été empressés d'adopter des politiques susceptibles de renforcer l'intégration régionale comme un moyen de réduire les contraintes liées à leur emplacement géographique. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'approfondissement de l'intégration régionale exige des réformes qui risquent d'être perçues comme portant atteinte aux intérêts de certains groupes influents de la société. Lorsque de tels groupes réfractaires aux réformes sont politiquement puissants, ils ont tout intérêt à résister au changement qui menace leurs intérêts. Ceci est particulièrement vrai lorsque l'État est en quelque sorte pris en otage par les groupes d'intérêt (Ngaruko and Nkurunziza 2006). Les cartels du transport routier en sont un bon exemple. Dans bon nombre de pays africains, l'étroitesse du marché des transports a favorisé la formation de cartels plus facilement qu'en Europe ou en Asie (Teravaninthorn et Raballand 2008). Aux États-Unis, les pressions politiques exercées par les cartels de transports routiers ont conduit le gouvernement actuel à interdire aux camionneurs mexicains d'entrer dans le pays, ce qui semble constituer une violation des dispositions relatives aux transports routiers transfrontaliers signées au titre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Alors que le différend entre le Mexique et les États-Unis porte principalement sur les emplois que le secteur des transports routiers américains risque de perdre au profit d'une main-d'œuvre mexicaine relativement bon marché, l'ouverture de ce secteur en Afrique porte atteinte aux recettes issues des marges bénéficiaires anormalement élevées dont jouissent traditionnellement les cartels. Il en est tout particulièrement ainsi lorsque les cartels sont politiquement influents du fait qu'ils appartiennent à des personnes au pouvoir ou tout simplement parce qu'ils sont en mesure d'influer sur l'élaboration des politiques. Il semble que ceci soit un facteur qui explique le coût élevé du transport au Malawi par rapport à l'Afrique du Sud. Inversement, dans les secteurs fortement contrôlés, l'élimination des mesures de protection tend à se traduire par une réduction substantielle des coûts de transport. Après la libéralisation du secteur des transports au Rwanda en 1994, les prix ont baissé de 75 pour cent en termes réels, révélant ainsi l'importance des rentes dont bénéficiaient ceux qui contrôlaient le système jusqu'alors (Teravaninthorn et Raballand 2008).

Les politiques intérieures régissant le commerce des services semblent aussi aller à l'encontre de l'intégration régionale. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de la mobilité de la main-d'œuvre, évoquée ci-après. Certains progrès ont été constatés en matière de facilitation du commerce et de création d'associations professionnelles régionales relevant de certains secteurs spécifiques. On peut citer en exemple la création de corridors de transport en Afrique orientale et australe et la mise en place, par la CEDEAO, de l'ECOBANK, une banque transnationale offshore qui opère dans 29 pays de l'Afrique subsaharienne. Cependant, la libéralisation du commerce des services en tant que tel continue de se heurter à des difficultés, du fait que l'offre de services de transports, de santé et d'éducation reste fortement protégée.

Bien que la plupart des citoyens africains reconnaissent les avantages de l'intégration régionale, le processus est freiné dans la plupart des régions du continent par des considérations politiques. Mais les obstacles à l'intégration ne sont pas tous d'ordre politique. Dans certains cas, l'intégration se heurte au manque d'expertise et de ressources. Les chevauchements d'appartenance des pays aux diverses CER alourdissent les contraintes affectant les capacités et les ressources. Selon une enquête d'opinion menée par la CEA sur l'intégration régionale en Afrique, ces adhésions multiples posent de sérieux problèmes financiers aux



pays concernés qui s'avèrent souvent incapables de payer leur redevance au titre de leur appartenance aux différentes CER, expliquent les failles, les contradictions et les dédoublements constatés dans la mise en œuvre des programmes et limitent l'assiduité aux réunions (CEA 2006).

En revanche, l'application de mesures de facilitation du commerce améliore l'intégration. Par exemple, l'introduction du Système douanier automatisé (SYDONIA) par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a permis de réduire considérablement les temps de passage aux frontières dans 42 pays africains, ce qui a contribué à l'accélération et la multiplication des échanges. De nombreux pays ont entrepris d'appliquer des mesures de facilitation du commerce afin d'améliorer leur connectivité régionale. Comme il a été précédemment mentionné, la revitalisation des corridors de transport et des institutions de gestion, établis dans diverses sous-régions du continent (tels que le Corridor de Walvis Bay, le Corridor de Maputo, le Corridor Nord, le Corridor Central) pourrait favoriser la connectivité régionale à l'échelle du continent.

2.3. Climat, nutrition et santé

Plus de 90 pour cent des habitants de l'Afrique subsaharienne vivent sous les tropiques, contre 3 pour cent en ce qui concerne les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et 60 pour cent pour les pays de l'Asie de l'Est (Ndulu 2006). L'Afrique souffre des désavantages induits par sa situation géographique sur deux plans distincts. En premier lieu, alors que les pays africains continuent de dépendre fortement de l'agriculture pour leur développement économique, ils font également face à la fragilité des sols tropicaux alliée à l'irrégularité des régimes pluviométriques, à la fréquence des catastrophes naturelles et à la prévalence des maladies qui frappent les animaux et les végétaux (Sachs et Warner 1997 ; Diao et al. 2010). Cet état de choses mène à la malnutrition, à la sous-alimentation et à la faim, qui affaiblissent la résistance aux maladies et ont un effet nuisible à long terme sur le développement humain. L'intégration des marchés agricoles de l'Afrique, l'un des maillons les plus faibles du processus d'intégration en cours, pourrait contribuer à la lutte contre la faim et ses impacts défavorables sur le développement humain. Elle faciliterait les échanges transfrontaliers de produits alimentaires, réduisant ainsi l'insécurité alimentaire du fait de l'accroissement de la disponibilité de ces produits à des prix réduits dans les pays concernés.

En second lieu, la plupart des pays africains sont surexposés aux maladies parasitaires, qui sont particulièrement concentrées dans la zone tropicale. Le paludisme est endémique dans 42 des 48 pays d'Afrique subsaharienne, presque tous situés dans cette zone. Plus de 9 pour cent des 300 à 500 millions de cas cliniques de paludisme en Afrique concernent des enfants âgés de moins de 5 ans. Cette maladie invalidante même dans ses formes les moins graves, affaiblit durablement l'organisme, réduit la productivité à court terme et freine l'accumulation du capital humain sur le long terme. Outre ces parasitoses tropicales, l'état sanitaire général s'est fortement détérioré au point où la tuberculose, qui avait été pratiquement éradiquée, recommence aujourd'hui à se répandre à l'échelle du continent dans une proportion telle qu'elle a été déclarée, en 2005, urgence de santé publique dans cette région. Par ailleurs, le VIH/sida demeure l'une des grandes causes de mortalité en Afrique, en dépit du fait que le nombre de séropositifs traités aux antirétroviraux a été multiplié par huit entre 2003 et 2005, passant de 100 000 à 810 000 personnes (OMS 2010). L'Afrique subsaharienne détient le triste record mondial du taux de prévalence du VIH (voir le tableau 2.1). De plus, 19 des 20 pays qui comptent des taux de mortalité maternelle parmi les plus élevés au monde sont situés en Afrique. La région enregistre également



le taux de mortalité néonatale le plus élevé au monde et la proportion des décès d'enfants progresse de manière constante, passant de 23 pour cent en 1980 à 43 pour cent en 2003 (OMS 2010). Dans l'ensemble, le fort taux de prévalence d'un large éventail de maladies a mis en frein à l'accumulation de capital humain et plus généralement à l'avancement du développement humain sur le continent.

Il existe deux modalités selon lesquelles l'approfondissement de l'intégration régionale pourrait réduire la prévalence des maladies et leurs effets négatifs sur le développement humain. Premièrement, les maladies épidémiques telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida génèrent des externalités transnationales qui exigent une coopération entre pays voisins. Les déplacements transfrontaliers de malades atteints de tuberculose ou contaminés par le VIH/sida (même en l'absence d'accords relatifs à la libre circulation des personnes) et de vecteurs de maladies tels que les moustiques suffisent à faire échouer tous les efforts entrepris par un pays donné pour éradiquer ces pandémies. Pour être efficaces, les politiques sanitaires doivent être coordonnées et mises en œuvres au niveau sous-régional. De la même manière, l'absence de coordination régionale en matière d'adoption et de suivi de normes applicables à l'achat de médicaments pourrait entraîner une prolifération de médicaments de contrefaçon qui aurait des effets dévastateurs sur la santé publique. À cet égard, l'initiative des pays membres de la CEA concernant l'approvisionnement et l'importation en commun de médicaments essentiels permet non seulement de garantir la mise sur le marché de produits approuvés mais contribue aussi à la réduction des coûts.

Deuxièmement, la facilitation de la circulation des personnes au sein d'une région pourrait offrir à la population un accès à de meilleurs soins médicaux dans les pays voisins. Au sein de la CEA, par exemple, les Burundais et les Rwandais vont souvent se faire soigner au Kenya où le système sanitaire est de qualité supérieure. La supériorité du système de santé en Afrique du Sud attire des patients de toute l'Afrique subsaharienne. En outre, si le secteur de la santé était ouvert aux investissements régionaux, les prestataires de santé implantés dans les pays dotés de systèmes sanitaires plus développés pourraient ouvrir des succursales dans les pays n'ayant pas le même niveau de développement dans ce domaine. Cela serait profitable à la fois aux investisseurs et aux populations bénéficiaires qui accèderaient ainsi à de meilleurs services de santé.

En 2007, les pays africains ont adopté la Stratégie sanitaire du NEPAD, qui établit un cadre propice à l'allègement durable du fardeau de la maladie en Afrique, les CER ayant été identifiées comme véhicules-clés de l'action et de la coordination régionales en la matière. Plusieurs régions disposent désormais de programmes transfrontaliers de lutte contre les maladies. En outre, plus de 33 pour cent des pays africains ont revalorisé l'enveloppe budgétaire allouée

Tableau 2.1 : Prévalence du VIH chez les adultes, par région

Région	Pourcentage
Afrique subsaharienne	5,2
Asie du Sud et du Sud-Est	0,3
Asie de l'Est	< 0,1
Amérique latine	0,6
Amérique du Nord	0,4
Europe occidentale et centrale	0,3
Europe orientale et Asie centrale	0,7
Caraïbes	1,0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,2
Océanie	0,3
Total	0,8

Source : Rapport ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de sida 2010.



aux dépenses de santé en la portant à 10 pour cent au moins du budget national global. La mise en œuvre des programmes de santé a toutefois souffert de la mauvaise coordination des partenariats nationaux et régionaux, de l'inadéquation des ressources et de l'insuffisance de l'obligation de rendre compte s'imposant à la traduction des engagements en actions concrètes.

2.4. Éducation, compétences et mobilité de la main-d'œuvre

L'intensité de connaissances est un facteur crucial à la compétitivité qu'exige l'intégration dans l'économie mondiale. Malgré une élévation du niveau d'instruction ces dix dernières années, le taux d'alphabétisation des adultes en Afrique reste encore l'un des plus faibles au monde. Nombreux sont les pays qui n'ont pas suffisamment augmenté leurs investissements dans l'éducation pour faire face à l'accroissement de la demande résultant de la croissance démographique. Il en résulte aujourd'hui que moins de 3 adultes sur 10 dans certains pays d'Afrique savent lire et écrire (UNESCO 2010). L'insuffisance des niveaux d'éducation, la précarité de l'état sanitaire et des conditions de vie ont réduit les capacités nécessaires au plein exercice des droits de l'homme et de la citoyenneté. De plus, l'intégration limitée freine la mobilité transfrontalière des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre spécialisée et des capitaux, privant ainsi les économies des avantages potentiels de la concurrence.

Le NEPAD appuie l'élaboration de programmes d'enseignement à distance, en partenariat avec certaines universités de la région, qui privilégient la formation et le perfectionnement des enseignants. La Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique a été adoptée à Arusha en 1981, mais seuls 20 pays africains l'ont ratifiée à ce jour. Plus récemment, les gouvernements ont adopté la Stratégie d'harmonisation des programmes d'enseignement supérieur de l'Union africaine. Cependant l'insuffisance de l'engagement des États et les difficultés en matière de coordination ont réduit le rythme et l'ampleur des progrès de la coopération dans le domaine de l'éducation en Afrique.

La mobilité de la main-d'œuvre reste l'une des questions les plus épineuses de l'intégration régionale, malgré sa prise en compte dans les protocoles et les objectifs de la plupart des CER en Afrique. Certaines de ces communautés ont pris des mesures pour faciliter la circulation des personnes physiques. Par exemple, la CAE et la CEDEAO ont établi un passeport régional commun qui permet aux ressortissants de leurs États membres de circuler à l'intérieur de la région sans visa. La CDAA a adopté un protocole aux mêmes fins, mais celui-ci n'a été ratifié que par un petit nombre de pays (CEA 2010). Par ailleurs, les CER n'ont pas toutes pris des mesures pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre : à l'exception de la CAE, qui s'y est attelée dans le cadre du marché commun, cette question reste la pièce manquante de l'intégration africaine.

En raison des enjeux de politique intérieure, les pays tendent à réserver les emplois nationaux à leurs propres ressortissants, ce qui risque de conduire à une affectation sous-optimale des ressources au niveau régional. Dans de nombreux pays, le sous-emploi des jeunes est élevé en raison de la croissance démographique et en l'absence de politique économique générant suffisamment d'emplois. En outre, en Afrique subsaharienne, plus des trois quarts des travailleurs (75,8 pour cent) occupaient en 2009 des emplois vulnérables,¹⁰ une

¹⁰ Selon le BIT, les travailleurs en situation d'emploi vulnérable sont ceux qui travaillent à leur propre compte et les travailleurs familiaux non rémunérés. Une forte proportion de travailleurs en situation d'emploi vulnérable fait d'état



proportion qui dépasse de loin celle de toutes les autres régions du monde, à l'exception de l'Asie du Sud (BIT 2011). Dans de telles circonstances, il est politiquement risqué d'autoriser les étrangers à travailler dans un pays qui compte déjà un grand nombre de chômeurs et de sous-employés dans les rangs de la population. En Afrique centrale, par exemple, les ressortissants de pays voisins doivent obtenir un visa pour passer les frontières, malgré l'existence de plusieurs accords d'intégration et d'une union monétaire.¹¹ En fait, bien que les statistiques relatives au travail soient très approximatives en Afrique, le sous-emploi des jeunes reste, pour les sociétés africaines, un grand défi à relever. Les mouvements de protestation qui balaient actuellement l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, que l'on appelle désormais les Révolutions arabes, ont été précisément déclenchés, en décembre 2010, par un mouvement de revendications initié par de jeunes chômeurs tunisiens.

Les difficultés liées à l'emploi des travailleurs étrangers ne sont pas insurmontables. L'accroissement de

la mobilité de la main-d'œuvre au Rwanda, par exemple, a permis au pays d'attirer des travailleurs qualifiés du Kenya et d'autres pays de la sous-région et au-delà, dont les compétences n'étaient pas disponibles sur le marché local. Ce phénomène a un effet général positif sur l'économie rwandaise. Si tous les pays membres de la CAE parviennent à éliminer les obstacles s'opposant à la mobilité de la main-d'œuvre, il en résultera certainement une meilleure affectation des ressources humaines au sein de la Communauté. En Afrique du Sud, l'industrie minière fait appel à une main-d'œuvre issue de différents pays d'Afrique australe. Mais le

Tableau 2.2 : Proportion de la population de 15 à 24 ans sachant lire et écrire

Région	1995–2004	2005–2008
Monde	87.1	89.0
Régions en développement	84.6	87.2
Afrique du Nord	79.3	86.1
Afrique subsaharienne	68.6	71.9
Amérique latine et Caraïbes	96.2	96.9
Asie de l'Est	98.9	99.3
Asie de l'Est, à l'exclusion de la Chine	99.4	99.5
Asie du Sud	73.7	79.3
Asie du Sud, à l'exclusion de l'Inde	67.3	75.4
Asie du Sud-Est	96.3	96.1
Asie de l'Ouest	91.9	92.7
Océanie	73.9	73.0
CEI	99.8	99.8
CEI, Asie	99.8	99.8
CEI, Europe	99.7	99.7
Régions développées	99.6	99.6
PMA	65.3	69.9
Pays en développement sans littoral	68.1	71.8
PEID	87.1	87.4

Source : Rapport des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2010

de pratiques et de formes de travail informel largement répandues dans le secteur non structure de l'économie. En général, ces travailleurs ne bénéficient ni de protection sociale ni d'aucun mécanisme pour le dialogue social. L'emploi vulnérable est également associé à une faible rémunération et à des conditions de travail difficiles.

11 La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a pour monnaie unique le franc CFA.



La question de l'emploi des jeunes : le défi kenyan

Les deux tiers de la population du Kenya ont moins de 25 ans. L'emploi des jeunes est et restera un défi majeur pour l'économie du pays dans les années à venir. Si les taux de chômage y sont généralement élevés, culminant à 26 pour cent pour les femmes en milieu urbain, la situation des jeunes est encore moins réjouissante à cet égard. En effet, les taux de chômage les concernant sont systématiquement et substantiellement supérieurs aux taux moyens, atteignant parfois le double de ceux-ci. Enfin, plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont des jeunes.

Les perspectives d'avenir ne sont guère prometteuses pour les jeunes kenyans : 60 pour cent des jeunes âgés de 15 à 19 ans poursuivent des études à plein temps, 30 pour cent travaillent ou s'acquittent de diverses tâches familiales, 2 pour cent sont à la recherche d'un emploi et 8 pour cent sont inactifs. Au fur et à mesure qu'ils avancent dans la vie, les jeunes cumulent les difficultés. Dans le groupe d'âge des 20 à 24 ans, seuls 17 pour cent sont des étudiants à plein temps, 9 pour cent sont des chômeurs à la recherche d'un emploi, et la proportion de ceux qui n'ont aucune activité est supérieure à 9 pour cent. Ces tendances sont plus accentuées dans les zones urbaines.

Les jeunes travailleurs rémunérés sont principalement des salariés, mais 20 pour cent d'entre eux s'adonnent à des tâches rurales traditionnelles ou sont engagés dans des activités informelles en milieu urbain. Sur la masse des jeunes qui reçoivent une rémunération pour leur travail, ceux qui sont réellement en situation d'apprentissage ne comptent que pour 1 pour cent. Quant aux 15 à 24 ans, ils représentent une proportion importante des travailleurs rémunérés dans certains secteurs mais sont totalement absents du reste des secteurs de l'économie. Près d'un tiers des travailleurs rémunérés dans l'industrie de la pêche et des services sont des jeunes. Dans l'hôtellerie, l'agriculture et le commerce, la proportion des jeunes travailleurs rémunérés est relativement importante, puisqu'elle varie entre un quart et un tiers du total des effectifs. En revanche, les jeunes sont peu présents (moins de 10 pour cent) dans la finance, l'enseignement, l'énergie, l'eau, la santé ou l'administration publique. Certaines de ces activités exigent des niveaux de qualification élevée, ce qui explique que les jeunes appelés à travailler dans ces secteurs arrivent sur le

marché du travail après 20 ans. Cependant, la proportion des travailleurs âgés de 25 à 34 ans reste peu élevée dans ces secteurs où l'expérience professionnelle compte tout autant que la formation à l'embauche et lors de l'évaluation des opportunités d'avancement.

Par ailleurs, le choix de l'activité des jeunes est influencé par la culture et les traditions et varie aussi en fonction du sexe et du lieu de résidence. En milieu rural, les jeunes travaillent principalement dans les exploitations agricoles, mais seul un tiers d'entre eux perçoivent un salaire. Un jeune rural sur dix travaille dans le secteur informel. En revanche, en milieu urbain, les jeunes exercent des emplois rémunérés à la fois dans les secteurs formel et informel, et un tiers des jeunes sont employés dans leur propre entreprise ou dans l'entreprise familiale. Que ce soit en zone rurale ou urbaine, une jeune femme sur dix dans la tranche d'âge des 15 à 19 ans et une jeune femme sur trois dans celle des 20 à 24 ans se déclarent être « femme au foyer », ce qui veut dire qu'elles effectuent des travaux domestiques non rémunérés.

L'emploi des jeunes touche également aux questions d'égalité entre les genres. Si la plupart des jeunes ont des emplois non-salariés, les femmes sont, à 38 pour cent, notablement plus nombreuses que les hommes, à 28 pour cent, dans cette situation. Par ailleurs, le fait de détenir un emploi salarié ne garantit pas de faire une carrière : un tiers des jeunes femmes et un dixième des jeunes hommes ayant un emploi salarié travaillent en tant qu'employés de maison. Mis à part ce secteur, les jeunes femmes trouvent des opportunités d'emploi salarié principalement dans l'éducation, dans certaines activités agricoles et dans l'hôtellerie et la restauration. Quant aux jeunes hommes, ils travaillent dans l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration.

L'intégration pourrait aider les jeunes travailleurs de plusieurs manières. Premièrement, étant donné que l'intégration tend à accroître les niveaux de bien-être et de production, elle permet aux jeunes de bénéficier d'une économie plus dynamique. Deuxièmement, l'un des effets importants de l'intégration étant le transfert d'emplois d'un secteur à un autre, les jeunes seront sans doute mieux placés que leurs aînés pour occuper les nouveaux



La question de l'emploi des jeunes : le défi kenyan (continuation)

emplois créés. C'est donc un effet positif du point de vue social, à condition que les mesures nécessaires soient prises pour recycler et réemployer les travailleurs plus âgés mis à pied. Troisièmement, les jeunes pourront bénéficier plus directement de l'intégration si celle-ci profite en priorité aux secteurs d'activité qui emploient le plus de jeunes. Cependant, il ne faudra pas s'attendre à ce qu'une intégration, aussi judicieuse qu'elle soit, puisse parvenir à résoudre le défi que pose l'emploi des jeunes, qui restera

toujours un problème épineux au vu de la proportion importante de jeunes qui travaillent dans le secteur non structuré de l'économie et du grand nombre de femmes qui sont employées à des travaux domestiques rémunérés.

Note: voir l'annexe 2.2 pour plus de détails sur l'emploi dans les divers secteurs de l'économie au Kenya et l'impact de l'intégration continentale sur l'emploi, par secteur.

schéma de la migration telle qu'elle se présente en Afrique australe n'offre pas que des avantages. En effet, si de nombreux ressortissants des pays d'Afrique australe ont réussi à accéder à des emplois relativement bien rémunérés en Afrique du Sud, leur migration aura provoqué le démembrement de leur famille, puisque seuls les hommes sont autorisés à émigrer pour travailler dans les mines, laissant derrière eux le reste de leur famille dans leur pays d'origine. Cette immigration est très différente de la forme plus classique de fuite ou de circulation des cerveaux, par laquelle des entrepreneurs ou des travailleurs qualifiés africains sont amenés à quitter leur pays d'origine avec leur famille et de s'établir dans un autre pays pendant un certain nombre d'années afin d'y travailler. Cependant, dans les deux cas de figure, la mobilité de la main-d'œuvre génère des ressources dont une partie est envoyée au pays d'origine sous forme de transferts de fonds au profit des membres de la famille restés au pays. Ces transferts servent à maintenir ou améliorer le capital humain dans les pays d'origine, où ils sont par exemple utilisés pour payer les frais de scolarité ou les services de santé (CNUCED 2009).

Judicieusement gérée, la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique a toujours bénéficié tant aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil, sans compter les avantages qu'elle a apportés aux migrants eux-mêmes en termes de développement humain. La Côte d'Ivoire constitue l'une des premières destinations mondiales ciblées par les migrants internationaux et offre, à ce titre, une bonne illustration des retombées positives de la migration, à la fois pour les pays d'accueil et de destination. La Côte d'Ivoire a été le siège d'une migration formée essentiellement de travailleurs étrangers peu qualifiés, venus combler le manque de main-d'œuvre dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, qui ont concouru à alimenter une croissance induite par les exportations et contribué ainsi à l'amélioration de la situation sociale et économique du pays. Quant aux retombées positives de la migration sur les pays d'origine tels que le Bénin, le Burkina Faso, le Niger ou le Togo, celles-ci se traduisent principalement par une baisse du chômage et de la pauvreté et des avancées en matière de développement du capital humain réalisées à la faveur des envois de fonds effectués par les migrants (Banque mondiale 2008). De ce point de vue, les mécanismes de coopération régionale auraient tout intérêt à envisager la mobilité de la main-d'œuvre comme une source potentielle de profits mutuels. Cependant, il importe que les pays d'origine et d'accueil œuvrent de concert pour veiller à ce que les droits des travailleurs migrants soient respectés, et notamment leur droit à bénéficier, dans les pays où ils travaillent, de l'accès aux mécanismes de protection sociale tels que l'assurance maladie et les régimes de retraite.



2.5. L'environnement et les ressources communes

Les caractéristiques uniques de la géographie physique, économique et politique de l'Afrique présentent de nombreux défis pour son développement économique et la gestion du partage de ses biens publics. Les frontières politiques sont rarement alignées sur les ressources économiques et naturelles des pays qu'elles délimitent. En l'absence de mécanismes de coordination efficaces au niveau régional, cela pose des défis majeurs en termes de gestion des ressources communes. Prenons, à titre d'exemple, le cas des ressources communes en eau. L'Afrique compte plus d'une soixantaine de bassins fluviaux transfrontaliers, dont la moitié est répartie entre au moins trois pays. Cela implique, à l'évidence, que la gestion de ces bassins exige une coopération régionale. Considérons l'exemple du lac Victoria, que se partagent trois pays : le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Le lac sert de déversoir aux déchets ménagers et industriels ainsi qu'aux sédiments produits par l'érosion des sols résultant de processus naturels et d'activités humaines menées dans les trois pays riverains. L'absence de coordination des activités et des politiques dans ces trois pays a gravement endommagé le lac, entraînant des implications à long terme sur son écosystème, notamment, sa dégradation écologique due à la pollution et à la sédimentation résultant de la déforestation et de l'érosion des sols. Qui est plus est, dans de nombreux pays, la faiblesse des systèmes institutionnels nationaux tels que les systèmes de gestion intégrée des ressources en eau complique d'autant plus la coordination dans ce domaine à l'échelon régional.

La mauvaise gestion des ressources en eau conduit à une variabilité hydrologique qui limite le stockage de l'eau, laissant les pays voisins vulnérables aux inondations et aux sécheresses. En outre, la pollution, l'érosion et la surpêche réduisent la quantité et la qualité des ressources en eau, détruisent les habitats essentiels et peuvent favoriser la contamination et la propagation de maladies. Dans certaines régions, on relève des cas de conflits politiques portant sur l'utilisation de ressources communes, telles que les cours d'eau, les lacs et les pâturages. Les conflits liés à l'eau surviennent en particulier dans les zones présentant une forte variabilité pluviométrique (De Stefano et al. 2010). Ces facteurs illustrent la nécessité de disposer de mécanismes régionaux efficaces pour assurer la gestion des ressources environnementales communes et des conflits associés à leur exploitation. En revanche, des ressources en eau judicieusement gérées constituent un facteur de développement non négligeable. Elles peuvent en effet servir à produire de l'électricité à faible coût, à étendre les périmètres agricoles irrigués, à améliorer les voies de transport et à accroître les revenus et la sécurité alimentaire grâce à l'exploitation durable des pêches.

Un certain nombre d'initiatives régionales sont consacrées à la gestion des ressources environnementales en tant que biens publics communs. Les ressources halieutiques du lac Victoria fournissent, directement ou indirectement, des moyens d'existence à près de 3 millions de personnes qui tirent leurs ressources de la pêche artisanale, commerciale ou de subsistance (CEA 2004). La gestion commune des ressources du lac Victoria a été améliorée par un renforcement des capacités nationales et régionales en matière de gestion des ressources en eau dans les trois pays riverains que sont le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Cette initiative a également impliqué des activités de recherche et de suivi au niveau régional ainsi que la mise en place de l'Organisation des pêches du lac Victoria (LFVO) (Banque mondiale 2009). L'Afrique dispose en fait d'un large éventail d'institutions régionales consacrées à la promotion de la gestion des ressources en eau partagées,



dont l'Initiative du bassin du Nil (IBN),¹² l'Autorité du lac Tanganyika¹³ et l'Union du fleuve Mano.¹⁴ L'objectif de ces institutions s'est élargi au-delà de la gestion coordonnée des ressources en eau communes, pour inclure d'autres projets communs de développement dans divers domaines, tels que la production d'hydroélectricité et l'irrigation dans le bassin de la rivière Kagera, le plan de convergence pour la conservation des forêts du Bassin du Congo, les ressources génétiques et les produits forestiers non ligneux (PFNL) ainsi que l'initiative « Muraille verte pour le Sahara ». Bon nombre de ces institutions régionales souffrent de lacunes techniques et financières, ce qui explique en partie leur succès limité. Leur renforcement contribuerait à l'accélération du processus d'intégration.

2.6. L'Afrique devrait-elle s'ouvrir sur l'extérieur, se tourner vers l'intérieur ou regarder dans les deux directions à la fois ?

Les partisans du libre échange ont tendance à considérer l'intégration régionale comme un obstacle à la mondialisation, arguant du fait que les barrières tarifaires liés aux blocs régionaux entravent la libre circulation des biens entre les différentes régions et le monde extérieur. Dans cette logique, plutôt que de se concentrer sur le renforcement de son marché régional, l'Afrique devrait poursuivre son intégration dans l'économie mondiale. Pourtant, cette vision des choses ne tient pas compte du rôle que pourrait jouer l'intégration régionale dans l'insertion des économies africaines au sein de l'économie mondiale par le biais des économies d'échelle ou de la spécialisation régionale, par exemple. L'intégration régionale et l'intégration mondiale des économies africaines devraient être considérées comme des approches complémentaires et non concurrentielles (Banque mondiale 2008). Ainsi, par exemple, un approfondissement de l'intégration régionale aura-t-il pour effet d'améliorer l'infrastructure des transports et d'autres infrastructures commerciales en Afrique, ce qui réduira les coûts des échanges commerciaux au sein du continent et avec le reste du monde. Il en résultera un renforcement des économies africaines qui seront ainsi mieux armées pour jouer un rôle accru dans l'économie mondiale.

À l'heure actuelle, les vecteurs majeurs de la mondialisation sont le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha de l'OMC et les APE conclus entre l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Au niveau bilatéral, les principales forces à l'œuvre sont la Loi sur croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA) portant sur les échanges entre l'Afrique et les États-Unis, et plusieurs initiatives de coopération entre l'Afrique et les puissances économiques émergentes du Sud, notamment la Chine, l'Inde et le Brésil. L'Afrique se voit donc confrontée à plusieurs options, et celles-ci ne sont pas forcément incompatibles entre elles.

Les tendances actuelles révèlent une modification notable dans la structure des échanges commerciaux de l'Afrique. En effet, le commerce extérieur de l'Afrique avec l'Union européenne, qui représentait près de 55 pour cent du volume des échanges de marchandises à l'échelle du continent au milieu des années

12 L'Initiative du bassin du Nil réunit le Burundi, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Soudan et la Tanzanie, l'Érythrée ayant statut d'observateur.

13 L'Autorité du lac Tanganyika comprend le Burundi, la RDC, la Tanzanie et la Zambie.

14 L'Union du fleuve Mano regroupe la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.



1980 n'était plus que de 38 pour cent en 2009.¹⁵ En revanche, durant la même période, le commerce avec les pays en développement non africains est passé d'environ 4 pour cent à 38 pour cent. Malgré le coût élevé des échanges et l'absence de mécanismes formels de libéralisation du commerce entre l'Afrique et ses partenaires émergents, les échanges s'intensifient de manière exponentielle, essentiellement du fait que les principaux produits échangés ne sont pas sensibles aux tarifs douaniers ni aux coûts de transport. Parmi les partenaires émergents de l'Afrique, la Chine, l'Inde et le Brésil figurent en bonne place. En 2007, pour la première fois dans l'histoire moderne, la proportion des échanges commerciaux de l'Afrique continent avec les pays en développement (principalement des économies émergentes) a dépassé la part de commerce du continent avec l'Union européenne (CNUCED 2010). Cela s'explique par le fait que l'augmentation de la part des économies émergentes dans le commerce mondial s'est parallèlement accompagnée d'un accroissement de la demande de ces pays sur les produits primaires africains pour alimenter leur croissance. Le commerce de l'Afrique avec la seule Chine est ainsi passé de 10,6 USD en 2000 à 106,8 milliards USD en 2008, soit une progression moyenne stupéfiante de 33,5 pour cent par an (ACCICE 2010).

Certains craignent de voir la structure actuelle des échanges entre l'Afrique et les pays émergents reproduire le schéma de la configuration des échanges Nord-Sud, au titre desquels l'Afrique exporte des produits primaires et importe des biens manufacturés. Cette critique n'est pas sans fondement, du moins dans le court terme, mais il convient de noter que les interventions des pays émergents en Afrique contribuent à la mise en place d'une infrastructure de base qui pourrait permettre au continent de développer son secteur industriel. Des pays tels que la Chine construisent actuellement des zones industrielles dans plusieurs pays africains, lesquelles devraient, à moyen terme, aider l'Afrique à exporter davantage de produits manufacturés.

La proposition de l'Union européenne de négocier des APE réciproques est appelée à induire un impact notable sur l'intégration régionale en Afrique. Il est attendu des APE qu'ils éliminent progressivement les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges de biens et de services et qu'ils traitent le problème des obstacles techniques au commerce ainsi que d'autres questions connexes. Les partisans des APE font valoir que ces accords favoriseront l'instauration d'un développement durable et une meilleure intégration des régions pauvres dans l'économie mondiale en s'appuyant sur les processus africains d'intégration régionale qu'ils s'emploieront à renforcer en tenant compte du niveau de développement spécifique à chaque CER concernée. Par ailleurs, il conviendra de préciser que l'architecture de l'intégration régionale est en passe de subir une restructuration complète, sous la pression des APE.¹⁶ On notera, par exemple, que les configurations des APE ne reflètent pas les appartenances aux différentes CER dans leur forme présente et que la portée des APE dépasse de loin les niveaux actuels d'intégration entre les pays africains.

Le chapitre 3 passe en revue les implications des diverses voies d'intégration pour l'Afrique et met en lumière les incidences des différentes options envisageables sur le développement humain.

¹⁵ Au cours de la période allant de 1980 à 2009, les échanges commerciaux avec les États-Unis ont marqué le pas en se maintenant entre 10 pour cent et 20 pour cent du volume total des échanges de marchandises.

¹⁶ Voir CEA 2006.



3. ESTIMATION DE L'IMPACT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE

Le présent chapitre présente les résultats d'un exercice visant à estimer l'impact des voies alternatives de l'intégration régionale en Afrique. Il examine les avantages qui reviendraient aux différentes régions africaines dans l'éventualité de leur intégration entre elles, au sein d'un marché continental et avec le reste du monde. Le modèle élaboré pour les besoins d'une telle analyse simule l'effet de l'harmonisation et de l'abaissement des tarifs douaniers assortis d'une réduction des coûts de transport sur l'ensemble du continent. Ces simulations sont donc utilisées comme des indicateurs de substitution pour mesurer les effets des processus d'intégration qui dépassent le simple cadre de la libéralisation des échanges commerciaux.

L'estimation de l'incidence des décisions politiques susceptibles d'induire un large éventail de conséquences économiques et sociales est une tâche ambitieuse. Pour en venir à bout, nous avons eu recours à des techniques de modélisation de l'équilibre général qui permettent de définir un cadre global couvrant la plupart des relations d'interdépendance entre les économies de marché, et de prendre en compte les effets immédiats et secondaires. Dans la réalité, les interventions politiques s'accompagnent généralement de divers autres changements. Le modèle isole les répercussions possibles des changements de politique spécifiques, en supposant que tous les autres éléments de l'économie demeurent inchangés. C'est peut-être là que résident à la fois la faiblesse et la force principales de cette technique : elle met en évidence l'effet vraisemblable d'une mesure politique donnée.

Cette technique de modélisation repose largement sur les fluctuations de prix et leurs effets sur l'offre et la demande, sur la base d'hypothèses simplifiées. Un grand nombre d'obstacles ainsi que leurs implications majeures sont difficiles à exprimer en termes de variations de prix, parce que les informations y afférentes ne sont tout simplement pas disponibles. En outre, certains processus et mécanismes se prêtent mal à un examen au travers du prisme des variations de prix et des fluctuations de l'offre et de la demande. De telles limites sont généralement bien connues. Par exemple, il est fort malaisé d'évaluer l'impact d'une infrastructure inadaptée sur le prix des exportations ou des importations. Il est tout aussi ardu de jauger la préférence du consommateur pour les produits régionaux, nationaux ou locaux que de la convertir en une mesure de prix spécifique. Enfin, il n'est pas facile de déterminer dans quelle mesure l'intégration peut stimuler la concurrence et la créativité, et induire des augmentations significatives de la productivité.

L'évaluation des modalités d'interaction et d'influence de l'intégration en rapport avec le développement humain n'est pas une tâche aisée. La première étape de notre stratégie d'investigations consiste à définir un ensemble de changements que l'intégration est susceptible de déclencher au sein des économies africaines. À la deuxième étape, nous suivrons les effets des changements intervenus dans l'économie en privilégiant l'examen des aspects qui permettent d'élucider les relations possibles entre intégration et développement humain. Nous examinerons l'effet global sur le bien-être, les activités sectorielles, l'emploi et les salaires, et les émissions de gaz à effet de serre. Il conviendrait aussi, pour bien faire, d'examiner comment l'intégration pourrait améliorer la santé, l'éducation, la qualité des emplois et la gestion de l'environnement, mais cela nous amènerait au-delà des limites du présent exercice.



Modélisation de l'intégration

Les estimations effectuées dans le cadre de ce rapport sont fondées sur le modèle d'équilibre général calculable MIRAGE et les ensembles de données du commerce mondial issus des bases de données du Projet d'analyse des échanges mondiaux (GTAP) et de Market Access Map (MacMap). Quant aux estimations de pays, elles reposent sur le modèle DIVA et les matrices de comptabilité sociale (MCS) spécialement adaptées aux besoins de la présente étude. La base de données mondiale GTAP contient des informations sur les échanges bilatéraux, les conditions liées au transport de marchandises et les mesures protectionnistes dans 112 régions portant sur plus de 50 groupes de produits pour l'année 2004. La base de données MacMAP couvre l'accès aux marchés par pays importateur, produit, pays exportateur et instrument de protection. Elle inclut l'ensemble des régimes préférentiels et des accords régionaux conclus par les différents pays considérés séparément. Elle couvre 5 111 produits (Système harmonisé au niveau d'agrégation à six chiffres, SH6) et recense les données relatives à l'accès au marché pour 163 pays et leurs 208 partenaires. Les données collectées concernent l'année 2004. Sur la base de ces données, nous avons utilisé les droits appliqués, qui sont différents des droits nominaux ou définis par l'OMC, et qui correspondent aux paiements effectifs des droits lors du passage aux frontières. Le modèle MIRAGE a été conçu pour évaluer l'impact de la mondialisation sur les pays et les régions du monde. Ses principales caractéristiques sont illustrées par les modèles d'Équilibre général calculable (EGC) de dernière génération, étroitement liés aux MCS. Pour les besoins de ces estimations, nous avons agrégé les données sur 28 régions / pays et 27 groupes de produits. Le modèle DIVA est une adaptation du modèle MIRAGE destinée à mieux refléter les conditions opérationnelles des économies africaines sur le terrain. Le niveau de détail et la structure finale des matrices de comptabilité sociale utilisées dans les estimations de pays dépendent des limites des données et des variations des conditions économiques et commerciales dans les pays concernés.

MIRAGE et DIVA sont des modèles dynamiques récursifs qui s'appuient sur l'état d'équilibre réalisé à l'étape précédente pour parvenir à la phase d'équilibre suivante. Le processus de modélisation considère les comptes des opérations courantes des régions et des pays comme des variables exogènes et procède au réajustement de l'économie par le taux de change au niveau réel prédéterminé par le résultat positif ou négatif de la balance des opérations courantes. Le déficit ou l'excédent public est fixe et équivalent à celui de l'année de référence. Ces modèles réajustent ainsi la somme des taxes/subventions d'après les revenus des ménages pour réaliser la mise en correspondance avec l'état de déficit public prédéterminé. La dynamique des modèles repose sur les variables exogènes telles que le taux de croissance démographique ou le taux de participation à la population active. Par conséquent, les solutions élaborées ne dépendent pas de variables prospectives, comme par exemple les investissements ou la productivité. Le modèle global s'appuie sur trois facteurs de production : le capital, la terre et les ressources naturelles. Deux types de classification de la main-d'œuvre ont été retenus. La première se caractérise par la combinaison du secteur et de la profession définissant les travailleurs, qui se rapproche de la notion de compétences de base, plus particulièrement adaptées à l'agriculture et aux travaux manuels). La deuxième porte sur les compétences plus spécialisées requises dans les secteurs de l'industrie et des services. Le modèle calcule le montant total des paiements de salaires pour un secteur donné sur la base des changements d'activité qui sont intervenus et des taux de salaires relatifs constatés. Selon la disponibilité des données, les modèles de pays tentent de distinguer les ménages par niveau de revenu et lieu de résidence (rural ou urbain) et de ventiler les catégories de main-d'œuvre par sexe, niveau d'éducation et lieu de résidence.

Pour plus de détails sur les modèles, voir l'annexe B et consulter la page Web disponible sur : www.undp.org/poverty/focus_trade_ip_migration.shtml



3.1 Estimation de la portée et des avantages de l'intégration

L'Afrique commerce très peu avec elle-même. Selon la CEA (CEA 2010), entre 2000 et 2009, la proportion des importations de l'Afrique en provenance des pays du continent s'est maintenue à 9 pour cent du volume total de ses importations, alors que 8 pour cent de ses exportations étaient destinées à des pays africains.¹⁷ Les données qui renseignent nos estimations de modélisation attestent de la faiblesse du commerce intra-africain, qui ne représente, en données GTAP, que 10 pour cent du volume total des échanges commerciaux de l'Afrique (voir l'annexe 3.1). Ce chiffre constitue la plus faible proportion de commerce intra-régional au monde. Il atteste à la fois de la richesse des ressources naturelles du continent et de son retard sur le plan du développement industriel et la conjonction de ces deux caractéristiques explique que le volume des échanges intra-africains sur certains produits semble relativement si peu élevé. Néanmoins, d'autres raisons plus historiques peuvent aussi être invoquées pour justifier la faiblesse du commerce intra-régional en Afrique.

Par ailleurs, ce chiffre moyen de 10 pour cent ne dit rien sur l'étendue et la divergence des proportions du commerce intra-africain par pays, par région et par secteur. L'Afrique australe écoule un cinquième de l'ensemble de ses exportations sur les marchés africains, la moitié de cette proportion étant destinée aux pays de la région elle-même. En revanche, seuls 3 pour cent des exportations d'Afrique centrale sont expédiées vers les pays africains (voir l'annexe 3.1). L'analyse ventilée de ces données révèle qu'une part considérable des exportations africaines de produits alimentaires, de ressources naturelles et de biens issus de l'industrie manufacturière lourde sont destinés à l'Afrique alors qu'une infime proportion des exportations africaines de services et de marchandises agricoles (telles que les fleurs par exemple) est vendue sur les marchés africains (voir l'annexe 3.2). Certaines de ces exportations concernent des produits pour lesquels la demande reste assez marginale dans les pays africains, comme par exemple les légumes, les fleurs et les fruits, le sucre, les ressources naturelles et les biens manufacturés non métalliques. En revanche, en ce qui concerne d'autres marchandises telles que le blé ou les produits métalliques et non métalliques, l'approvisionnement de l'Afrique représente près de la moitié du volume total de ses exportations, alors que 70 pour cent des exportations totales de graines de céréales sont écoulées sur les marchés africains (voir l'annexe 3.3).

Il reste toutefois qu'une proportion non négligeable du commerce africain n'est pas comptabilisée. Historiquement, les régions qui ont connu de grands mouvements migratoires et des échanges commerciaux florissants ont toujours fini par se fragmenter lors de l'établissement de frontières nationales couplé à la mise en place de barrières telles que les systèmes de droits de douane et de contrôle aux frontières. Le commerce non structuré joue un rôle critique dans la distribution d'une variété de produits de base, comprenant les produits alimentaires et les médicaments, les produits régionaux et locaux ainsi que les marchandises provenant de régions extérieures à l'Afrique (CEA 2010). La taille et la croissance du commerce informel sont difficiles à quantifier, mais si l'on en juge par le volume et l'importance grandissante de l'économie non structurée en Afrique, on peut, en toute vraisemblance, présumer de l'existence d'une intégration sans doute tout aussi prospère mais qui n'apparaît nulle part dans les chiffres officiels. Les dimensions humaines de cette intégration ou réintégration commencent seulement à se dévoiler à la faveur d'un certain nombre d'études sérieuses qui lui sont consacrées. Ce type de commerce offre en réalité des opportunités de subsistance aux habitants dans

¹⁷ Voir les graphiques 4.1 et 4.4 (pages 90 et 93) dans *État de l'intégration régionale en Afrique IV*, rapport conjoint de la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et la Banque africaine de développement.



l'ensemble des régions africaines. Il se caractérise tout particulièrement par une différenciation fortement marquée en termes de genre, du fait que ce sont généralement les femmes qui franchissent les frontières, par des allers-retours constants, pour effectuer les échanges de produits en tous genres. Selon une estimation révélatrice, il y aurait entre 4 et 5 millions de femmes en Afrique de l'Ouest qui seraient impliquées dans la collecte, le traitement et la commercialisation des graines de karité (Plunkett et Stryker 2002).

Les données de modélisation confirment l'hypothèse selon laquelle les coûts élevés du commerce maintiennent les échanges intra-africains à un niveau aussi faible (CEA 2004, 2006, 2008, 2010 ; CNUCED 2009). De manière générale, le coût du commerce intra-africain tend à être supérieur à celui du commerce de l'Afrique avec le reste du monde. Les exportations au sein de l'Afrique sont soumises à des droits de douane qui sont en moyenne trois fois plus importants (0,06 pour cent) que les droits acquittés pour écouler les mêmes marchandises sur d'autres marchés dans le monde (0,02 pour cent). Ces droits restent, somme toute, généralement peu élevés, ce qui signifie que leur différence, en valeur absolue, est minime et ne devrait pas logiquement exercer une influence décisive sur les échanges. Néanmoins, cet écart est révélateur de contrastes plus marqués au niveau des facilités accordées aux exportations africaines sur les marchés.

Cette différence dans les droits de douane applicables aux mêmes marchandises tient à la composition des produits exportés. En effet, les exportations intra-africaines de biens manufacturés non alimentaires et de ressources naturelles sont soumises à un tarif douanier supérieur au droit perçu sur le même type de marchandises exportées vers le reste du monde. L'écart sera plus faible s'il s'agit de produits agricoles, et presque nul pour les biens manufacturés car le droit de douane à percevoir sur ces marchandises est respectivement de 0,10 pour cent en moyenne lorsqu'elles sont exportées vers des marchés africains et de 0,17 pour cent lorsqu'elles sont destinées à des pays non africains. Dans le cas de biens issus de l'industrie manufacturière légère, les droits de douane peu élevés sont justifiés par l'application d'accords spéciaux tels que l'AGOA ou l'Accord de Cotonou portant sur la réduction des droits de douane. Une analyse plus approfondie du secteur révèle l'existence, sur les marchés mondiaux, d'un protectionnisme fortement marqué à l'égard de certains produits alimentaires spécifiques tels que le sucre, les graines oléagineuses, le riz ou la viande, sur lesquels les droits perçus en Afrique sont nettement moins élevés que dans le reste du monde. Cet examen met également en lumière les conditions d'accès défavorables appliqués aux exportations africaines sur les marchés africains comparées aux marchés mondiaux en ce qui concerne des lignes de produits tels que les céréales, le cuir, les produits chimiques et les textiles, entre autres (voir l'annexe 3.4) et souligne le potentiel de l'intégration régionale en matière de développement humain.

Les coûts de transport sont aussi généralement supérieurs pour les exportations vers les pays africains que vers le reste du monde. La plupart des échanges avec les pays non africains suivent les voies maritimes. Par contre, le commerce au sein de l'Afrique implique généralement des transports de surface. Le mauvais état, largement attesté, du réseau routier et des installations aux frontières et dans l'arrière-pays, à l'échelle du continent explique le coût élevé du transport des marchandises à l'intérieur de l'Afrique (Banque mondiale 2009 ; CEA 2010). L'insuffisance de l'infrastructure touche également les transporteurs qui travaillent dans des conditions difficiles et risquées ainsi que les petits commerçants qui traversent les frontières pour proposer leurs produits à la vente. La mesure utilisée dans les simulations pour calculer les coûts de transport est la part des coûts de transport dans la valeur totale des exportations. Cette mesure n'est pas parfaite, elle ne tient pas compte des distances. Néanmoins, elle fait mettre en avant le fait que les exportateurs africains encourrent des coûts plus élevés lorsqu'ils acheminent leurs marchandises vers les pays africains que vers d'autres régions du



L'importance de la dimension de genre dans le secteur informel : l'exemple du Congo

En République démocratique du Congo, sept travailleurs sur dix évoluent dans le secteur non structuré de l'économie. Ce phénomène existe aussi dans les mêmes proportions dans d'autres pays en développement. Un emploi informel est souvent la seule option viable pour la majorité des jeunes congolais. Dans ce pays, huit jeunes actifs sur dix sont des travailleurs informels. La moitié des jeunes travailleurs informels sont employés dans l'agriculture et l'autre moitié est engagée dans des activités liées au commerce. Près de 40 pour cent des jeunes travailleurs du secteur formel sont employés dans les services, 16 pour cent dans le bâtiment, 10 pour cent dans le commerce, 8 pour cent dans la production et la fabrication industrielle et 4 pour cent dans l'agriculture. L'augmentation du volume des échanges potentiellement induit par l'intégration pourrait avoir des répercussions directes sur une grande partie de la main-d'œuvre du secteur formel.^a

La majorité des opportunités de travail rémunéré offertes aux jeunes dans le secteur formel bénéficie aux hommes, à 77 pour cent. Les femmes dominent le marché de l'emploi des jeunes dans l'éducation et la santé où elles occupent 74 pour cent des postes attribués aux jeunes. Cependant, seule une frange de 10 pour cent des femmes salariées

en emploi formel rémunéré travaillent dans ces secteurs. La majorité des femmes sont affectées à l'industrie des services, où leur nombre est deux fois inférieur à celui des hommes. Les femmes occupent à hauteur de 17 à 18 pour cent les emplois formels rémunérés dans l'agriculture et l'industrie manufacturière proposés aux jeunes et ces deux secteurs d'activité représentent 7 pour cent des emplois formels rémunérés détenus par de jeunes travailleuses.^b

L'intégration pourrait contribuer, quoique modestement, à l'amélioration de la situation précaire de l'emploi au Congo, à condition toutefois que les résultats de la simulation effectuée pour ce pays, qui indiquent une tendance à l'expansion du secteur de l'industrie et des services, se confirment. La promotion des opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes femmes nécessite la mise en place de politiques fortement axées sur le développement humain.

^a Données extraites de MCS.

^b Calculs effectués par l'auteur sur la base des résultats de l'Enquête Emploi 2009, Centre National de la Statistique et des Études Économiques (CNSEE), Brazzaville.

Note : voir le scénario 4 à l'annexe A.

monde. Cette mesure est facilement accessible dans la base de données GTAP et elle est largement exploitée dans les modélisations commerciales.

La part des coûts de transport dans la valeur totale des exportations varie grandement car leur importance dans le prix final des exportations de marchandises est déterminée par différents facteurs. Cependant, la part des coûts de transport dans le commerce mondial n'est pas très élevée, elle est estimée en moyenne à 3,7 pour cent. En revanche, les coûts de transport des exportations africaines vers les marchés africains représentent en moyenne 7,7 pour cent de la valeur totale des marchandises. Ce chiffre est également supérieur au coût moyen du transport des marchandises africaines vers le reste du monde, établi à 5,4 pour cent de la valeur totale des produits. Cependant, il existe quelques exceptions qui font apparaître une part supérieure des coûts de transport dans la valeur totale des exportations lorsque celles-ci sont destinées à des pays non-africains. C'est le cas, par exemple, des exportations de légumes, de fleurs et de fruits, dont l'acheminement vers le reste du monde coûte 50 pour cent plus cher que vers d'autres pays africains. En effet, l'exportation de ces produits vers l'Europe exige le recours à des technologies sophistiquées pour garantir leur acheminement sur de longues distances, comme par exemple des conteneurs à régulation de température permettant de préserver leur fraîcheur pendant le transport. La part de ces produits dans les



échanges intra-africains est seulement de 6 pour cent. Les volumes d'échanges les plus importants entre pays africains portent généralement sur des produits faisant appel à des technologies de transport peu onéreuses. La part des coûts de transport des produits métalliques, des minéraux, des articles en cuir, du blé, du riz et des céréales dans la valeur totale de leurs exportations est supérieure de plus de deux points de pourcentage à celles d'autres biens, l'écart maximum étant de 9 pour cent dans le cas des produits non métalliques. Les différences régionales existent à cet égard, et elles sont également importantes dans l'interprétation des résultats de la simulation. Alors que les coûts de transports moyens les plus élevés concernent l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, les écarts les plus notables sont observés entre l'Afrique du Nord et l'Afrique australe.

3.2. Modélisation de l'intégration

Les faibles mouvements d'échanges associés à des coûts commerciaux élevés suggèrent que l'intégration africaine est porteuse de beaucoup de fruits. L'expansion des échanges intra-africains et l'établissement de nouvelles relations commerciales sont susceptibles d'ouvrir des perspectives économiques prometteuses et des opportunités notables sur le plan du développement. L'intégration devrait faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, améliorer les incitations à investir dans l'acquisition des compétences, et promouvoir les investissements en matière de développement humain dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Cependant, l'intégration, aussi réussie soit-elle, ne parviendra pas à transformer radicalement l'Afrique à courte échéance. Les pays africains devront donc continuer de rechercher les opportunités d'exportation vers les marchés mondiaux d'envergure où le pouvoir d'achat est tel que les profits induits au titre des échanges dépasseraient tous les avantages réunis de la croissance potentielle la plus impressionnante du commerce intra-africain. Au travers de cette démarche, nous cherchons à estimer les avantages et les coûts liés à la poursuite de l'intégration africaine, afin d'alimenter le débat sur l'alignement des priorités en la matière.

L'expansion commerciale requiert une réduction des coûts du commerce intra-africain. Pour explorer les effets de l'intégration sur l'économie et le développement, nous avons mis au point un exercice d'estimation quantitative qui vise à répondre aux deux questions suivantes : Quel est l'impact relatif des différents instruments (par ex., droits de douane, coûts du transport) sur l'intégration ; et quelle forme d'intégration (par ex., intégration continentale, régionale, etc.) serait-elle la plus propice au développement humain ? Pour évaluer l'incidence des différents instruments sur l'intégration, nous avons mené une expérience comparative à partir de trois options de coûts commerciaux en tentant de saisir les différents cas de figure dans lesquels

Tableau 3.4: Voie vers l'intégration, différents scénarios

Scénarios africains	<i>Afrique continentale</i> : désigne l'intégration couvrant l'ensemble des pays africains dans la base de données GTAP. <i>Régional</i> : désigne l'intégration entre les cinq régions africaines de la classification GTAP (pour plus de détails, voir l'annexe 3.5).
Scénarios mondiaux	<i>Partenaires principaux et multilatéraux</i> : désigne l'intégration avec l'Union européenne et les États-Unis, conformément aux projets de modalités prévus dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement au milieu de l'année 2008. <i>Économies émergentes</i> : désigne l'intégration avec le Brésil, la Chine et l'Inde.

Note: voir l'Appendice B pour plus de détails.



un changement des niveaux de coût serait envisageable à la suite de décisions politiques se rapportant aux droits de douane appliqués, par le biais d'un renforcement institutionnel ou l'établissement de droits externes communs (si applicable) ou grâce à des investissements ayant un lien direct avec la structure des coûts de transport. Pour évaluer la voie souhaitée pour l'intégration, nous avons pris en considération les différents scénarios répertoriés dans le tableau 3.4.

3.2.1 Les voies de l'intégration régionale, continentale et mondiale

i) Les voies de l'intégration régionale et continentale

Jusqu'à ce jour, l'Afrique a engagé son intégration dans trois directions différentes. Premièrement, les pays africains se sont intégrés avec leurs proches voisins et certains pays éloignés avec lesquels ils étaient liés de diverses manières : relations économiques et commerciales, liens historiques, affinités culturelles et préoccupations communes en matière de sécurité. Deuxièmement, l'Afrique a initié un processus d'édification de l'intégration continentale, à l'échelle de l'ensemble du continent, par la définition d'une vision commune, la mise en place d'institutions interafricaines et l'investissement dans des efforts visant à rationaliser et élargir l'intégration régionale subcontinentale. Troisièmement, l'Afrique a renforcé ses liens économiques avec les principaux partenaires dans le monde et accru sa participation aux forums mondiaux destinés à définir les règles du commerce et des investissements internationaux. Quels sont les avantages et les coûts comparatifs de ces trois différentes orientations en matière d'intégration ? Quel est le rapport de chacune d'elles avec le développement humain ?

Notre analyse montre que les économies africaines auraient le plus à gagner d'une intégration ambitieuse. En premier lieu, les gains qui en découleraient en matière de bien-être seraient à l'évidence plus conséquents. En deuxième lieu et tout aussi important, les avantages induits seraient plus uniformément distribués. Le renforcement de l'intégration de manière à y inclure l'infrastructure suscite un débat de fond sur les coûts et les avantages y afférents mais la reconnaissance des compensations supérieures que de telles actions offriraient à l'ensemble des participants peut contribuer à faciliter les discussions.

Les conclusions de l'exercice d'estimation effectué à partir d'un indicateur économique synthétique, à savoir, le bien-être,¹⁸ suggèrent que les pays africains ont en moyenne davantage à gagner d'une intégration à l'échelle du continent que d'une intégration régionale. Si l'intégration porte uniquement sur l'élimination des droits de douane, l'augmentation annuelle moyenne du bien-être sera respectivement de 0,19 pour cent dans le cas d'une intégration continentale et de 0,10 pour cent pour une intégration régionale. Il n'est pas surprenant de constater que l'approche continentale est plus bénéfique aux africains : même si les régions profitent essentiellement de la suppression des droits de douane s'appliquant aux échanges avec les partenaires régionaux, elles finiront par bénéficier de l'élimination des tarifs douaniers sur les échanges avec d'autres partenaires également. Cependant, les moyennes obtenues masquent des différences notables entre bénéfices et coûts. Alors que l'intégration à l'échelle de l'Afrique tend à augmenter le bien-être dans la majorité des cas, celle-ci entraîne une réduction du bien-être en Afrique centrale. En outre, l'accroissement du niveau de bien-être dans la région SACU est de loin supérieur à ce qu'il en est dans les autres régions. Si

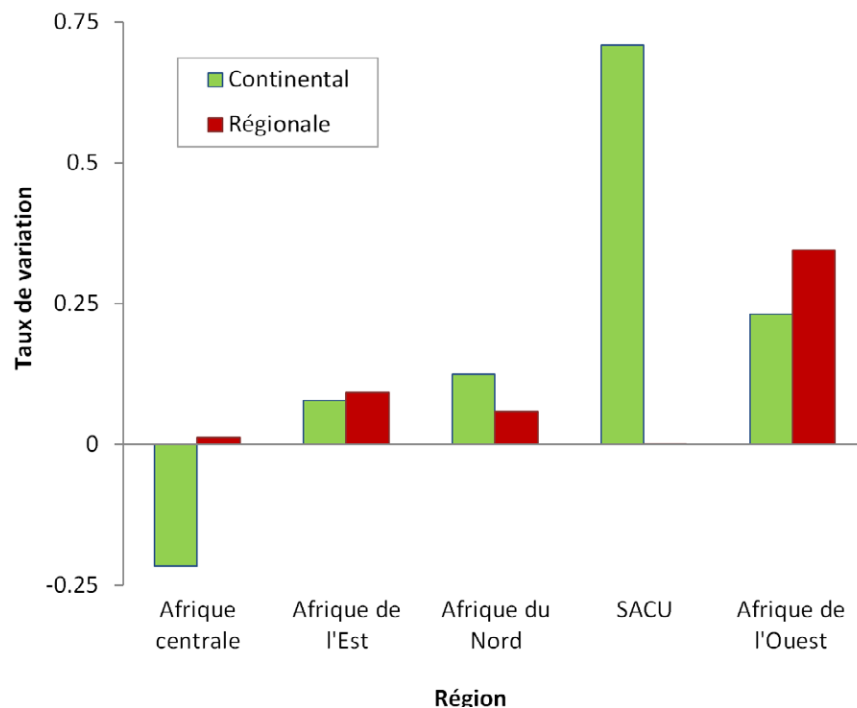
¹⁸ Nous avons substitué la consommation au bien-être puis avons procédé à l'estimation du changement par une variation équivalente. Dans ce contexte, la variation équivalente correspond à la modification du mode de consommation qu'un individu devrait opérer pour qu'il reste à son niveau d'utilité initial, lors d'un changement dû à un choc provoqué par une politique donnée. Pour plus de détails, voir l'annexe B.



L'on exclue la région SACU, la moyenne de l'augmentation du bien-être découlant de l'intégration à l'échelle du continent serait inférieure au résultat induit par le biais d'une intégration régionale. En revanche, des régimes d'intégration régionale génèreraient, en termes de bien-être, un plus grand nombre d'avantages pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est, de moindres bienfaits pour l'Afrique du Nord et la région SACU et profiterait à l'Afrique de l'Est de la même manière qu'une intégration intra-africaine. Il apparaît ainsi clairement que l'intégration à l'échelle du continent fait appel à un cadre de négociations plus complexe qui puisse tenir compte des différences en termes d'avantages et de mesures de compensation et/ou d'égalisation.

L'intégration en Afrique devrait impliquer une homogénéisation des coûts du commerce. Si une politique d'investissements dans l'infrastructure axée sur une vision d'intégration est ajoutée à l'élimination des tarifs douaniers de telle manière que les coûts commerciaux régionaux soient abaissés jusqu'au niveau le plus bas antérieur à la simulation dans chaque région, les bienfaits en termes de bien-être pourront être encore plus élevés. Étant donné que l'intégration continentale se traduit par la réduction des coûts de transport jusqu'au niveau minimum pratiqué, toutes régions confondues, son incidence sur le bien-être, aussi bien en termes absolus que comparatifs, a de fortes chances d'être plus significative que dans les autres cas de figure. Les résultats de la simulation confirment ces prévisions. En moyenne, l'intégration continentale améliore le bien-être à l'échelon régional dans une proportion annuelle de 1,01 pour cent, alors que le pourcentage comparable induit par les dispositifs d'intégration régionale ne dépasse pas 0,48 pour cent. Plus important

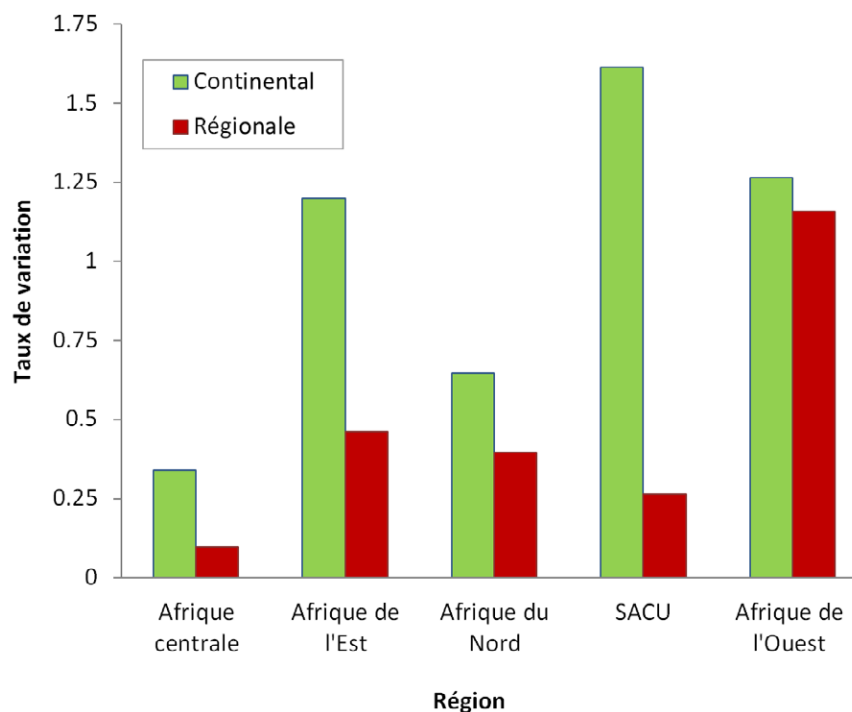
Graphique 3.1 : L'impact induit sur le bien-être par l'élimination des droits de douane à l'échelle de l'Afrique et dans chacune de ses cinq régions (Taux de variation moyen 2012–2020)



Source : voir le tableau de l'annexe 3.6



Graphique 3.2 : L'impact induit sur le bien-être par l'élimination des droits de douane et la réduction des coûts de transport au titre de l'intégration à l'échelle du continent et dans chaque région africaine (Taux de variation moyen 2012–2020)



Source : voir le tableau de l'annexe 3.6

sans doute est le fait que l'homogénéisation des coûts de transport à l'échelle de l'Afrique tend à diminuer l'irrégularité des résultats de l'intégration continentale. Le bien-être en Afrique centrale s'en trouve ainsi rehaussé et les avantages qui en découlent pour la région SACU sont mieux alignés sur ceux des autres régions. L'insistance, dans la simulation de l'intégration au sein de l'Afrique, sur l'importance d'une approche des investissements liés à l'infrastructure qui soit de portée régionale contribue à la réalisation, sur le front du bien-être, d'avancées plus conséquentes que ne le ferait l'intégration régionale sur l'ensemble des régions.

Une fois que les droits tarifaires et autres coûts transfrontaliers ont été éliminés dans les systèmes d'intégration régionale, les étapes suivantes du processus consistent à développer l'infrastructure et créer des unions douanières. Ces deux mesures, qui peuvent être simultanément appliquées, se traduisent par des variations moyennes presque identiques des niveaux de bien-être (respectivement 0,48 pour cent et 0,79 pour cent) mais qui varient selon les régions. Comme il a été précédemment mentionné, le bien-être en Afrique centrale est certes amené à décliner dans le cadre d'une intégration portant exclusivement sur l'abaissement des droits tarifaires, mais les gains en la matière ne sont guère plus brillants en cas d'adjonction de politiques visant à la mise en place d'une union douanière et à la réduction des coûts de transport. Quant à l'Afrique du Nord, elle semble bénéficier davantage que les autres régions d'une union douanière en son sein. En ce qui concerne



l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest, l'intérêt, calculé en termes de bien-être, de procéder à des réductions sur les coûts de transport de marchandises est plus subséquent que l'adoption d'un tarif extérieur commun. Dans la région de la région SACU, le bien-être n'est revalorisé que par la diminution des coûts de transport.

L'élargissement des dispositifs régionaux, tels que l'initiative tripartite, atteste de la possibilité réelle de parvenir à une intégration à l'échelle de l'ensemble du continent. Pour mettre en évidence les effets d'une telle initiative, nous avons simulé l'application, aux pays concernés, d'un scénario comportant un volet tarifaire couplé à un abaissement des coûts de transport.¹⁹ La participation à l'initiative s'est traduite par des avancées en matière de bien-être qui sont plus conséquentes que dans le cas d'une intégration à l'échelon de la région immédiate, sans toutefois que ces gains ne dépassent ceux que fournit l'intégration au sein de l'Afrique dans son ensemble. Les résultats indiquent ici aussi que la région de l'Afrique de l'Ouest, qui ne fait pas partie de ce groupement, ne bénéficie pas visiblement de l'intégration mais n'en souffre pas non plus. En Afrique du Nord, la participation de l'Égypte et les avantages qui en découlent pour ce pays, bien qu'ils ne soient pas manifestes, ne suffisent pas à compenser la réduction du bien-être ailleurs dans la région.

ii) Les voies de l'intégration mondiale

Les économies africaines sont impliquées dans différents systèmes d'intégration avec des acteurs commerciaux majeurs, sur le plan mondial, comme parties prenantes à un certain nombre d'accords bilatéraux ou par le biais de programmes unilatéraux spéciaux, tels que la AGOA ou les APE. Pour mettre en lumière les avantages comparatifs de ces stratégies, nous avons exécuté des simulations éliminant les tarifs douaniers bilatéraux appliqués, d'une part entre les pays africains et d'autre part, l'Union européenne, les États-Unis, Doha, le Brésil, la Chine et l'Inde. Les résultats suggèrent que l'intégration continentale couvrant l'élimination des droits de douane et l'abaissement des coûts de transport est celle qui exerce les effets les plus positifs sur le bien-être.²⁰ Le second scénario le plus bénéfique en la matière est l'intégration avec l'Union européenne. En moyenne, le bien-être progresse de 0,57 pour cent dans les régions africaines dans cette éventualité. Une proportion substantielle de l'accroissement du niveau de bien-être est imputable à la forte incidence positive exercée sur la région SACU. Si l'on exclue la région SACU, l'augmentation moyenne en termes de bien-être chutera à 0,36 pour cent, ce qui représente le troisième impact le plus significatif après l'impact moyen induit par les mécanismes d'intégration régionale. L'effet suivant le plus percutant induit par les dispositifs d'intégration mondiale est celui de Doha, dont les répercussions sont les plus perceptibles en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord. Le modèle suggère que l'intégration avec les États-Unis, la Chine ou le Brésil entraînent des pertes en bien-être, alors que l'intégration avec l'Inde améliore le bien-être d'une moyenne de 0,09 pour cent. Les gains et les pertes sont inégalement répartis sur l'ensemble des régions africaines. Les différences les plus notables sont les réductions du bien-être en Afrique de l'Ouest sous l'influence des régimes d'intégration avec les États-Unis et la Chine et l'augmentation du bien-être induite par l'intégration avec l'Inde.

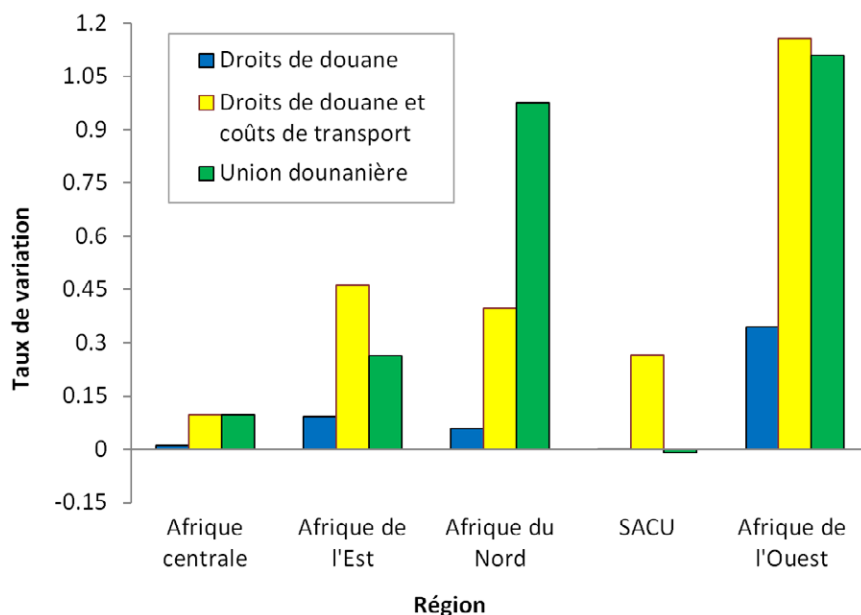
À premier abord, au vu des chiffres servant à quantifier l'impact des différentes voies d'intégration, celles-ci semblent présenter des gains relativement peu significatifs pour l'économie. L'augmentation la plus forte

¹⁹ L'Initiative tripartite est conjointement menée par la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA), le MCAOA et la CDAA et vise à établir une zone de libre-échange entre les États membres des trois groupements ainsi que des mécanismes de coopération dans d'autres domaines tels que la mise en place du projet d'infrastructure régionale.

²⁰ En termes pratiques, nous avons admis une réduction de 5 pour cent sur les coûts de transport de marchandises au titre des échanges bilatéraux entre les pays africains et des pays membres d'Accords commerciaux régionaux (ACR) ou des partenaires majeurs à l'extérieur du continent.

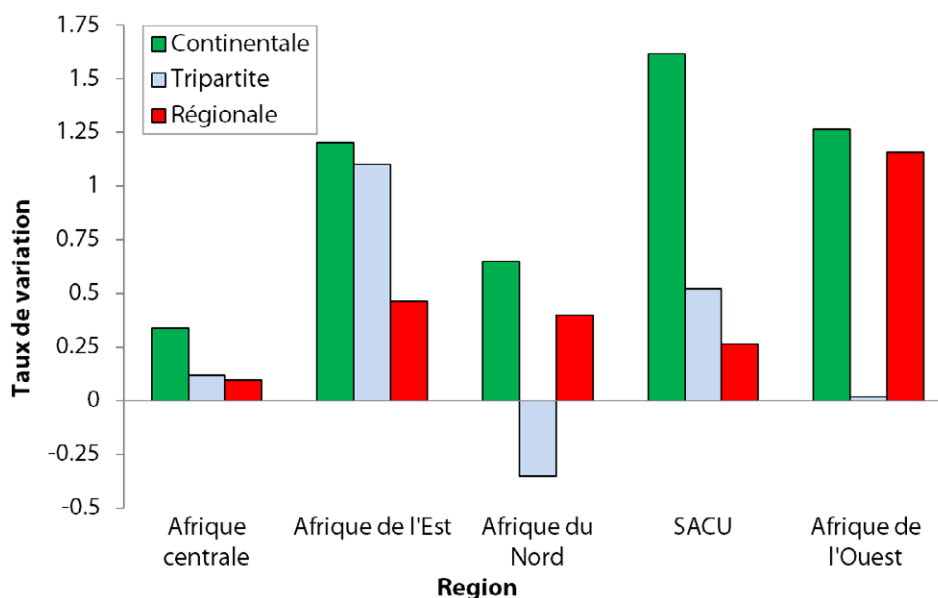


Graphique 3.3 : L'impact induit sur le bien-être par l'élimination des droits de douane, la réduction des coûts de transport et l'établissement d'une union douanière dans chacune région africaine (Taux de variation moyen 2012–2020)



Source : voir le tableau de l'annexe 3.6

Graphique 3.4 : L'impact induit sur le bien-être par l'élimination des droits de douane et la réduction des coûts de transport au titre de l'intégration continentale, tripartite et régionale (Taux de variation moyen 2012–2020)



Source : voir le tableau de l'annexe 3.6



L'impact de l'intégration sur les pays les moins avancés (Éthiopie, Malawi, Mozambique, Ouganda, Sénégal et Tanzanie)

L'impact de l'intégration pose des difficultés spécifiques aux pays les plus pauvres, car l'insuffisance de leurs capacités productives et de leurs infrastructures risquent de les empêcher de tirer profit des opportunités offertes par l'intégration. Si l'intégration est assortie d'investissements dans la région, ces pays pourront en tirer des avantages certains. Le présent rapport a souligné l'importance de dépasser le simple cadre de la région immédiate et d'approfondir la démarche en s'attelant au défi de l'abaissement des coûts de transport afin de récolter les bienfaits de l'intégration pour l'Afrique centrale, une région qui compte six PMA. L'examen des résultats de l'intégration de ces six pays les moins développés, analysés par pays et inclus dans nos données, révèle des situations comparables dans les différents cas de figure. L'intégration continentale africaine qui prévoit des réductions des coûts de transport est susceptible d'augmenter le bien-être, le PIB, les exportations et les importations dans chacun de ces pays. Si elles sont en partie justifiées par le niveau initial relativement bas des performances, les augmentations des variables globales soulignent l'importance des gains potentiels et s'avèrent être supérieures à celles d'autres pays africains.

L'intégration continentale de l'Afrique est censée stimuler l'emploi dans les secteurs d'activité non agricoles dans les six PMA sans toutefois modifier les chiffres de l'emploi global. Le changement induit sur les facteurs de production pourra être légèrement plus favorable au capital par rapport à la terre et aux ressources naturelles, mais aussi par rapport à l'emploi, ce qui suscite des inquiétudes quant à l'incidence de l'intégration sur la répartition des revenus.

L'impact sur les marchés du travail est mitigé : les travailleurs peu ou pas qualifiés perçoivent des augmentations de salaires plus conséquentes que les travailleurs qualifiés, mais dans cette première catégorie, les hausses de salaires les plus importantes concernent les travailleurs dans les secteurs non agricoles. Ce résultat est conforme au changement observé au niveau de l'emploi, et appellent des mesures spécifiques pour renforcer les capacités productives des ouvriers du secteur agricole et améliorer leurs niveaux de consommation.

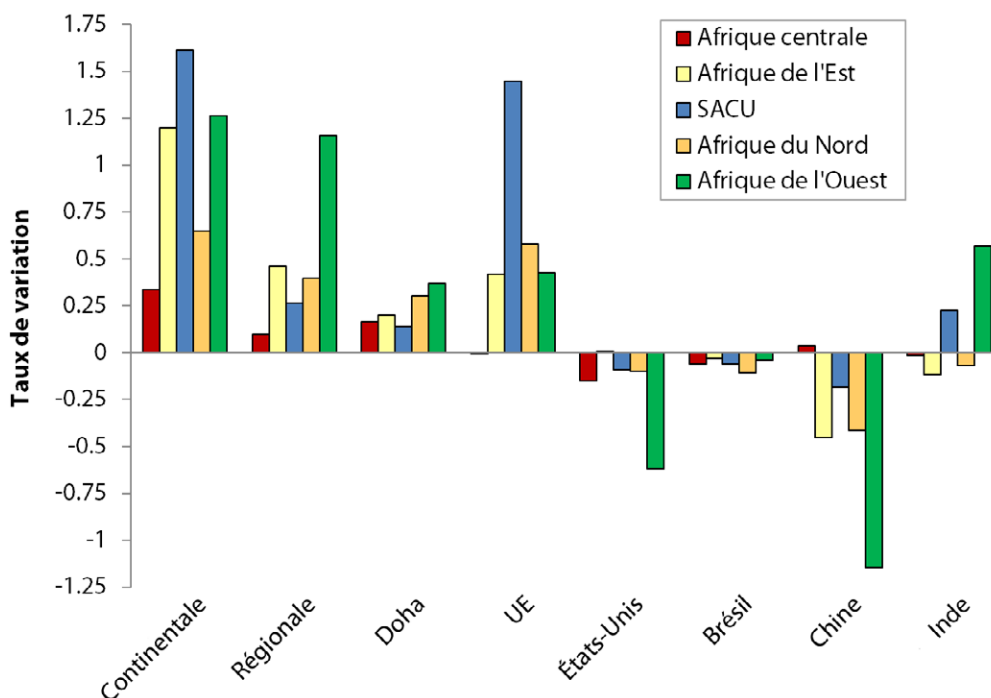
Note : les résultats commentés ici correspondent à la simulation de l'intégration de l'Afrique impliquant l'élimination des droits de douane, couplée à l'abaissement des coûts de transport. Pour les détails sur le modèle global et les différents scénarios, voir l'annexe B.

des niveaux de bien-être résultant de l'intégration à l'échelle de l'Afrique qui prévoit l'élimination des droits de douane et l'abaissement des coûts de transport est enregistrée comme une hausse moyenne annuelle du bien-être évaluée à 1,06 pour cent. Cependant, un examen plus approfondi des chiffres révèle qu'il s'agit là d'une contribution de taille. Les bienfaits de l'intégration se renforcent et s'accumulent au fil du temps. Un accroissement moyen de 1,06 pour cent sur neuf ans simulé dans notre exercice aboutit à une augmentation de 10 pour cent au titre du bien-être. L'exercice de modélisation comporte des chocs mineurs mais les coûts réels répercutés sur les échanges commerciaux sur le terrain peuvent s'avérer être beaucoup plus substantiels, ce qui revalorise également les gains potentiels en conséquence. L'intégration des marchés africains et l'intégration avec les partenaires mondiaux, lorsqu'elles s'accompagnent d'investissements liés à l'infrastructure commerciale et au développement humain sont à même de réduire ces coûts de manière significative. Les gains potentiels sont assurément appréciables.

En outre, l'intégration régionale et continentale de l'Afrique, comparées à son intégration sur le plan mondial sont mieux à même de stimuler les efforts de coopération continentale dans des domaines susceptibles de renforcer les gains en matière de développement humain. Par exemple, le partage des ressources communes



Graphique 3.5 : L'impact induit sur le bien-être par l'élimination des droits de douane et la réduction des coûts de transport au titre de l'intégration en Afrique et dans le reste du monde (Taux de variation moyen 2012–2020)



Source : voir le tableau de l'annexe 3.6

et des problèmes environnementaux pourrait inciter à l'action en faveur de la coopération fondée sur des affinités en matière d'environnement, de culture, d'histoire et de langue et offrir des opportunités pour renforcer la mobilité de la main-d'œuvre.

3.2.2 L'impact sur le développement humain

Il existe de multiples liens entre développement humain et intégration. Les exercices de modélisation ne peuvent pas servir à estimer par substitution l'argument fondamental du développement humain et ses rapports à l'intégration et au commerce. En outre, il est difficile d'évaluer l'impact de l'intégration sur les éléments du développement humain qui sont difficilement quantifiables, tels que l'autonomisation et la durabilité.

Dans les chapitres précédents, nous avons évoqué les relations d'interdépendance entre l'intégration et le développement humain en cherchant à les mettre en correspondance avec l'emploi, dans ses dimensions qualitative et quantitative, et l'inclusion politique. Nous avons également tenté d'établir leur interaction étroite avec les institutions dans le secteur de la santé et de l'éducation. Enfin, nous avons examiné les modalités qui permettraient d'opérer un alignement plus judicieux des politiques, des institutions et des résultats avec la gestion des ressources naturelles.



Dans ce chapitre, nous essayons de fournir des estimations quantitatives issues de notre modèle de simulation global pour illustrer l'impact potentiel sur certaines dimensions de la structure économique et sociale des pays se rapportant aux fondements que constituent le commerce, l'intégration et le développement humain. Nous y décrivons les modalités selon lesquelles l'intégration affecte la composition sectorielle de la production, entraîne des répercussions sur la pauvreté et influence la distribution. La distribution est traitée par le biais de l'analyse des changements induits par l'intégration sur la situation de l'emploi et des salaires, et plus généralement, sur les facteurs de production en termes d'avantages lesquels, à leur tour, influencent l'impact potentiel sur la distribution ainsi que sur les conditions de vie et de travail des populations pauvres. Les liens entre intégration et durabilité dépassent le cadre de la présente étude. Cependant, pour illustrer comment les changements en termes de revenu et la composition sectorielle de la production peuvent affecter l'environnement, nous allons à présent mentionner brièvement l'incidence de l'intégration sur les émissions des quatre GES suivants : le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), le gaz à effet de serre fluoré (GESF) et l'oxyde nitreux (N_2O). Nous compléterons cette discussion en présentant les résultats des cinq études de modélisation de pays que nous avons menées, en examinant leurs effets sur la distribution des revenus des ménages (ou leurs dépenses de consommation) ainsi que sur les salaires et l'emploi en fonction des critères liés aux compétences et au genre des travailleurs.

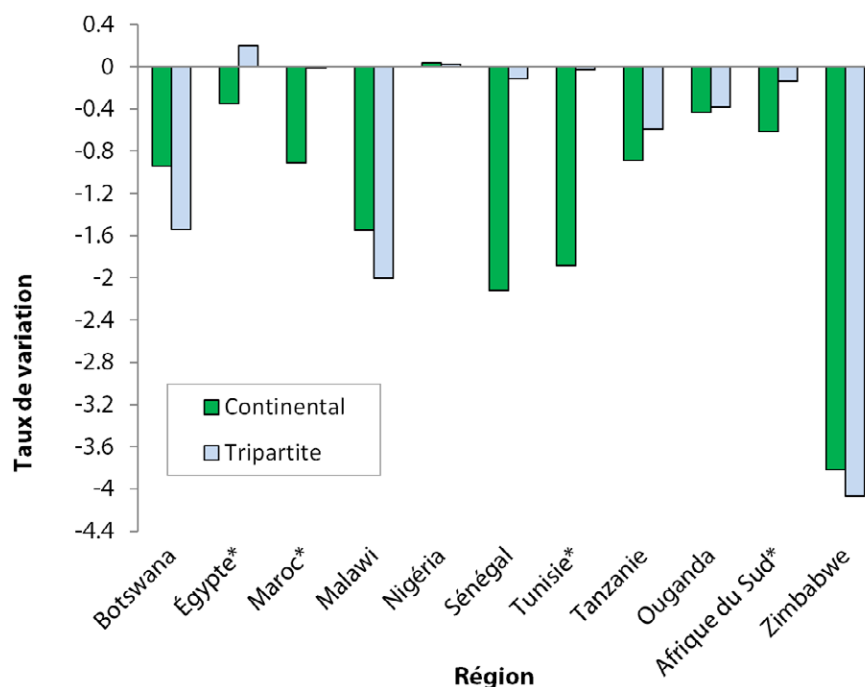
i) L'impact sur la pauvreté

Dans la mesure où l'intégration augmente le PIB et le bien-être dans la plupart des pays et groupements de pays africains, elle élargit la portée de la réduction de la pauvreté. A priori, il est difficile d'établir avec précision jusqu'à quel point il est possible de réduire la pauvreté. La réduction de la pauvreté que n'importe quel pays peut extraire d'une augmentation donnée de son taux de croissance dépend de plusieurs facteurs : conditions économiques et institutionnelles initiales, composition sectorielle de la croissance, situation de la demande d'emploi, liens avec le reste de l'économie et politiques accompagnant un tel accroissement, entre autres. Les estimations relatives à l'incidence d'un changement de revenus spécifique sur la réduction de la pauvreté sont disponibles pour nombre de pays. Nous appliquons dans ce cas les estimations d'élasticité de Bchir et Chemingui (2000) pour établir les résultats du modèle de la pauvreté déterminée par les revenus (voir l'annexe 3.9). Nous limiterons la discussion à la simulation d'une intégration accompagnée de mesures en matière d'élimination des droits de douane et de réduction des coûts de transport, à l'incidence de l'indicateur de pauvreté, qui mesure la proportion de la population vivant en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, et nous appliquerons de manière sélective, à certains pays seulement, le chiffre de 1 à 2 USD par jour internationalement établi pour les seuils de pauvreté. Nous vous relayons ci-après les résultats de la simulation effectuée pour 11 pays africains.

L'intégration à l'échelle de l'Afrique réduit la pauvreté dans 10 des 11 pays considérés. Les réductions les plus notables sont constatées au Zimbabwe (-3,8 pour cent), en Tunisie (-2,2 pour cent) et au Sénégal (-2,1 pour cent). Les réductions les moins significatives sont observées en Ouganda (-0,4 pour cent) et en Égypte (-0,2 pour cent). En Ouganda, le niveau peu élevé du changement est attribué à la faiblesse de l'élasticité de la pauvreté par rapport au revenu alors que le principal élément moteur du changement en Égypte est une timide progression du PIB. Ce n'est qu'au Nigéria que l'incidence de la pauvreté ne semble pas diminuer (son augmentation est marginale, atteignant à peine 0,04 pour cent) ; l'élément moteur de l'augmentation est ici le changement négatif intervenu dans le PIB.



Graphique 3.6 : L'impact induit sur la pauvreté par l'élimination des droits de douane et la réduction des coûts de transport au titre de l'intégration continentale et de l'initiative tripartite.



Note : la pauvreté désigne la proportion des pauvres, évaluée selon un seuil de pauvreté de 1 USD par jour, à l'exception des cas signalés par l'astérisque (*) où un seuil de pauvreté de 2 USD a été utilisé.

Source : voir le tableau de l'annexe 3.8

Les scénarios simulant l'intégration dans les cinq régions africaines attestent de réductions de la pauvreté notables dans huit pays et peu significatives dans cinq pays. La réduction de la pauvreté est la plus accentuée en Tunisie, au Sénégal et au Botswana. La forte réduction de la pauvreté en Tunisie et au Sénégal s'explique par une augmentation relativement importante du PIB, combinée à un degré élevé d'élasticité, alors qu'elle est due, au Botswana, à une hausse significative du PIB accompagnée toutefois d'une dynamique modérée en termes de croissance favorable aux pauvres. En revanche, l'Ouganda est le seul pays attestant d'un accroissement notable du PIB mais où la réduction de la pauvreté reste pourtant très faible. Enfin, trois pays voient leurs niveaux de pauvreté progresser en raison d'une baisse de revenus induite par l'intégration régionale.

L'Initiative tripartite entraîne des changements en matière de pauvreté qui tendent à profiter aux pays participants. Ainsi le Botswana, le Malawi et le Zimbabwe, largement bénéficiaires du scénario tripartite, connaissent-ils tous trois des réductions de pauvreté notables. Quant à la Tunisie, au Maroc et au Sénégal, la réduction de la pauvreté y est faible. Alors que le Nigéria continue de connaître des augmentations marginales de la pauvreté, l'Égypte enregistre actuellement une hausse de son pourcentage de réduction de la pauvreté.



ii) L'impact sur l'emploi

L'intégration affecte l'emploi de différentes manières, en fonction des partenaires impliqués et le type d'intégration engagé. Même si les résultats de l'intégration se traduisent par des gains significatifs en termes de bien-être et de rendement, l'impact sur l'emploi est conditionné par le fait que les répercussions de l'intégration sur l'emploi sont divergentes selon le secteur d'activité. Par conséquent, notre exercice de simulation suggère que l'intégration en Afrique déclenche des changements visibles au niveau des taux relatifs de l'emploi, qui sont cohérents avec les effets d'un choc provoqué par une politique délibérée entraînant des conséquences potentielles notables sur la structure de la production. L'effet consolidé sur l'emploi global est toutefois assez faible puisqu'il induit un choc mineur et que certains effets de l'emploi sectoriel tendent à se compenser mutuellement. Pour focaliser l'attention sur l'impact potentiel en matière de développement humain, nous effectuons le suivi des conséquences exercées par les changements intervenus dans la distribution sectorielle de la production sur l'emploi et nous nous attachons à examiner la situation globale dans les secteurs agricole et non agricoles, dont les services.

L'intégration régionale en Afrique tend à stimuler l'emploi dans les secteurs non agricoles mais elle provoque la baisse des emplois agricoles. Les effets sont particulièrement plus puissants dans le cadre du scénario de l'intégration à l'échelle de l'Afrique que pour la moyenne des scénarios régionaux. La réduction des coûts des exportations renforce particulièrement la compétitivité des exportations africaines de produits non agricoles sur les marchés africains, ce qui se traduit par des hausses conséquentes au niveau de la production et de l'emploi dans les secteurs concernés. Cet effet positif est tout à fait prometteur pour les perspectives à long terme des économies africaines car les salaires tendent à être supérieurs dans les activités non agricoles.

L'impact de l'intégration africaine sur l'emploi des jeunes : le cas du Kenya

Le Kenya est confronté à une situation difficile sur le plan de l'emploi des jeunes, que l'intégration est susceptible d'améliorer. Les résultats de la modélisation de pays appliquée au Kenya suggèrent que, sans être une solution magique, l'intégration peut contribuer à la résolution de ce problème. Les réajustements opérés au niveau de la production agricole signifient que le rendement de certaines activités peut s'en trouver accru, du moins celles où les jeunes sont particulièrement visibles, telles que la pêche, qui emploie plus de 80 pour cent de travailleurs jeunes. L'intégration tend à favoriser le secteur manufacturier et les services, des activités qui font appel à une main-d'œuvre abondante parmi la jeunesse. Les exemples portent sur des augmentations dans les textiles et l'habillement ou dans les services financiers et commerciaux, des activités où les jeunes occupent près du tiers des emplois.

Les réajustements sont toutefois susceptibles de diminuer la production dans les secteurs attestant d'une forte

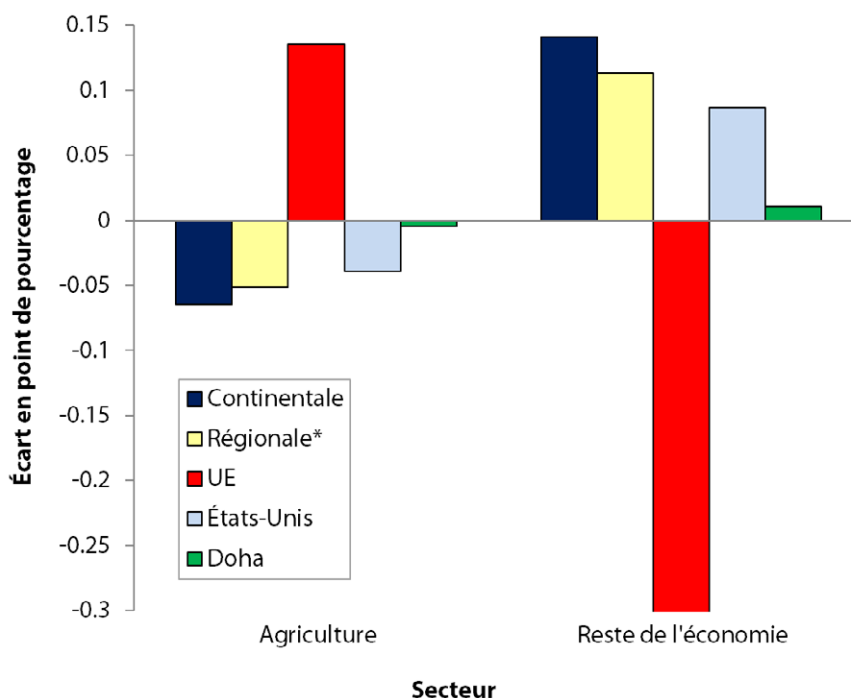
majorité de jeunes travailleurs, tels que la production de canne à sucre, où les jeunes représentent le cinquième des effectifs.

Du fait qu'une grande proportion de jeunes occupe des emplois non salariés, l'incidence de l'intégration s'exercera de manière indirecte, sous forme de la dynamisation de l'économie. Pour potentialiser l'impact de l'intégration sur l'emploi des jeunes, les politiques y afférentes doivent être conçues et mises en œuvre de manière à promouvoir et soutenir les micro-entreprises et les petites entreprises, améliorer les opportunités en matière d'éducation, de formation professionnelle et de développement humain de manière plus générale.

Note : voir le scénario 4 à l'annexe A. Source : Calculs des auteurs fondés sur les données de l'Enquête intégrée sur le budget des ménages au Kenya 2005/06, Bureau national des statistiques du Kenya, Nairobi.



Graphique 3.7: L'impact des voies d'intégration africaine et mondiale sur les taux relatifs de l'emploi en Afrique (Écart en point de pourcentage des taux de variation moyens dans l'emploi)



Note: * dénote une valeur moyenne

Source: voir le tableau de l'annexe 3.9

En outre, l'augmentation de la production non agricole encourage la migration vers les centres urbains où les opportunités de travail sont plus nombreuses et la fourniture de services moins onéreuse. Cependant, cela exige également des réajustements à court terme dont les pauvres ne doivent pas faire les frais, d'où la nécessité d'obtenir de l'aide pour mettre en place les formations requises pour accéder aux emplois nouvellement créés dans les villes.

D'autre part, l'intégration avec les marchés mondiaux produit des résultats mitigés. L'élimination des tarifs douaniers appliqués aux exportations, couplée à la réduction subséquente des coûts de transport placent les exportations africaines de produits agricoles vers l'Union européenne dans une position plus compétitive par rapport à la concurrence, ce qui stimule l'emploi dans les secteurs d'activité concernés. Au fur et à mesure de la réorientation de la production au profit de l'agriculture, l'emploi dans le reste des secteurs de l'économie décline. L'intégration avec les États-Unis génère un résultat similaire à celui de l'intégration à l'échelle de l'Afrique, avec toutefois des différences dans la composition de l'augmentation des niveaux de l'offre d'emploi dans le reste de l'économie, majoritairement dominée aux États-Unis par le secteur des textiles. L'intégration avec d'autres acteurs du marché mondial, associée aux réductions des subventions et des droits tarifaires



prévues dans les accords de Doha, génère des changements qui font pencher la balance de l'emploi en faveur des secteurs agricole et non agricoles de l'économie, mais l'ampleur des effets enregistrés est assez réduite.

En résumé, tandis que l'intégration africaine augmente clairement les taux relatifs de l'emploi dans les activités non agricoles, l'intégration avec les marchés mondiaux exerce un effet plus nuancé, également en ce qui concerne les taux relatifs de l'emploi, et accroît la part relative de l'emploi dans les secteurs non agricoles dans différents cas de figure, mais favorise les activités agricoles selon d'autres scénarios d'intégration majeurs, à savoir dans le cas d'une intégration avec l'Union européenne.

iii) L'impact sur la composition sectorielle de la production

Le renforcement du rôle des échanges commerciaux dans l'activité économique a pour effet d'accroître la part des secteurs actifs à l'international, et tend sans doute, de ce fait, à diminuer l'importance relative de la production intérieure dans des secteurs où les importations pourraient être appelées à augmenter. L'intégration au sein de l'Afrique introduit des changements au niveau de l'importance relative de secteurs spécifiques de l'activité lesquels, à première vue, paraissent comparables aux résultats de l'intégration avec les partenaires mondiaux, du fait que ces deux régimes d'intégration ont tendance à développer l'activité de certaines industries exportatrices. Mais si l'on y regarde de plus près, l'on constate qu'il existe à cet égard des différences notables entre la voie de l'intégration africaine et la voie d'intégration mondiale.

Alors que l'intégration africaine favorise les secteurs de l'industrie manufacturière lourde et légère, l'intégration avec l'Union européenne privilégie les industries alimentaires et certaines filières du secteur agricole. Par ailleurs, l'intégration avec les États-Unis suscite la mise en avant de secteurs qui tendent à être défavorisés

L'impact distributionnel de l'intégration : le cas de l'Égypte

Notre analyse suggère que le PIB de l'Égypte accusera une baisse du fait de l'intégration continentale africaine, mais que le pays pourrait toutefois profiter des avantages induits par la hausse attendue de la consommation privée, résultant des changements dans la structure des prix et de l'augmentation du volume des échanges commerciaux. Le changement d'orientation intervenu au niveau de la production devrait entraîner l'abandon de l'exploitation minière et de l'agriculture au profit des activités manufacturières et des services.

L'impact sur le développement humain constaté est mitigé. Dans un contexte de progression des salaires et de la consommation, l'intégration est supposée favoriser le développement humain en améliorant la distribution des revenus à la fois dans les zones rurales et urbaines. Cependant, le fossé entre zones urbaines et rurales risque de s'aggraver du fait que les niveaux de revenu en milieu urbain sont appelés à augmenter dans de meilleures proportions qu'en milieu rural.

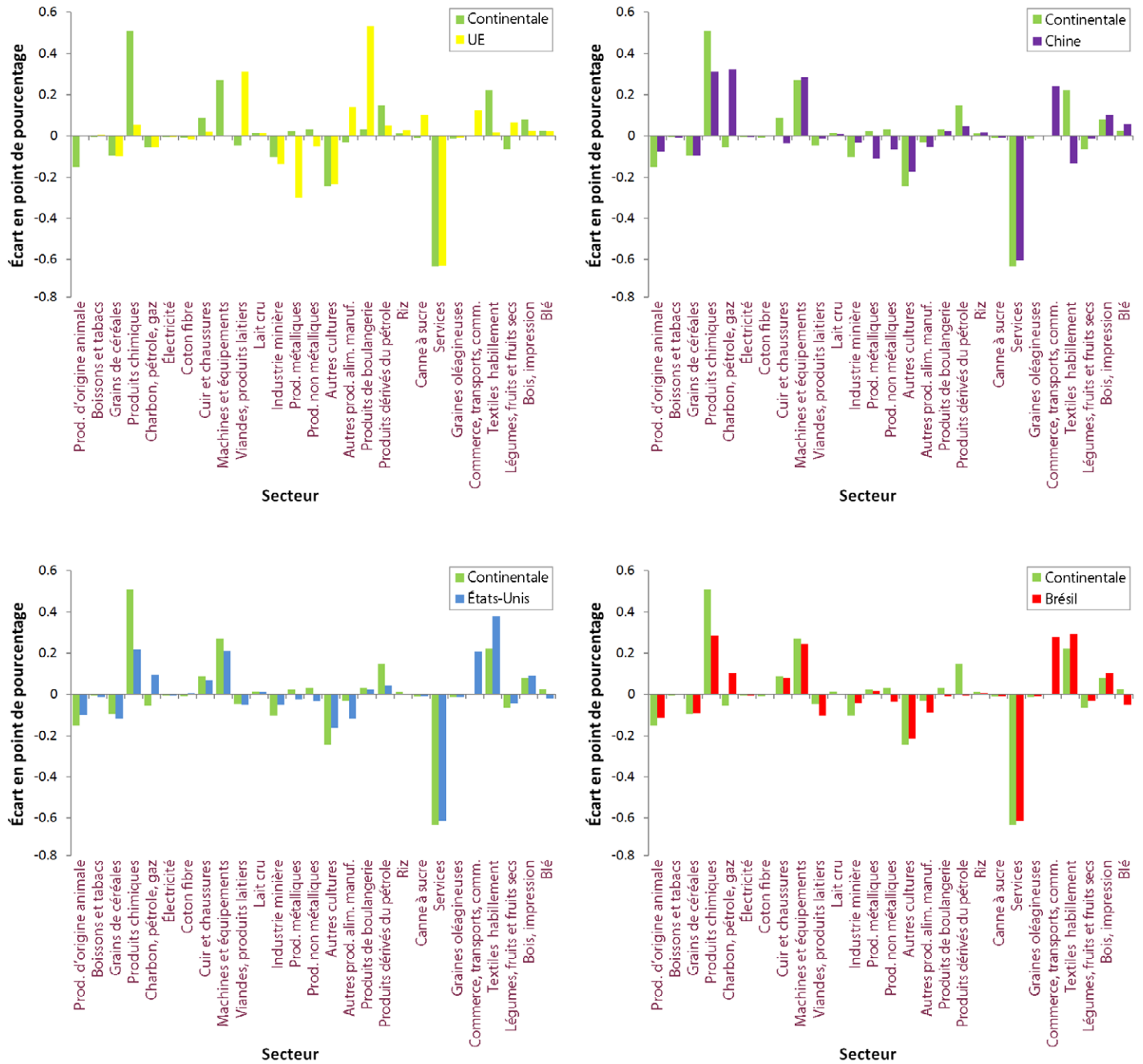
Le résultat mettant en avant une meilleure distribution des revenus dans les zones rurales et urbaines est en partie dû aux fortes hausses de salaires accordés aux travailleurs peu qualifiés et aux augmentations de salaires modérées réservées aux travailleurs hautement qualifiés. Cependant, les différents aspects de la distribution des revenus ne devraient pas tous s'améliorer. La prise en compte de la dimension de genre dans les changements liés aux salaires est telle que l'écart devrait se creuser davantage entre les salaires des hommes et des femmes, particulièrement parmi les travailleurs hautement qualifiés.

Ces résultats confirment l'importance de coupler l'intégration à des politiques très fortes en matière de développement humain.

Note : voir le scénario 4 à l'annexe A.



Graphique 3.8: Changement dans la composition de la production, dans le cas d'une intégration avec les partenaires mondiaux accompagnée de l'élimination des droits de douane et de la réduction des coûts de transport (Écart des parts sectorielles dans la production totale)

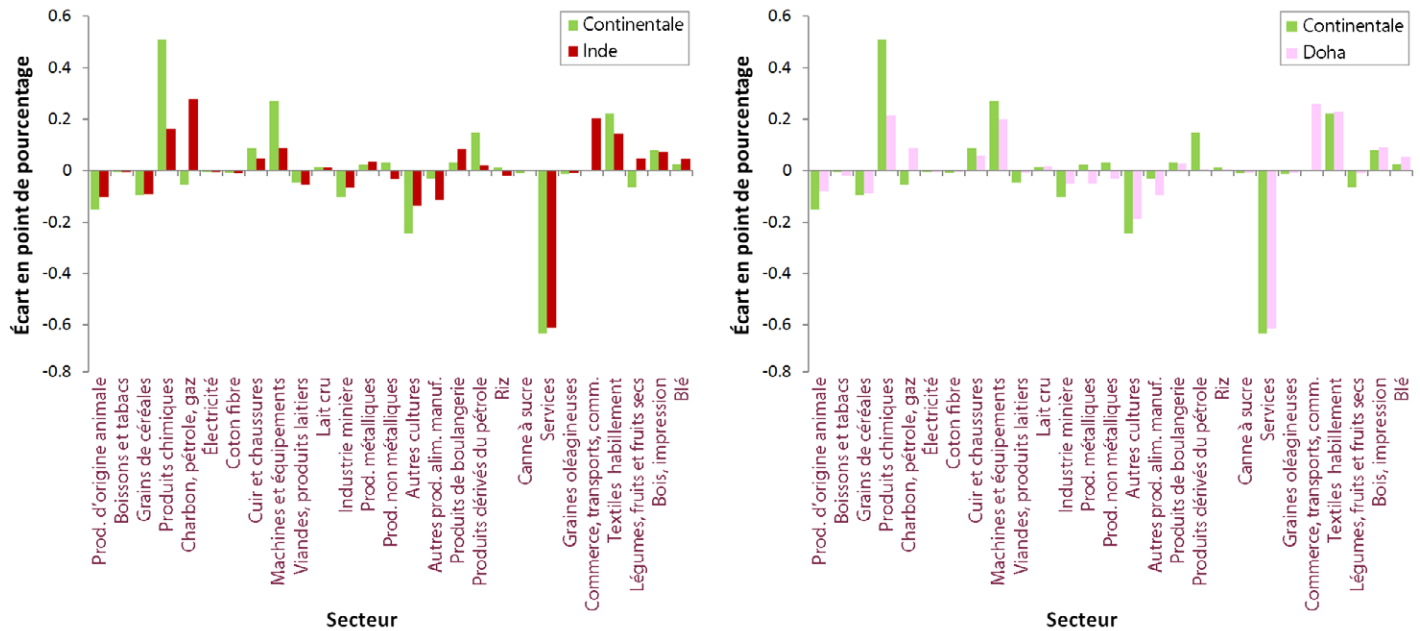


Note: * dénote une valeur moyenne

Source: voir le tableau de l'annexe 3.9



Graphique 3.8: Changement dans la composition de la production, dans le cas d'une intégration avec les partenaires mondiaux accompagnée de l'élimination des droits de douane et de la réduction des coûts de transport (Écart des parts sectorielles dans la production totale)



Note: * dénote une valeur moyenne
Source: voir le tableau de l'annexe 3.9

dans le cadre de l'intégration africaine, et renforce l'importance des textiles de manière plus significative que ne le fait l'intégration africaine. Ces résultats suggèrent que l'intégration africaine peut potentiellement servir de fondement à l'édification d'une base renforcée pour la diversification et la croissance économique du continent.

Le mécanisme qui permet à l'intégration continentale de l'Afrique d'accroître l'importance relative des activités de l'industrie manufacturière lourde et légère n'est pas uniformément adapté aux cinq régions géoéconomiques africaines. L'intégration à l'échelle de l'Afrique augmente la part des activités manufacturières respectivement en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord. Les transformations sectorielles introduites à ce titre dans ces différentes régions constituent les vecteurs du changement observé à l'échelle de l'ensemble du continent. Cependant, les modifications sectorielles dans les deux régions restantes obéissent à une logique différente. Dans le cas des pays de la région SACU, l'impact sur l'industrie manufacturière est plus diversifié car ces changements se compensent parfois mutuellement. Par exemple, alors que la part des exportations dans le secteur des machines et des équipements augmente de près de 0,3 point de pourcentage, celle des produits métalliques et autres biens manufacturés chute de près d'1,0 point. En ce qui concerne l'Afrique centrale, la part des biens manufacturés dans l'activité totale reste inchangée, les variations les plus visibles se traduisant par une forte hausse de la part du charbon, du pétrole et du gaz



ainsi qu'un accroissement modéré de la proportion des produits d'origine animale. Les réductions les plus manifestes concernent d'autres biens manufacturés ou produits agricoles.

L'intégration au sein de chaque région tend aussi à favoriser les industries manufacturières lourde et légère et se déploie selon un schéma similaire à l'intégration continentale. La similarité est particulièrement évidente dans le cas de l'Afrique de l'Est. Dans les quatre autres régions, les changements au niveau de la production ont tendance à valoriser la part des industries manufacturières.

iv) L'impact sur les facteurs de production

L'intégration en Afrique modifie le schéma d'affectation des facteurs de production et leur rendement sur le marché. En général, tout changement introduit au niveau du rendement des facteurs de production profite au développement humain, sous réserve que les conditions suivantes soient réalisées : l'augmentation des salaires doit être supérieure au rendement de la terre, du capital et des ressources ; la revalorisation des salaires des travailleurs non qualifiés doit être supérieure à celle des travailleurs qualifiés ; et le rendement des travailleurs peu qualifiés du secteur agricole doit être supérieur à celui de leurs homologues dans le reste des secteurs de l'économie. Sur le plan du développement, la pérennité du développement de l'Afrique sur le long terme est sans doute mieux servie par les transformations qui tendent à accroître le rendement du capital au détriment de celui des ressources naturelles, car cela pourrait favoriser les activités manufacturières et les progressions sur la chaîne de la valeur ajoutée et renforcer, de ce fait, la diversification de l'économie. Le lien entre les changements opérés au niveau du rendement relatif de la terre, du capital et du développement humain est toutefois moins évident car il dépend de la répartition des terres dans les différents pays, de l'accès des pauvres en milieu rural à la terre et de la qualité de celle-ci.

L'impact distributionnel de l'intégration : le cas du Sénégal

Le Sénégal aurait tout à gagner à s'impliquer dans une stratégie d'intégration susceptible de réduire ses coûts commerciaux. Au fur et à mesure que les revenus et les échanges augmentent, les perspectives en matière de développement humain s'améliorent. L'intégration favorise les activités liées à l'extraction minière et à l'agriculture en relation avec le secteur manufacturier au Sénégal. La relance de l'agriculture est un effet positif car elle apporte un nouvel élan aux zones rurales où vivent un grand nombre de pauvres. Par conséquent, le revenu moyen en zone rurale connaît une hausse plus importante qu'en zone urbaine, sans incidence particulière en termes de redistribution des zones. Par contre, les changements économiques induits par l'intégration ne concernent pas toutes les zones urbaines de manière équitable. L'augmentation des revenus dans l'agglomération urbaine de Dakar est substantiellement plus forte que dans les

autres zones urbaines. Cela suggère que des politiques appropriées doivent être mises en œuvre pour améliorer la compétitivité des zones urbaines situées en dehors de la ville de Dakar, capitale du pays.

L'impact sur la main-d'œuvre ne favorise pas l'amélioration de la distribution de revenus. Malgré la progression des salaires des travailleurs peu qualifiés et hautement qualifiés, la hausse est plus conséquente pour ces derniers. Ces résultats soulignent l'importance de concevoir et d'appliquer des politiques susceptibles, à la fois, de renforcer les programmes d'éducation et de formation professionnelle pour atténuer la pression de l'emploi qui s'exerce sur les petites réserves de travailleurs hautement qualifiés, et d'améliorer la productivité.

Note : voir le scénario 4 à l'annexe A.



Impact rural et urbain de l'intégration : le cas du Mozambique

Le Mozambique se distingue par des relations commerciales soutenues avec l'Afrique du Sud et maintient d'importants flux commerciaux, à la fois formels et informels, avec ses pays voisins. L'intégration à l'échelle du continent et les investissements dans l'infrastructure visant à réduire les coûts de transport stimule la consommation et hausse le PBI. Elle dynamise le secteur des services et décroître le rythme des activités dans l'agriculture et l'extraction minière. La production dans les secteurs manufacturiers marque le pas tout en confortant néanmoins son poids relatif au sein de l'économie.

Par conséquent, l'intégration continentale accentue la distorsion en faveur des zones urbaines où les revenus sont à la hausse. Par contre, les zones rurales accusent une

légère baisse de revenus due à l'augmentation peu élevée de la consommation dans les ménages à faible revenu. Par conséquent, le processus d'intégration devra être obligatoirement accompagné de politiques de répartition.

Par ailleurs, l'impact positif sur les zones urbaines, est conforté par la conclusion qui indique que l'augmentation de la consommation pourrait s'avérer plus substantielle pour les ménages urbains à faible revenu. Compatible avec l'impact sur le revenu des ménages urbains, l'augmentation des salaires est légèrement plus forte pour les travailleurs peu qualifiés que pour les travailleurs hautement qualifiés.

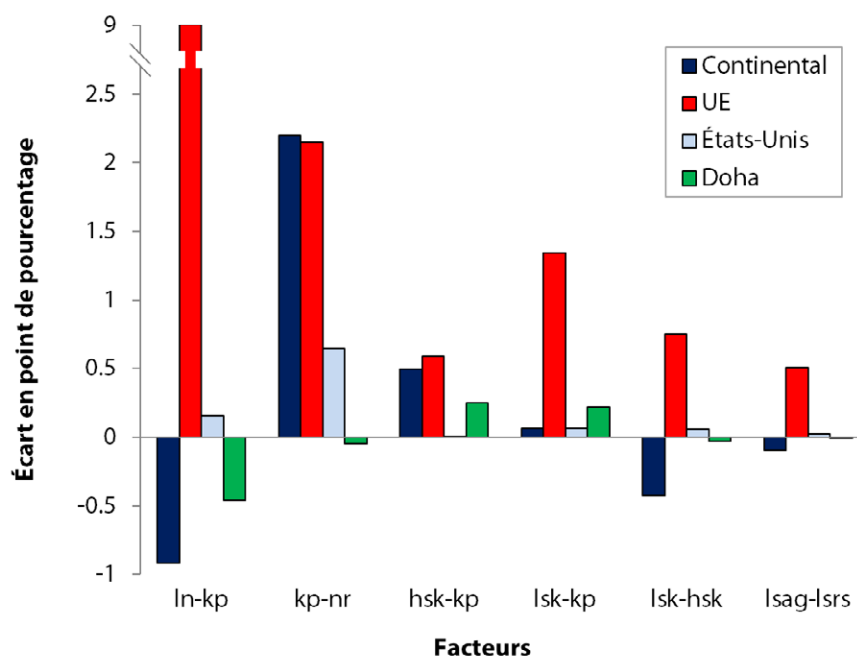
Note : voir le scénario 4 à l'annexe A.

Lorsque l'on s'en tient uniquement aux scénarios privilégiant l'intégration combinée à l'élimination des tarifs douaniers et à la réduction des coûts de transport de marchandises, les résultats de la simulation suggèrent que l'intégration de l'Afrique tend à augmenter le rendement du capital relatif à la terre et aux ressources naturelles (voir l'annexe 3.11). Ce constat est une incitation à affecter les ressources aux activités susceptibles de contribuer à la diversification de l'économie et d'accroître sa compétitivité. Associée aux caractéristiques des pays à forte intensité de main-d'œuvre, l'intégration augmente le rendement du travail par rapport à celui du capital, ce, qui est un effet notable pour ses impacts positifs sur la distribution des revenus. Par ailleurs, il est assez surprenant de constater que l'intégration africaine entraîne, à court terme, une revalorisation des salaires relatifs qui profite aux travailleurs qualifiés, au détriment des travailleurs peu qualifiés. À longue échéance, la hausse des salaires relatifs bénéficiant aux travailleurs qualifiés est susceptible de créer des incitations pour l'acquisition des connaissances, et appuyer ainsi les perspectives de développement à long terme dans les pays africains. Qui plus est, la fourniture à la population de services avancés et équitables en matière d'éducation exige bien plus qu'une simple variation des taux de rendement relatifs en faveur des travailleurs mieux formés. Les changements en matière d'incitations doivent s'accompagner d'une stratégie éducative forte. Enfin, les changements intervenus dans les salaires des travailleurs peu qualifiés favorisent la main-d'œuvre engagée dans des activités non agricoles, et ce, en toute cohérence avec le revirement global de l'économie en faveur des activités non agricoles que l'intégration africaine est susceptible de provoquer.

Contrairement à la voie d'intégration en Afrique, l'inclusion dans les marchés mondiaux tend à augmenter le rendement de la terre par rapport à celui du capital. Comme il a été évoqué dans le paragraphe ci-haut consacré à l'emploi, de telles transformations sont de nature à créer des incitations susceptibles de renforcer les capacités productives et de créer des opportunités de travail dans les secteurs où les emplois font cruellement défaut. Ceci est bien entendu fort souhaitable. Cependant, les implications à long terme de ces



Graphique 3.9 : Rendement des facteurs de production, voies d'intégration africaine et mondiale (Écart en pourcentage des taux de variation moyens dans les rendements des facteurs de production)



Source : voir le tableau de l'annexe 3.11

modifications ne sont pas très claires. Les pays africains ont besoin de développer des capacités productives dans les secteurs manufacturiers et les services pour générer davantage de revenus et progresser sur le plan du développement humain. À l'instar de la voie d'intégration africaine, l'intégration dans les marchés mondiaux rehausse les niveaux de rendement relatifs du travail par rapport à ceux du capital, ce qui laisse à penser que la réduction des coûts des échanges commerciaux peut changer les orientations en termes d'incitations et promouvoir le recours à l'utilisation intensive d'une profusion relative de facteurs, quel que soit le partenaire concerné. L'accent mis sur l'agriculture dans les scénarios d'intégration avec l'Union européenne se traduit par une nette revalorisation des salaires relatifs des travailleurs peu qualifiés par rapport aux travailleurs qualifiés. Parmi les travailleurs peu qualifiés dans l'ensemble des secteurs de l'économie, cette augmentation des salaires profite surtout aux ouvriers agricoles. Ces changements reflètent des transformations structurelles dans les activités sectorielles et contribuent à améliorer la distribution des revenus.

Certes, l'intégration régionale ouvre des perspectives prometteuses pour l'avancement du développement humain mais il est nécessaire de mettre en place des politiques adaptées à chaque pays et à chaque région pour garantir la réalisation de tels progrès. Cela concerne aussi bien les politiques de requalification et d'accès à la formation professionnelle et au secteur tertiaire que les mécanismes de protection sociale susceptibles d'assurer la prise en charge des populations tout au long des changements introduits par l'intégration.



v) L'impact sur les émissions de gaz à effet de serre

Les divers systèmes d'intégration entraînent une multitude de changements en ce qui concerne les émissions des gaz à effet de serre. Les facteurs qui déterminent les changements des niveaux d'émission comprennent l'incidence de l'intégration sur le PIB, les conditions économiques initialement prévalentes dans la région considérée et les répercussions de l'intégration sur la composition sectorielle des activités économiques dans les pays concernés.

Les émissions de gaz à effet de serre sont relativement faibles en Afrique. Cependant, dans la mesure où l'intégration devrait contribuer à améliorer le PIB à l'échelle du continent, il est probable que cela entraîne aussi une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Les résultats de la simulation mettent en évidence les augmentations ou les réductions annuelles les plus visibles (voir l'annexe 3.8). Les changements annoncés, ventilés par région, par scénario et par type de gaz sont compris dans une plage de valeurs allant de -7,3 à 26,4 pour cent. Mais même en cas d'augmentation notable du PIB, le niveau d'émission reste bas.

Si nous privilégions les simulations dans lesquelles l'intégration comporte les deux volets concernant respectivement les droits de douane et la réduction des coûts de transport sur l'ensemble du continent, l'intégration régionale, l'intégration de l'Afrique avec l'Union européenne et son intégration avec les États-Unis, nous constaterons que l'intégration à l'échelle de l'Afrique est celle qui serait susceptible d'entraîner les augmentations les plus importantes d'émissions à effet de gaz, alors que l'intégration avec les États-Unis présente l'impact le plus minime à ce niveau.

Nos estimations révèlent que l'intégration à l'échelle de l'Afrique accroît les émissions annuelles de CO₂ et d'oxyde nitreux (N₂O), respectivement de 10 pour cent et 8 pour cent en moyenne. D'autre part, les émissions de CO₂ diminuent de près de 4 pour cent en Afrique du Nord et les émissions de GESF d'environ 3,5 pour cent en Afrique centrale. L'effet de l'intégration régionale africaine sur les émissions de gaz dans la région concernée elle-même est plus contenu. L'augmentation annuelle la plus notable concerne les GESF en Afrique de l'Ouest (environ 2 pour cent), suivie par l'Afrique du Nord (environ 1,5 pour cent), alors que la réduction la plus significative porte sur N₂O et elle est également observée en Afrique du Nord (environ -3 pour cent).

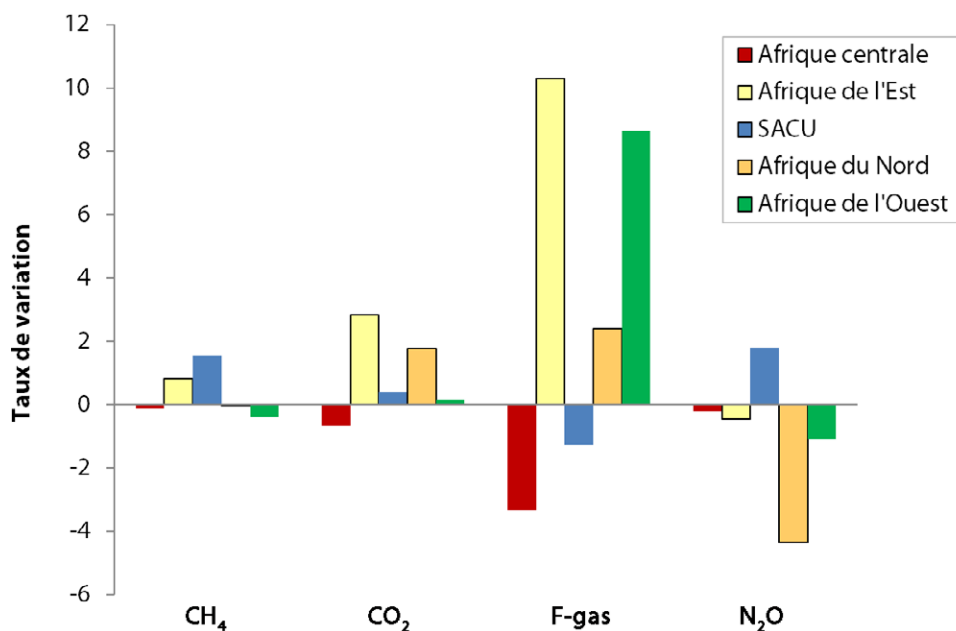
L'intégration avec l'Union européenne augmente les émissions annuelles de méthane (CH₄) de près de 27 pour cent et celles de CO₂ d'environ 16 pour cent dans la région SACU. Mises à part ces deux augmentations importantes, l'effet de l'intégration sur les émissions de gaz à effet de serre est plutôt à la baisse, notamment dans le cas du CO₂ en Afrique du Nord et des GESF en Afrique de l'Ouest, puisque leurs niveaux respectifs décroissent de 6 et 4 pour cent. L'intégration avec les États-Unis réduit les émissions dans la plupart de cas. Les réductions sont en générales de faible niveau, mais dans un petit nombre de cas, la baisse annuelle peut avoisiner 1 pour cent. La réduction la plus significative porte sur les GESF en Afrique de l'Ouest où les émissions annuelles sont susceptibles de chuter de 2 pour cent.

Ces simulations ne tiennent pas compte des défis environnementaux majeurs auxquels l'Afrique est confrontée, dont notamment la pollution de l'air au niveau local, la pollution des eaux, la dégradation des terres et le changement climatique (PNUE 2006). Néanmoins, la variété des effets et l'importance relative des changements suggèrent que les dirigeants africains, aidés de la communauté internationale, devraient être plus attentifs à la gestion de l'environnement. Toutes les voies d'intégrations, quelles qu'elles soient,



sont susceptibles de poser des défis qui doivent être relevés. Bien que le sujet qui nous intéresse ici porte spécifiquement sur l'effet induit par l'intégration sur les différentes régions, il est désormais bien établi que les défis environnementaux, en particulier les émissions de gaz à effet de serre, n'ont pas de frontière. Les solutions à tous ces problèmes nécessitent une coopération transnationale.

Graphique 3.10 : L'impact de l'intégration régionale en Afrique sur les émissions de gaz à effet de serre (Taux de variation moyen dans les émissions)



Source : voir le tableau de l'annexe 3.12



4. L'EXPÉRIENCE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'INTÉGRATION RÉGIONALE ET DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Au cours des dernières décennies, l'appui aux initiatives d'intégration régionale n'a cessé de se renforcer partout dans le monde. Un soutien accru sur le plan politique, la contribution de l'intégration régionale à la paix et la sécurité et la demande pour le commerce régional réclamé par un secteur privé en plein essor sont autant de facteurs ayant contribué à cette évolution. L'impasse des négociations commerciales multilatérales offre aux pays un argument supplémentaire de taille pour les persuader du bien-fondé d'adopter une voie régionale pour l'intégration économique. Les partisans des Accords commerciaux régionaux (ACR) avancent que les gains politiques et économiques qui découlent de l'appartenance à ces accords sont d'égale importance, bien qu'il ne soit pas toujours aisé de quantifier cette première catégorie.²¹

Les effets économiques positifs accrus de l'intégration régionale peuvent-ils également se traduire par des réalisations sur le plan du développement humain ? Ce chapitre décrit comment d'autres régions en développement ont relevé le défi qui consiste à incorporer les considérations liées au développement humain dans la conception et la mise en œuvre de régimes d'intégration régionale.

4.1 Examen approfondi des mécanismes de l'ANASE, de la CAN et du MERCOSUR²²

De nos jours, un pays membre de l'OMC a des accords en cours avec plus d'une quinzaine de pays en moyenne.²³ Presque tous les pays appartiennent au moins à un ACR ; seuls 12 pays sont répertoriés comme n'étant membres d'aucun ACR et ces derniers sont majoritairement de petits États insulaires.²⁴ Alors qu'il existe certaines données empiriques qui permettent de mettre en évidence les implications, en matière de développement humain, de l'appartenance à un ACR, la plupart des informations disponibles collectées à ce sujet reposent sur des indicateurs économiques traditionnels qui ne traitent pas systématiquement le développement humain dans ses dimensions élargies. Les ACR ayant été principalement conçus comme des mécanismes d'optimisation des gains économiques (notamment par le biais des échanges commerciaux), l'évaluation de leur fonctionnement selon une perspective axée sur le développement humain est une véritable gageure. Une autre approche possible consiste à passer en revue les initiatives clés portant sur les aspects les plus notables du développement humain, tels que la santé, l'éducation et l'environnement, afin d'examiner leur rôle dans le processus d'intégration.

²¹ Certains pays qu'opposaient d'anciennes rivalités politiques ont mis de côté leurs divergences et se sont regroupés pour travailler de concert dans le cadre d'un accord d'intégration régionale. Ainsi, la France et l'Allemagne se sont-elles fait la guerre plusieurs fois de par le passé, et l'Argentine et le Brésil ou l'Indonésie et la Malaisie se sont longtemps disputés leurs frontières. Pourtant, tous ces pays ont à présent enterré la hache de guerre et s'apprêtent à s'engager dans des systèmes d'intégration économique élargis.

²² Cette section et les suivantes s'appuient largement sur le rapport intitulé *Regional Integration in Developing Countries: A Comparative Matrix of Trade, Health and Education and Lessons for Africa*, Tussie et al. 2011.

²³ Freund et Ornelas 2010.

²⁴ Bermudes, Guam, Îles Anglo-normandes, Île de Man, Îles Mariannes du Nord, Îles Vierges, Monaco, Mongolie, Palaos, Porto Rico, Samoa américaines et Timor-Leste. Voir Adhikari 2006.



Cette section explore les résultats en matière d'intégration réalisés par l'Association des nations de l'ANASE, la CAN et le MERCOSUR. Nous examinerons ces mécanismes d'intégration en nous penchant sur les accords conclus sous leurs auspices respectifs dans quatre domaines clés sur le plan du développement humain, à savoir : le commerce et l'investissement, la santé, l'éducation et l'environnement. Nous évaluerons comment et dans quelle mesure l'ANASE, la CAN et le MERCOSUR ont pris en compte ces considérations pour réaliser des avancées sur le plan du développement humain.

Ces trois régimes représentent une gamme d'accords d'intégration conclus entre les pays en développement à différents niveaux d'institutionnalisation. Ils visent principalement à s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux communs, dont les défis de l'inclusion sociale, l'égalité, la citoyenneté et la concurrence économique et peuvent ainsi offrir des contributions valables pour le processus d'intégration régionale en Afrique. Enfin, ils présentent une grande diversité en termes d'objectifs, de degré d'institutionnalisation et de profondeur d'engagement et de réalisations sur le plan régional.

Nous tenterons d'examiner l'expérience de l'ANASE, de la CAN et du MERCOSUR en procédant à une systématisation des données relatives aux lois et aux accords qui fixent leurs modalités d'existence et de fonctionnement. Cela nous permettra en retour de distinguer les tendances des facteurs qui touchent au développement humain.²⁵ Cet examen tient compte des dispositions introduites au cours de deux dernières décennies et explore les cas ayant des incidences spécifiques sur les secteurs liés au commerce, à la santé, à l'éducation et à l'environnement. Dans l'ensemble, ces expériences d'intégration régionale font état d'un bilan mitigé en ce qui concerne les tendances du développement humain. Les effets sont surtout liés aux stratégies d'intégration favorisant la coopération par le biais des processus de prise de décision régionale.

4.1.1 Commerce et investissement

Selon un principe fondamental de la théorie néoclassique, la division internationale du travail fondée sur le libre-échange et la spécialisation adaptée à l'avantage concurrentiel est une stratégie gagnante sur le long terme. Le commerce conduit à une augmentation du bien-être, qui découle d'une meilleure affectation des ressources nationales. Les restrictions sur les importations créent un préjugé hostile à l'exportation, qui se traduit par l'augmentation des prix des biens importés par rapport aux biens exportés. La suppression d'une telle distorsion favorise un changement d'affectation des ressources, laquelle bascule de la production de substituts aux importations à la production de biens orientés vers l'exportation. En retour, ce processus génère de la croissance au court et à moyen termes alors que le pays s'adapte à une nouvelle affectation des ressources. Néanmoins, bien que les bienfaits du commerce fassent l'objet d'une documentation fournie (voir Winters et al. 2004), il s'avère difficile de prouver empiriquement que l'intégration commerciale améliore la croissance économique à large assise ou réduit la pauvreté. De la même manière, aucun pays n'a jamais réalisé de croissance économique à large assise en fermant la porte au monde extérieur (pour le développement de cet argument, voir PNUD 2003).

Bon nombre d'impacts économiques induits par les ALE ne se concrétisent qu'à longue échéance (en termes de restructuration économique et de spécialisation dans des secteurs à fort potentiel d'exportation), mais les coûts de réajustement qui en découlent sont souvent générés à court et à moyen termes. Il peut s'agir, par

²⁵ Seules les décisions adoptées par les organes de décisions les plus pertinents à ces accords ont été prises en compte. Dans certains cas, ces décisions ont nécessité l'introduction de modifications dans la législation nationale.



Tableau 4.1: quelques considérations liées au commerce et aux investissements étrangers directs (IED) dans les trois mécanismes d'intégration régionale

COMMERCE / IED	ANASE	CAN	MERCOSUR
Processus d'intégration	Gestion d'un réseau d'accords bilatéraux initialement mis en place à l'initiative des entreprises ; « modèle d'usine » transnational ; pratique de la recherche de consensus et de la consultation.	Démarche descendante (à l'initiative du gouvernement) ; rôle majeur dévolu au Secrétariat général de la CAN.	Démarche descendante (à l'initiative du gouvernement et des entreprises) ; structure institutionnelle rudimentaire ; négociations intergouvernementales permanentes.
Objectif	Renforcement de l'avantage concurrentiel de la région en tant que base de production pour attirer un plus grand nombre d'IED..	Promotion d'un développement équilibré dans des conditions équitables via l'intégration et la coopération sociale.	Adoption de mesures de renforcement de la confiance pour protéger les démocraties naissantes, couplées à une coordination industrielle et macroéconomique améliorée.
Mécanisme d'intégration commerciale (MIC)	Régime de tarifs préférentiels communs effectifs (TPEC) ; réduction des droits de douane sur tous les biens manufacturés, de 0 à 5 % sur 10 ans, avec exclusions.	ALE depuis 1993 et mise en œuvre progressive de Tarifs extérieurs communs (TEC) à quatre niveaux de tarifs douaniers (de 0 à 5 %), avec exclusions.	Unions douanières et mise en œuvre de Tarifs extérieurs communs (TEC) à onze niveaux de tarifs douaniers (de 0 à 20 %), avec exclusions ; contournements ; pas de code des douanes commun *.
Mécanismes de compensation pour les régions les moins développées	Mesures visant à réduire les écarts de développement entre les membres (par ex., BIMP-EAGA, IMS-GT, AMBDC) ; en particulier, l'Initiative d'intégration de l'ANASE (IAI), centrée sur l'infrastructure, le développement des ressources humaines, les technologies de l'information et des communications (TIC) et le développement des capacités a bénéficié aux membres de l'ANASE les moins développés.	Traitement différentiel accordé aux pays membres les moins développés (Équateur et Bolivie) pour la mise en œuvre de TEC ; harmonisation des politiques économiques ; régimes industriels et d'investissement existants mais jugés non structurés et inadaptés.	Les pays les moins développés (Paraguay et Uruguay) favorisés par l'appui de fonds et de mécanismes de financement régionaux (par ex. FOCEM) visant à améliorer l'intégration aux frontières, la reconversion de la main-d'œuvre issue des secteurs économiques affectés par l'intégration régionale, la cohésion sociale et le renforcement des structures institutionnelles. Grande majorité des financements accordés provenant du Brésil et de l'Argentine. Bien que le FOCEM constitue un pas dans la bonne direction, il ne suffit pas pour traiter les asymétries structurelles existantes.
Réalisations	Intégration partielle du marché et de la base de production ; augmentation constante du volume de biens, de services et d'investissements ainsi que du flux de travailleurs en libre-circulation.	Accord régional le plus institutionnalisé parmi les pays en développement (supranationalité) ; mesures commerciales intra-régionales.	Correction des disparités en matière de développement entre les pays membres (convergence structurelle) ; accords sectoriels.
Défis	Marché unique non réalisé et faible augmentation du commerce intra-régional.	Union douanière inefficace ; institutionnalisation à outrance ayant provoqué la défection de pays membres.	Union douanière hautement inefficace ; régimes commerciaux spéciaux non harmonisés et mécanismes d'allègement tarifaire.

* Des étapes préliminaires en vue d'éliminer la double imposition au titre des TEC ont été convenues dans le courant de 2010.

Source: présentation faite par l'auteur, basée sur les données fournies par Tussie et al. 2011.



exemple, de la réduction de l'emploi et de la production, de la perte d'industrie et du capital humain relevant des entreprises qui y sont associées, ou de l'instabilité macroéconomique provoquée par des problèmes de balance de paiements qui affectent négativement les recettes publiques. Qui plus est, les facteurs structurels particulièrement courants dans les économies des pays en développement, tels que les imperfections du marché ou l'immobilisme de la main-d'œuvre, mettent des freins supplémentaires à la vitesse de concrétisation des bienfaits de l'intégration. Par conséquent, la reconnaissance des contraintes existantes et la compréhension des conditions initiales en termes d'opportunités et de capacités, spécialement parmi les populations pauvres, sont des conditions essentielles préalables à toute prise de décision portant sur la conception et la séquence des réformes à adopter en matière de politiques et sur la nature des mesures complémentaires devant accompagner l'intégration.

L'intégration en Asie de l'Est a été réalisée à la faveur d'un processus ascendant, qui a été initialement mis en place à l'initiative des entreprises avant d'être adopté par les gouvernements des pays de l'Asie de l'Est dans le cadre d'initiatives politiques visant à l'intégration économique formelle par le biais d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.²⁶ L'ANASE est devenu la plate-forme de l'intégration pour toutes les activités liées aux ALE en Asie de l'Est, y compris pour des pays comme la Chine, le Japon et la République de Corée qui entretiennent des liens économiques formels au titre de l'ANASE+3 et, plus récemment, pour l'Australie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande qui s'y sont ralliées à la faveur de l'ANASE+6. L'Asie de l'Est peut être envisagée comme une « usine » hautement intégrée au sein de laquelle les processus de production nationaux ont été « dégroupés » et dispersés à travers la région, au gré des délocalisations à moindre coût. Par conséquent, bien que les gouvernements de la région se soient abstenus d'établir des institutions visant à orienter le processus d'intégration dans une direction ou une autre, leurs politiques économiques individuelles à l'égard du commerce et de l'investissement ont permis à des opérateurs privés, notamment aux multinationales régionales émergentes, de structurer leur secteur d'activité à l'échelon régional. Les membres de l'ANASE ont atteint un haut degré de spécialisation régionale, notamment dans des secteurs tels que l'électronique, pour lequel la région s'est forgée une position concurrentielle à l'échelle mondiale. Les efforts déployés en faveur de l'intégration des marchés de services et des investissements ont facilité la mobilité des fournisseurs de services hautement qualifiés, des personnes transférées temporairement par leur société et du personnel professionnel et technique lié par des engagements de présence commerciale. En revanche, ils n'ont eu qu'un impact limité sur l'assouplissement de la circulation des personnes physiques de manière plus générale.

Par ailleurs, les initiatives entreprises pour réduire les disparités entre les membres de l'ANASE se sont articulées autour de programmes ciblant les facteurs touchant à la compétitivité globale des entreprises et des pays, tels que l'infrastructure frontalière, les technologies de l'information et des communications, le développement des ressources humaines, les stages d'entreprises et les échanges de personnel. Cette approche a été préférée aux tentatives de dérogation aux dispositions commerciales régionales spécifiques, dont la région ne s'était pas dotée. Les programmes ciblant les PME ont aussi adopté cette démarche. Par ailleurs, les programmes existants se caractérisent par la forte implication du secteur privé dans l'élaboration des politiques liées aux différents domaines de la coopération et l'approche décentralisée de la mise en œuvre en vertu de laquelle différents membres prennent l'initiative des suivis de programme avec un succès relatif. Ces éléments sont

²⁶ La région était connue pour son manque de coopération institutionnalisée dans les domaines de la sécurité et de l'économie. La seule exception à cette rareté des accords commerciaux préférentiels formels en Asie de l'Est a été l'inauguration de la Zone de libre-échange de l'ANASE (AFTA) en 1992.



L'expérience des pays en développement en matière d'intégration régionale et de développement humain

riches d'enseignements pour l'intégration régionale en Afrique, qui pourrait s'en inspirer afin de stimuler efficacement la compétitivité des pays africains.

La région a également pris des mesures pour améliorer l'intégration et la connectivité physiques par le biais du programme Sous région du Grand Mékong (SGM), qui a appuyé 41 projets d'investissement d'une valeur de 11 milliards USD. Une des principales caractéristiques de ce programme réside dans le développement des corridors, en reliant la création d'infrastructure à la production et aux perspectives potentielles de commerce. Le corridor économique du Sud, par exemple, a ciblé le tronçon du réseau routier entre Phnom Penh et Ho Chi Minh Ville qui relie la Thaïlande, le Cambodge et le Viet Nam. Les répercussions de ces projets, telles qu'établies par la Banque asiatique de développement (BAsD), comprennent les aspects suivants : une augmentation de 41 pour cent de la valeur des échanges commerciaux via la porte-frontière Moc Bai (Sud Vietnam) et la porte Bavet (Cambodge) entre 2003 et 2006 ; un accroissement annuel de 53 pour cent du nombre de personnes circulant entre les deux portes ; et une réduction de 30 pour cent de la durée du voyage entre Phnom-Penh et Bavet pour la même période (BAsD 2009). Ces résultats reflètent les gains substantiels induits pour l'intégration et l'activité économique, bien supérieurs à ceux qui pourraient découler des investissements dans l'infrastructure. Mais dans le même temps, l'incidence des projets d'infrastructure à large échelle sur les communautés locales et l'environnement est loin d'être négligeable. Certains projets SGM ont d'ailleurs suscité des controverses à cet égard.²⁷

La CAN est l'un des accords régionaux les plus institutionnalisés conclus entre des pays en développement. La CAN s'est développée en un bloc supranational régi par des lois ayant primauté sur les législations nationales, ce qui a contribué à restreindre considérablement les digressions unilatérales. Cependant, cette structure ne s'est pas révélée suffisante pour mettre en place une véritable union douanière, et au plus fort des divergences, certains membres ont préféré se retirer du groupement.²⁸ Le poids des institutions formelles et des cadres juridiques semble avoir réduit la marge de manœuvre nécessaire pour parvenir un vrai consensus. Ces événements ont entraîné de graves conséquences sur le processus d'intégration au fur et à mesure que l'orientation économique des membres individuels tendait à diverger de celle du groupe. La priorité relative accordée à l'intégration régionale par rapport à l'intégration mondiale en a notamment souffert. La CAN a mis en œuvre des politiques liées au développement de l'union douanière, en mettant l'accent sur la surveillance et la transparence dans les zones non commerciales sensibles, les PME et la coordination macroéconomique. Par contre, les mesures portant sur les échanges intra-régionaux ainsi que le soutien aux régimes sectoriels régionaux y sont bien développés.

L'approche visant à fournir un appui aux membres les plus pauvres dans la région s'est particulièrement concentrée sur les dérogations aux cadres communs établis en matière de politique, comme par exemple,

²⁷ Voir le site Web d'Oxfam Australie, disponible sur : www.oxfam.au.org

²⁸ Le Chili s'est retiré du CAN en 1976 et le Venezuela a annoncé son retrait en 2006, mais ce pays n'a pas encore terminé toutes les procédures requises pour son retrait. Jusqu'à son retrait effectif, le Venezuela et ses partenaires restent liés par les effets des accords commerciaux préexistants de la communauté. Par ailleurs, des conflits d'intérêts sont apparus au sein de la CAN en 2004, lorsque la Colombie, l'Équateur et le Pérou ont fait part de leur volonté d'entamer des négociations avec les États-Unis en vue de constituer un ALE sans en avoir préalablement discuté en interne avec la Bolivie et le Venezuela aux fins d'obtenir leur assentiment. Lorsque l'Équateur a interrompu son processus de négociations en 2008, le Venezuela, l'Équateur et la Bolivie s'en sont tenus à l'accord d'origine mais le Pérou et la Colombie ont convenu de calendriers individuels pour la réduction et l'élimination progressives de leurs droits de douane.



les TEC ou les politiques sectorielles spécifiques telles que le système des tranches de prix appliqué aux produits agricoles ou le régime spécial concernant le secteur de l'automobile. Bien que ces politiques aient en partie réalisé les objectifs de la CAN pour ses membres les plus pauvres, à savoir, une stabilité relative des prix de l'agriculture et l'intégration des marchés dans le secteur de l'automobile, leur incidence en termes de renforcement des capacités des pays les plus pauvres et leurs entreprises en vue de soutenir la concurrence s'est avérée être assez limitée, tout comme son champ d'application géographique, ce qui a conduit au fractionnement du marché régional.

Le MERCOSUR est né à la faveur d'une série de protocoles bilatéraux relatifs aux politiques industrielles sectorielles communes²⁹ et à la coordination macroéconomique entre l'Argentine et le Brésil dans le but explicite de protéger les démocraties naissantes contre tout risque d'intervention militaire. Au cours des années 1990, l'accord a connu un nouveau départ dans le contexte des réformes de démocratisation et des politiques néolibérales.³⁰ Depuis 2003, la reprise de l'activité à plein régime au niveau du commerce régional et intra-régional, à l'initiative des industries manufacturières, et notamment le secteur de l'automobile, a été plus dynamique que les échanges avec les partenaires à l'extérieur de la région. Entre 2002 et 2008, la croissance des exportations intra-régionales a atteint 143 pour cent, alors que le commerce non régional progressait de 44 pour cent.³¹ Bien que le MERCOSUR n'ait pas eu à subir de défection de la part de ses membres en raison d'une éventuelle rigidité de son cadre juridique, il a sans cesse été confronté à des TEC perméables, qui continuent d'inclure une large gamme d'exceptions s'appliquant notamment aux produits sensibles et spéciaux ou aux petits pays. Les estimations récentes suggèrent que les TEC ne portent réellement que sur 35 pour cent environ du total des échanges avec les pays tiers.³²

La région a établi le Fonds de convergence structurelle du MERCOSUR (FOCEM), un instrument au service de la convergence de ses États membres, destiné à réduire les asymétries et les disparités entre ces derniers. Le programme vise essentiellement à améliorer l'infrastructure, l'intégration frontalière et les systèmes de communications. Malgré l'insuffisance des fonds disponibles pour combler de manière significative les écarts entre les pays, l'orientation des dépenses au profit du traitement des facteurs structurels de la compétitivité reste une démarche positive. Tout aussi utile est l'initiative récente visant à promouvoir les chaînes de valeur régionales, incluant le soutien aux PME, qui dénote un intérêt poussé pour les questions liées à l'emploi.

Les efforts déployés en faveur de l'intégration physique par le biais du développement de l'infrastructure sont coordonnées via l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud (IIRSA). L'IIRSA s'étend à 12 pays d'Amérique du Sud, dont des membres de la CAN et du MERCOSUR. Grâce à cette initiative, les pays d'Amérique du Sud ont convenu d'un agenda commun pour le développement de l'infrastructure régionale. Lancée en 2000, l'IIRSA sert désormais de plate-forme pour la coopération en matière d'infrastructure

29 Un certain nombre d'accords sectoriels constitue le pilier fondamental du bloc. Épine dorsale du MERCOSUR, le secteur de l'automobile a contribué à induire la rationalisation des opérations commerciales dans la région ainsi que la restructuration des chaînes de valeur.

30 Le MERCOSUR a été formellement constitué en 1991 par le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, sous l'impulsion de l'annonce faite en 1990 par les États-Unis du lancement de l'Enterprise For The Americas Initiative (EAI). À sa création, le MERCOSUR prévoyait la réduction progressive des barrières douanières et non douanières entre ses pays membres sur une période quatre ans, et la création, au terme de ce délai, d'un tarif extérieur commun dans l'optique de former un marché commun régi par la libre circulation des biens, des services et des facteurs de production.

31 Le commerce s'est toutefois fortement contracté en 2009, en raison de crise économique mondiale. Voir BID 2010.

32 Tussie et al. 2011.



dans la région, au-delà des spécificités subrégionales. L'IIRSA adopte une approche globale pour s'atteler aux besoins des pays participants sur le plan de l'infrastructure. Les pays coordonnent les plans d'investissement, conviennent de l'harmonisation requise des cadres réglementaires et/ou institutionnels associés à de tels investissements et discutent des mécanismes de financement publics et privés. L'IIRSA est guidée par plusieurs principes directeurs, dont « l'intégration et le développement de corridors ». Ainsi l'initiative vise-t-elle à équiper les corridors de services d'infrastructure adaptés en matière de transports, d'énergie et de communication pour appuyer la diversification économique, améliorer la productivité et la chaîne de la valeur ajoutée sur les marchés régionaux et mondiaux. Fidèle à ses objectifs, l'IIRSA œuvre également en faveur de la durabilité environnementale, économique et sociale des projets qu'elle entreprend, bien que certains groupes de défense de l'environnement se soient inquiétés de l'insuffisance de la prise en compte de l'impact environnemental dans les projets défendus par l'initiative (Carciofi 2008). Les pays couverts par l'IIRSA ont établi un portefeuille de 31 projets d'intégration prioritaires pour la période 2005-2010, qui constitue leur programme d'action commun pour le développement de l'infrastructure en Amérique du Sud. La valeur totale de l'ensemble de ces grands travaux est estimée à 14 023 millions USD.³³ Enfin, il est intéressant de noter que l'IIRSA se distingue par une configuration institutionnelle souple qui autorise une coordination entre les entités nationales et les institutions régionales existantes telles que la Banque interaméricaine de développement (BID), et que les pays participants bénéficient du soutien technique et financier de la Corporation andine de développement (CAF) et du Fonds financier pour le développement du bassin du Rio de la Plata (FONPLATA). Cependant, l'initiative a réalisé la continuité là où d'autres structures avaient précédemment échoué en rendant possible l'identification d'un ensemble commun de priorités pour le développement de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud (Carciofi 2008).

4.1.2 Santé

Les questions liées à la santé dans les blocs régionaux sont à l'ordre du jour depuis un certain temps. Au début des années 1970, la CAN a engagé des pourparlers en faveur de la coopération dans le domaine de la santé parmi ses membres, qui ont abouti à la mise en place d'un organisme centralisé visant à promouvoir les politiques et la coopération en matière de santé à l'échelle de la région. De même, l'ANASE a entamé le processus de coopération sur ces questions il y a 20 ans, en instaurant des réunions regroupant les ministères de la santé des pays de l'ANASE dans une démarche de recherche de consensus par le biais d'un engagement politique de haut niveau. Étant donné la capacité limitée des membres de l'ANASE à réagir face aux épidémies, ces réunions ont permis de mettre en œuvre des programmes de surveillance visant à améliorer l'efficacité des systèmes d'alerte précoce et des mécanismes d'intervention rapide afin de mieux faire face aux maladies infectieuses dans la région. Quant au MERCOSUR, la coopération sanitaire entre ses membres est plus récente et remonte au début des années 1990, lorsque les questions liées à l'harmonisation des législations et à la surveillance épidémiologique ont été intégrées au corpus régional des protocoles. Il n'existe pas toutefois au sein du MERCOSUR une entité régionale spécifiquement chargée de promouvoir les approches des politiques sanitaires, mais des réunions ministérielles sont organisées à cet effet, qui visent à promouvoir le dialogue pour s'attaquer aux problèmes communs. Bien que les services de santé soient reconnus comme étant une priorité régionale, les avancées dans ce domaine progressent à un rythme inégal. Ainsi, malgré les contributions notables apportées par le bloc au corpus des produits sanitaires, l'expansion des politiques

³³ Pour en savoir plus sur le portefeuille de projets de l'IIRSA et ses principes directeurs, voir le site Web disponible sur : www.iirsa.org



d'intégration appliquées aux services de santé a-t-elle marqué le pas, principalement en raison de l'absence de consensus sur la mise en œuvre d'approches communes en matière de soins de santé.

En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle (DPI), l'action de la CAN est amoindrie par les négociations individuellement menées par ses différents membres en vue d'établir des accords bilatéraux de libre-échange, ces derniers ayant considérablement affaibli la capacité de négociation du bloc. En particulier, dans les négociations en vue d'un ALE entre le Pérou et les États-Unis, les flexibilités accordées au titre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ont été réduites et le cadre juridique régional ignoré. Ces dispositions ont été considérées comme des ADPIC-plus, du fait de leur caractère restrictif. De ce fait, cet ALE sape la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et

Tableau 4.2: quelques considérations liées à la santé dans les trois mécanismes d'intégration régionale

SANTÉ	ANASE	CAN	MERCOSUR
Processus d'intégration	Souplesse de la recherche de consensus via un engagement politique de haut niveau.	Organisme régional centralisé chargé de la promotion des politiques régionales et de l'élargissement de la coopération aux questions sanitaires.	Souplesse de la recherche de consensus via un engagement politique de haut niveau.
DPI	Renforcement des capacités visant la mise à l'échelle des capacités des membres en matière de DPI et d'accès aux médicaments.	Malgré des lois communes appliquées aux DPI, les ALE avec les États-Unis relèvent des dispositions dites ADPIC-plus.	Consensus fort sur l'utilisation des flexibilités prévues par l'accord ADPIC pour garantir l'accès aux médicaments.
Disparités intra-régionales (sur les questions liées à l'accès).	Programme sanitaire régional ciblant les populations vulnérables (par ex., soins aux personnes contaminées par le VIH/sida et aux seniors) et surveillance épidémiologique.	Programmes transfrontaliers destinés à étendre l'accès aux soins de santé et aux médicaments (par ex., PASAFRO, PAMAFRO, Réseau sanitaire binational Zumba-San Ignacio).	Programmes régionaux en faveur de la cohésion sociale (par ex., FOCEM, programmes de fourniture d'eau et d'assainissement dans les communautés rurales).
Réalisations	Coopération améliorée sur le plan de la lutte contre le VIH/sida.	Bonne position dans les négociations des prix de médicaments essentiels sous nom générique.	Consensus fort sur les liens entre la santé publique et les questions liées aux DPI, et sur la nécessité de la coopération pour l'accès aux médicaments.
Défis	Traitement antirétroviral coûteux ; couverture insuffisante des besoins sanitaires des migrants.		Faiblesse de mise en œuvre des accords ; stratégies sanitaires régionales réduites à néant par les puissants lobbies industriels (par ex., lutte anti-tabac).

Source: présentation faite par l'auteur, basée sur les données fournies par Tussie et al. 2011.



L'expérience des pays en développement en matière d'intégration régionale et de développement humain

la santé publique de 2001 car ses dispositions vont au-delà des obligations de l'accord ADPIC, spécialement en ce qui concerne l'exclusivité des données, la prolongation des périodes de validité des brevets, les licences obligatoires et la protection du consommateur. De telles dispositions provoquent la rupture de l'équilibre vital entre l'innovation et l'accès à la santé, en augmentant les droits de propriété intellectuelle au détriment de la santé publique, avec le risque d'une restriction potentielle de l'accès aux médicaments sauvant des vies humaines. Le MERCOSUR, quant à lui, est resté fidèle à une stratégie commune en matière de santé publique qui vise à optimiser les flexibilités prévues par l'accord ADPIC dans le cadre des négociations avec les parties tierces (telles que l'Union européenne).

Les asymétries intra-régionales sont traitées par des programmes régionaux ciblant le renforcement de la cohésion sociale et de la coopération frontalière en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé et aux médicaments essentiels. À titre d'exemple, la CAN a mis en œuvre avec succès le Réseau sanitaire binational Zumba-San Ignacio, entre l'Équateur et le Pérou, qui a permis non seulement d'accroître l'accès des populations défavorisées aux installations sanitaires mais aussi de pallier à l'insuffisance de l'infrastructure économique et sanitaire à l'échelle de la région. Au sein de l'ANASE, ce sont surtout les initiatives régionales de lutte contre le VIH/sida qui sont les plus remarquables. En effet, les pays de l'ANASE, qui concentrent les niveaux d'infections à VIH les plus élevés en Asie et connaissent les flux migratoires les plus importants dans la région, se sont appuyés sur le forum régional pour renforcer les politiques nationales de lutte contre le sida et éliminer les obstacles qui entravent l'accès au traitement contre le VIH/sida.³⁴

Ce rappel des faits souligne l'importance que les mécanismes d'intégration régionale accordent aux préoccupations liées à la santé. L'accent est surtout porté sur les programmes de coopération dans des domaines spécifiques plutôt que sur des initiatives plus ambitieuses visant à harmoniser les approches sanitaires. Ces expériences montrent aussi que l'approche régionale a permis aux pays membres d'exploiter la puissance de leur action collective (négociations des prix des médicaments essentiels dans le cas de la CAN) et de leurs ressources communes (mise en place du FOCEM dans le MERCOSUR) en vue d'améliorer l'accès aux services pour les segments les plus défavorisés de la société, et ce, avec plus ou moins de succès.

4.1.3 Éducation

L'éducation est considérée comme un moyen d'insertion des populations sur les marchés mondiaux.³⁵ Les niveaux élevés d'éducation, spécialement parmi les plus pauvres, réduisent les écarts sociaux et les discriminations liées au genre et augmentent le rendement économique du travail. Dans ce contexte, les accords régionaux peuvent jouer un rôle majeur pour la promotion des initiatives non liées au commerce comme un moyen pour promouvoir le développement humain et, dans le même temps, stimuler la compétitivité économique.

Dès le début, l'éducation a été une préoccupation essentielle pour les membres du MERCOSUR. Les stratégies et les dispositions initiales concernant les mesures régionales en matière d'éducation ont été fondées sur le double objectif de consolider l'identité, l'histoire et la culture communes des peuples de la région tout en mettant en place des politiques ciblées, destinées à améliorer l'accès des groupes marginalisés et défavorisés

³⁴ Tussie et al. 2011.

³⁵ Compte-tenu de cette réalité, un grand nombre d'engagements internationaux ont été pris à cet égard, notamment au titre de la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous (Jomtien, 1990), du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000), la Convention relative aux droits de l'enfant ou les objectifs du Millénaire pour le développement.



Tableau 4.3: quelques considérations liées à l'éducation dans les trois mécanismes d'intégration régionale

ÉDUCATION	ANASE	CAN	MERCOSUR
Processus d'intégration	Réseaux gouvernementaux focalisés sur les projets éducatifs	Cadre juridique contraignant au niveau des pays ; prééminence du rôle des entités régionales.	Dispositions souples ; engagement de haut niveau en faveur de la promotion de la coopération.
Harmonisation des politiques	Mise en œuvre à l'initiative d'acteurs non gouvernementaux (par ex., ASAIHL), impliquant une modélisation avancée.	Niveaux accrus d'accès à l'éducation primaire et secondaire et baisse du décrochage scolaire (par ex., PIDS).	Réunion des ministres de l'Éducation du Mercosur (RME) ; programmes scolaires comportant une présentation de l'intégration régionale.
Disparités intra-régionales (sur les questions liées à l'accès).	L'Éducation pour tous (EPT) adoptée par les membres mais les taux de scolarisation restent faibles, particulièrement dans les groupes vulnérables.	Programmes d'alphabétisation (par ex., PRONAMA) destinés aux plus pauvres ciblés par le Plan intégral de développement social (PIDS).	Écoles dans les zones frontalières ayant des programmes bilingues (Escuelas de frontera)
Enseignement supérieur	Système calqué sur le modèle américain (par ex., EEES, AUN) ; mobilité, employabilité et compétitivité de la main-d'œuvre accrues.	Institutions spécialisées (Convention « Andrés Bello » ; Université Andine Simon Bolivar) ; renforcement du rôle de l'université comme vecteur d'intégration.	MERCOSUR Educativo ; mécanismes de coopération gouvernementale et non gouvernementale (par ex., FEM, MEXA, IDIE, LAMP) ; initiatives UNASUR.
Réalisations	Forte collaboration en matière d'enseignement supérieur ; réseau comprenant le gouvernement, les institutions de l'éducation supérieure et les employeurs participant à l'identification des domaines d'action prioritaire.	Circulation des étudiants universitaires assouplie et rôle renforcé des universités comme vecteurs d'intégration ; programmes de spécialisation de troisième cycle portant sur l'intégration.	Système de validation des diplômes et d'homologation des cours ; système de statistique et base de données communs favorisant l'identification des groupes exclus ou mal desservis de la population.
Défis	Disparités en termes d'accès à l'éducation primaire et secondaire et de taux d'achèvement des cycles éducatifs ; résultats aggravés par l'absence de coordination intergouvernementale.	Qualité insuffisante de l'éducation primaire et disparités à ce titre entre les zones urbaines et rurales ; impact des cycles de prospérité économique sur les dépenses publiques.	Capacités de mise en œuvre d'initiatives régionales amoindries par l'absence d'institutions supranationales ; impact des cycles de prospérité économique sur les dépenses publiques.

Source: présentation faite par l'auteur, basée sur les données fournies par Tussie et al. 2011.



L'expérience des pays en développement en matière d'intégration régionale et de développement humain

à l'éducation, renforcer la qualité de l'enseignement qui leur est réservé et pallier au décrochage scolaire dans cette population. Au cours des dix dernières années, de nouvelles préoccupations pressantes sont apparues, en rapport avec la compétitivité internationale et le rôle de l'éducation supérieure dans l'adaptation aux défis croissants posés par la mondialisation.³⁶ La Réunion des ministres de l'Éducation du Mercosur (RME) a été établie assez tôt dans le processus d'intégration, ce qui a contribué à l'harmonisation des politiques et des programmes scolaires. En outre, les initiatives portant sur les écoles dans les zones frontalières ont abouti, entre 2000 et 2008, à une diminution relative des niveaux d'illettrisme dans les zones rurales et défavorisées. Les améliorations sociales observées dans l'ensemble de la région à partir des années 2000 coïncident avec les envolées des prix des matières premières et la relance économique sur le plan mondial, qui ont permis aux gouvernements de s'appuyer, dans une certaine mesure, sur la croissance économique pour augmenter les dépenses publiques, et réaliser des avancées notables sur le front des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le MERCOSUR a pris des mesures pour faciliter la circulation des personnes physiques à travers la région, mais dans le seul contexte de la libéralisation des échanges de services et d'investissements. À cet égard, le MERCOSUR a institué un visa temporaire autorisant l'entrée et le séjour des hommes et des femmes d'affaires et des spécialistes hautement qualifiés dans l'ensemble de ses pays membres. À la lumière des changements de dynamique politique en ce qui concerne l'intégration, les pays membres ont adopté un Accord de libre résidence (Acuerdo de Libre Residencia), qui vise à développer des approches régionales communes pour appuyer le droit de l'établissement des ressortissants de n'importe quel pays membre dans l'espace régional élargi.

À l'instar du MERCOSUR, la CAN a cherché à s'attaquer aux défis sociaux depuis sa création. Cependant, contrairement à l'expérience menée par le bloc du Sud, la progression sur certaines de ces questions a été entravée par les institutions supranationales (comme par exemple, le Secrétariat général de la CAN ou le Secrétariat exécutif de la Convention Andres Bello) et d'autres conventions, sans que cela ait un impact décisif sur le terrain. Comme dans d'autres pays de la région, la balance positive entre les recettes et les dépenses publiques a été facilitée par l'essor du commerce international des matières premières.³⁷ Les programmes régionaux portant sur l'alphabétisation des adultes ou sur le renforcement de l'accès à l'éducation primaire dans les zones rurales ont joué un rôle crucial dans l'atténuation des inégalités intergénérationnelles et les problèmes d'inclusion sociale.

Parmi tous les mécanismes d'intégration régionale que nous avons passés en revue dans ce chapitre, la CAN présente sans doute le cadre le plus élaboré en ce qui concerne la circulation des personnes et la mobilité de la main-d'œuvre. Elle a en effet adopté l'Instrument andin sur la migration de main-d'œuvre (ALMI) en 2003, dont la mise en œuvre intégrale devrait « accorder le droit d'entrée et de résidence dans tout autre État membre, le droit à un traitement égal, le droit de se constituer en syndicats et de négocier collectivement les salaires. Par ailleurs, les familles des travailleurs devraient également bénéficier d'une protection en vertu de l'ALMI. » (Schröder et al. 2010). Le Pérou a déjà pris des mesures pour l'application de l'ALMI à titre provisoire. En outre, la CAN travaille actuellement à l'élaboration d'une décision établissant des normes pour faciliter la reconnaissance des diplômes de l'enseignement universitaire et professionnel et des exigences académiques

³⁶ Voir Tussie et al. 2011.

³⁷ ECLAC 2009.



propres aux différents pays (Schröder et al. 2010), ce qui devrait favoriser grandement la mobilité des ressortissants de ses pays membres.

Contrairement à la CAN et au MERCOSUR, la coopération au niveau de l'ANASE a privilégié, dans ses initiatives de coopération en matière d'éducation, les projets axés sur la compétitivité économique régionale et le renforcement des capacités communautés. L'accent a été mis sur l'amélioration du cadre politique et sur les programmes de renforcement des capacités appuyés par les partenaires du développement. Bien que les pays de l'Asie du Sud-Est aient marqué des avancées en matière d'amélioration de l'accès des populations à l'éducation de base, les inégalités dans ce domaine entre les populations rurales et urbaines, couplées aux écarts fondés sur la discrimination entre les genres restent problématiques. Les ministres du Travail des pays de l'ANASE ont établi un forum annuel consacré à l'emploi des migrants, qui offre aux gouvernements, à la société civile, aux associations patronales et aux travailleurs, une plate-forme idéale pour discuter des questions liées à la migration. Cependant, il n'existe aucune approche régionale portant sur la facilitation de la mobilité de la main-d'œuvre ou de la circulation des personnes physiques, de manière plus générale. Néanmoins, la circulation des personnes à l'échelle de la région reste toutefois assez significative en raison des disparités démographiques et des asymétries du marché du travail à l'échelle des pays de l'ANASE (Tullao et Cortez 2006).

L'examen de ces différents régimes d'intégration régionale révèle que, mises à part les améliorations relatives à l'éducation primaire et secondaire, vitales pour l'inclusion sociale, les processus régionaux ont surtout servi de mécanismes de renforcement des capacités aux niveaux supérieurs de l'enseignement. L'accent a été mis sur la coopération entre universités, les programmes d'échange d'étudiants et de chercheurs, l'homologation des cours et des formations, etc. Ces initiatives sont considérées comme indispensables au développement des ressources humaines et des capacités technologiques sur le plan régional, afin de fournir aux pays de la région les armes nécessaires pour répondre du mieux possible aux défis de la compétitivité. Les expériences menées dans le cadre du MERCOSUR et de l'ANASE indiquent que l'impact des programmes repose sur l'existence d'un niveau minimal d'institutionnalisation pour étayer la durabilité et la mise en œuvre. La CAN et le MERCOSUR ont pris des mesures décisives pour mettre en place des cadres régionaux visant à faciliter le droit d'établissement des ressortissants des pays membres sur toute l'étendue du territoire régional. Cette démarche atteste d'un changement de cap en faveur d'une approche plus globale de la circulation des personnes physiques, sous-tendue par les préoccupations liées à la compétitivité et par la reconnaissance de la contribution de la mobilité à la réalisation des objectifs élargis du développement.

4.1.4 Environnement

Les préoccupations liées à l'environnement occupent une place prépondérante dans l'agenda de l'intégration du MERCOSUR. Cette tendance se reflète dans l'adoption de cadres régionaux visant à résoudre les problèmes environnementaux et le développement d'institutions chargées de la surveillance de leur mise en œuvre. Le MERCOSUR a adopté, en 2001, un Accord-cadre relatif à l'environnement qui définit les directives générales de la coopération entre les États membres dans ce domaine. L'Accord-cadre réitère l'engagement des États membres du MERCOSUR à l'égard de la Déclaration de Rio. Il vise à faciliter la coopération dans l'application des accords internationaux pertinents, mais ouvre aussi la perspective d'adoption d'approches communes



L'expérience des pays en développement en matière d'intégration régionale et de développement humain

en vue de protéger et de préserver l'environnement et les ressources naturelles.³⁸ L'Accord-cadre favorise également la participation de la société civile aux prises de décision concernant les enjeux environnementaux vitaux pour la région.

Les gouvernements ont accordé une attention particulière à la question de l'harmonisation des lois et des politiques environnementales, qui témoigne de leurs vives préoccupations quant aux velléités concurrentielles au sein du marché régional et au-delà. Les effets en cours portent notamment sur « l'établissement de barrières non tarifaires environnementales, le travail sectoriel dans les domaines tels que l'exploitation illégale des forêts, l'élaboration de normes internationales similaires à la certification ISO 14000 » (Cosby 2007). Le MERCOSUR a également adopté un protocole relatif à l'Accord-cadre portant sur la coopération et l'assistance en cas de catastrophes naturelles, ce qui dénote la sensibilisation régionale croissante aux implications transfrontalières de la pollution et des dégâts infligés à l'environnement (Flores and José 2006). Au niveau des institutions, les gouvernements des États membres du MERCOSUR ont mis en place un sous-groupe de travail sur l'environnement, placé sous l'autorité du Comité du marché commun, ainsi que des réunions de travail régulières regroupant les ministres de l'Environnement des différents pays.

En ce qui concerne l'ANASE, les préoccupations environnementales n'étaient pas initialement inscrites à l'ordre du jour prioritaire, mais la coopération dans ce domaine s'est sensiblement renforcée au fil du temps, le cadre existant pouvant servir de plate-forme utile à la coopération et au dialogue sur les questions d'intérêt régional liées à l'environnement (Cosby 2007). L'ANASE a constitué des groupes de travail réguliers sur trois thèmes essentiels à la question : la conservation de la nature et la biodiversité, les environnements côtiers et marins et les accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement. Les réunions régulières des ministres de l'Environnement des pays membres sont l'occasion pour ces derniers de fournir les orientations nécessaires aux groupes techniques ainsi formés. Le Secrétariat de l'ANASE publie un rapport sur l'état de l'environnement dans la région tous les trois ans, qui décrit les actions menées par l'ANASE pour construire un espace régional durable. Étant donné l'importance relative de la pollution de l'air dans la région, l'ANASE a pris un certain nombre de mesures visant à améliorer la coopération régionale en vue de lutter contre les nuages de pollution. Un accord régional sur les nuages de pollution a été adopté, qui établit le cadre des actions et des programmes dans ce domaine à l'échelle de la région. Une Cellule technique d'étude des nuages de pollution (Haze Technical Task Force) a été également mise en place pour promouvoir la coopération sur la question des nuages de pollution transfrontières et surveiller la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre les nuages de pollution (ASEAN 2009).

La CAN a instauré un certain nombre de cadres régionaux contraignants relatifs à la protection de la biodiversité.³⁹ Parmi ceux-ci, la Décision 523 est particulièrement importante car elle établit la Stratégie régionale pour la biodiversité, qui fournit une plate-forme permettant d'élaborer une approche plus globale aux questions liées à la durabilité dans le contexte du projet d'intégration régionale. L'Agenda environnemental andin 2006–2010, qui accorde une priorité spéciale aux trois domaines thématiques de la biodiversité, du changement climatique et des ressources en eau, identifie les actions prioritaires ainsi que les calendriers d'exécution et les partenaires stratégiques potentiels pour la mise en œuvre. L'Agenda environnemental andin

³⁸ Pour obtenir un exemplaire de l'Accord-cadre relatif à l'environnement du MERCOSUR, voir le site Web, disponible sur : www.ambiente.gov.ar.

³⁹ À titre d'exemple, voir la Décision 345 relative au Régime commun de protection des droits des obtenteurs de variétés végétales et la Décision 391 relative au Régime commun concernant l'accès aux ressources génétiques.



visé à renforcer les capacités des pays de la Communauté andine en ce qui concerne certaines questions horizontales telles que le commerce, l'environnement et le développement durable, la sensibilisation à l'environnement, ainsi que la production et la consommation durables (Bravo 2007). L'adoption de la Décision 523 a été suivie par une restructuration institutionnelle ayant conduit à la création de plusieurs groupes de travail ad hoc sur des thèmes pertinents au titre de l'Agenda, ainsi qu'à l'élargissement du Secrétariat de la CAN (Guinand et al. 2009). L'approche ascendante retenue dans l'élaboration de ces différents régimes impliquant les organisations de la société civile ont entraîné l'autonomisation de ces groupes, qui sont désormais plus directement impliqués dans la conception et la mise en œuvre de programmes environnementaux régionaux tels que le projet Páramo ou le programme régional Ecobona, tous deux centrés sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes andins (Guinand et al. 2009).

4.2. Conclusions

Les expériences menées respectivement dans le cadre de la CAN, du MERCOSUR et de l'ANASE démontrent que ces mécanismes ont suivi des approches institutionnelles très différentes de la coopération régionale. Le rôle joué par les gouvernements des pays de la CAN et du MERCOSUR a été décisif pour le pilotage du processus d'intégration, non seulement lors du coup d'envoi initial mais aussi et surtout lorsque l'intégration régionale semblait marquer le pas. Ces accords ont contribué à la création d'un marché régional qui a servi à combler relativement l'écart en matière de développement entre les pays membres.⁴⁰ Dans le cas de l'ANASE, le réseau de protocoles bilatéraux mis en place montre une forte inclinaison pour la poursuite des intérêts commerciaux et le commerce dirigé ayant abouti à des progrès notables au niveau de la réalisation de l'intégration du marché et de la spécialisation régionale.

La coopération dans les trois régions porte sur la mise en place d'une infrastructure régionale par le biais d'importants investissements consentis par les pouvoirs publics, le secteur privé et les partenaires du développement, notamment par le biais d'un soutien technique. En ce qui concerne l'infrastructure proprement dite, les mécanismes évalués dans ce chapitre privilégient le développement de corridors permettant de relier les investissements dans l'infrastructure au potentiel de production et d'échanges, couplé au développement de chaînes de valeur régionales, et à l'amélioration de la compétitivité de manière plus générale. L'approche globale du développement de l'infrastructure adoptée par l'IIRSA, qui vise l'infrastructure physique et les cadres réglementaires, mérite également d'être soulignée.

En outre, les trois mécanismes régionaux reconnaissent l'importance de remédier aux disparités entre pays. La CAN et le MERCOSUR ont même incorporé, dans la conception de leurs processus d'intégration, des dispositions spécifiques visant à pallier aux asymétries. Le FOCEM est une contribution importante, qui permet de garantir une distribution équitable des dividendes de l'intégration.

Ces systèmes ont également utilisé le levier de l'intégration régionale pour s'attaquer aux défis dans le domaine de la santé et l'éducation. Par exemple, l'intégration régionale autorise l'investissement dans des programmes de cohésion sociale par le biais de fonds structurels régionaux tels que le FOCEM du MERCOSUR

⁴⁰ De tels processus descendants ont eu des répercussions très positives sur le commerce intra-régional dans les deux régions. Par exemple, le commerce intra-régional s'est accru de 150 pour cent dans les pays du MERCOSUR et de la Communauté andine, au moins jusqu'à la fin des années 1990 (Tussie et al. 2011).



L'expérience des pays en développement en matière d'intégration régionale et de développement humain

et facilite l'exploitation de la dynamique collective pour s'atteler, de manière plus judicieuse, à la question épineuse de l'accès aux médicaments. La coopération en matière d'éducation montre que mis à part les avancées enregistrées sur le plan de l'amélioration de l'accès à l'éducation primaire et secondaire, rendues possibles grâce aux mécanismes d'intégration régionale, ces derniers ont également servi à renforcer les capacités au niveau de l'enseignement supérieur. Qui plus est, le MERCOSUR et la CAN ont tous deux réussi la transition entre l'approche étroite qui consiste à privilégier la mobilité des personnes hautement qualifiés et la démarche plus globale visant à améliorer la mobilité humaine à l'échelon régional élargi. Ce revirement dénote une sensibilisation croissante, au niveau régional, à l'égard des opportunités offertes en matière de développement par la mobilité humaine.

Ces mécanismes régionaux utilisent de plus en plus la plate-forme de la coopération fournie par le processus d'intégration régionale pour aborder les préoccupations liées à l'environnement. La Communauté andine se démarque particulièrement par ses avancées récemment enregistrées au titre de l'adoption d'un agenda environnemental qui fournit un cadre opérationnel pour la coopération dans ce domaine. L'adoption de l'agenda a été aussitôt suivie par des réajustements institutionnels et financiers susceptibles de garantir la mise en place des capacités requises pour sa mise en œuvre, et notamment au sein même du Secrétariat de la CAN.



UN CADRE D'ACTION : LA VOIE DE L'INTÉGRATION AFRICAINE

Au fil des ans, les pays africains, les CER et les institutions continentales telles l'UA, la Banque africaine de développement (BAfD) et la CEA ont déployé des efforts considérables en vue de faire avancer l'intégration régionale. Adopté en 1991, le Traité d'Abuja définit un cadre pour parachever l'intégration régionale du continent en utilisant les CER comme les fondations du processus visant à l'établissement de la Communauté économique africaine (AEC), appelé à s'achever à l'horizon 2027. La Déclaration d'Accra, adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine en 2007 vise à « ... accélérer l'intégration économique et politique du continent africain, à travers, notamment la formation d'un Gouvernement d'Union pour l'Afrique, l'objectif ultime de l'Union africaine étant la création des États-Unis d'Afrique » (CEA 2008).

L'intégration régionale en Afrique a fait l'objet d'un grand nombre de publications. La série des rapports sur l'État de l'intégration régionale en Afrique, publiée par la Commission économique pour l'Afrique rend compte de manière détaillée des réalisations accomplies sur le plan de l'intégration africaine et des défis qui restent encore à relever (CEA 2004, 2004, 2006, 2008, 2010). Le tableau général qui se dégage de l'ensemble de ce corpus dresse le bilan d'un processus de grande ampleur, qui progresse toutefois avec une certaine lenteur et de manière assez inégale selon les CER, dans les différents domaines thématiques de l'intégration, au titre de la réalisation des objectifs déclarés de chaque CER et de ceux, plus globaux, de l'intégration à l'échelle de l'Afrique. Le volume du commerce intra-africain reste faible comparé à d'autres régions. L'affectation de la coopération, à la fois en termes de portée et de profondeur, à l'exploitation des approches régionales dans d'autres dimensions vitales pour le développement humain, telles que la santé, l'éducation et l'environnement, est encore insuffisante et mérite d'être fortement renforcée. Le rythme lent de cette progression est attribué à plusieurs facteurs et aux multiples défis auxquels les pays africains se trouvent encore confrontés, dont certains ont été abordés au chapitre 2. Au nombre de ces handicaps figurent « l'insuffisance des ressources financières, l'instabilité macroéconomique, la mauvaise gouvernance, les conflits et les guerres, la prévalence du VIH et du sida, et la multiplicité des groupements sous-régionaux » (CEA 2010). Les résultats de l'exercice de modélisation révèlent une distribution inégale des profits, ce qui souligne les difficultés d'avancer plus rapidement sur le terrain. Ces défis épuisent les capacités en ressources humaines déjà limitées du continent et deviennent un obstacle qui empêche la progression de l'intégration à un rythme plus soutenu dans certaines CER.

Notre analyse suggère que l'intégration africaine offre un potentiel extrêmement prometteur en termes d'amélioration des perspectives de développement humain pour la population africaine. Cependant, la réalisation de ce potentiel est tributaire des choix politiques critiques que feront les dirigeants africains dans les années à venir. Émises à l'intention des décideurs africains et des acteurs régionaux, les recommandations suivantes tracent les contours d'une voie pour l'intégration africaine tendant à optimiser les progrès en matière de développement humain. Qui plus est, des initiatives mondiales telles que l'Aide pour le commerce et le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ont un rôle majeur à cet égard en appui à l'intégration régionale et au développement humain de l'Afrique.

Premièrement, les avantages de l'intégration en termes de croissance et de développement humain seront démultipliés si celle-ci s'accompagne d'investissements dans l'infrastructure, tant sur le plan national que transfrontalier. Ces investissements encouragent la circulation des personnes et des intrants en les propulsant



vers des opportunités plus prometteuses, et permettent aux produits finis et aux services d'accéder à des marchés élargis. Les besoins en investissements dans l'infrastructure sont particulièrement criants en Afrique, en raison des grandes distances qui séparent souvent les zones de production et les marchés. Ils concernent non seulement le secteur des transports, mais aussi ceux de l'énergie, de l'eau et des communications. Ces investissements sont en fait indispensables à l'amélioration de la compétitivité dans la région.

Deuxièmement, les réglementations et les normes commerciales différenciées constituent des entraves à l'activité économique régionale. L'harmonisation des cadres relatifs aux réglementations et la sensibilisation de l'ensemble des agents économiques à leurs paramètres serait particulièrement bénéfique à cet égard. Ceci est tout autant valable pour les marchés du travail (et la mobilité transfrontière) que pour les marchés des biens et services.

Troisièmement, l'intégration économique régionale autorise une nouvelle exploration de la politique industrielle régionale. Du fait de l'envergure des marchés, de la taille accrue des réserves de main-d'œuvre et de la diversification des bases de ressources et de production, les politiques régionales qui tiennent compte des avantages comparatifs existants, tout en examinant leur évolution possible à l'avenir, sont celles qui ont le plus de chances de réussir. Cette politique industrielle régionale pourrait susciter une amélioration des compétences en vue de l'obtention d'une valeur ajoutée dans l'agriculture et le secteur manufacturier. L'expérience menée dans les pays de l'ANASE en termes d'appui aux PME et de création d'un espace économique intégré grâce au dégroupage des activités de production entre les pays constitue, à ce titre, un exemple très probant, dont l'Afrique pourrait amplement s'inspirer.

Quatrièmement, le processus d'intégration économique, et notamment entre les pays africains, devrait, en toute logique, entraîner des ajustements de coûts et des répercussions sur la répartition des revenus entre pays. À cet égard, il incombe aux pays africains d'établir des institutions régionales fortes et d'adopter des politiques globales, qui dépassent le simple cadre de l'élaboration de normes régionales et de mécanismes de suivi. Il est en effet indispensable pour de telles institutions de se doter des instruments et des ressources susceptibles de garantir la stabilité de l'espace régional en le protégeant contre les chocs internes et externes, sans jamais perdre de vue les considérations liées à la fois aux défis mondiaux et aux réalités nationales.

Cinquièmement, il est fort probable que l'intégration économique ait des répercussions sur la répartition des revenus au sein des pays, lesquelles ne seront pas toutes positives. Les gains générés par l'intégration en matière de développement humain peuvent être optimisés et maintenus grâce à l'adoption de politiques sociales judicieuses. Le rôle central des systèmes de protection sociale consiste à aider les populations, non seulement à absorber les chocs, mais aussi à accepter les risques induits par des marchés plus ouverts et plus concurrentiels. Applicables à l'ensemble de la population, les mécanismes de protection sociale revêtent une importance particulière pour les groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes.

Sixièmement, les politiques en matière de santé publique et d'éducation sont essentielles dans le contexte de l'intégration économique, en ce qu'elles visent à autonomiser la population et accroître la productivité. Nombre de pays d'Afrique australe présentent des taux particulièrement élevés de maladies transmissibles, ce qui réduit les niveaux de productivité et de croissance et diminue, en fin de compte, le bien-être des populations. Les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur (y compris l'enseignement professionnel) sont particulièrement bas en Afrique. L'intégration régionale offre aux pays africains



l'opportunité de mettre en commun leurs moyens afin de se doter d'une base de ressources humaines et de capacités technologiques qui permettrait au continent d'accéder à une croissance soutenue et de conserver sa position concurrentielle sur le plan mondial.

Septièmement, une intégration régionale accrue fournit une plate-forme propice au renforcement de la coopération en vue de faire face aux problèmes environnementaux communs et de préserver les ressources naturelles dont dépendent le développement et les moyens de subsistance en Afrique. Par ailleurs, il est probable que l'effet positif de l'intégration régionale africaine sur la croissance à l'échelle du continent se traduise par des augmentations en termes d'émissions de GES, mais celles-ci resteront néanmoins toujours confinées à des niveaux peu élevés, comparées à d'autres régions. Ces résultats soulignent combien il est important, pour les pays africains, d'unir leurs efforts et de mettre en commun leurs capacités et leurs ressources, notamment celles qui seront dues à la croissance résultant de l'intégration régionale, afin de garantir la durabilité de la croissance et du développement. L'appui des partenaires du développement est tout aussi primordial à cet égard.

Huitièmement, le contexte international joue également un rôle majeur dans la progression de l'Afrique sur la voie de l'intégration. Plusieurs initiatives sont d'ores et déjà en cours, impliquant les pays africains, comme par exemple, les négociations concernant l'établissement d'APE avec l'Europe ou les négociations plus élargies menées dans le cadre du cycle de Doha, sous l'égide de l'OMC. Les résultats de ces négociations auront des incidences significatives aussi bien sur l'avenir des échanges commerciaux et des investissements de l'Afrique que sur la réalisation de son potentiel d'intégration régionale. Les négociations multilatérales à base élargie portant sur l'assouplissement des mesures protectionnistes appliquées à l'agriculture viendront renforcer les effets positifs de l'intégration africaine sur le plan du développement humain. Les accords d'APE conclus entre les organismes régionaux africains et l'Union européenne peuvent, soit étayer les efforts visant à l'intégration régionale en Afrique, soit au contraire provoquer des tensions de nature à compromettre le succès du projet continental. L'appui international apporté à l'Afrique pour compenser la baisse, relativement faible, des recettes résultant de la réduction des droits de douane sur les échanges commerciaux intra-africains peut contribuer à l'intégration économique et au développement humain.

Enfin, la poursuite de l'intégration régionale africaine exige une solide volonté politique et l'exercice d'un leadership résolu. Les dirigeants africains ont l'obligation d'investir certaines des capacités et ressources dont ils disposent dans les initiatives d'intégration régionale qui présentent le plus fort potentiel d'amélioration en matière de développement humain, et notamment celles qui favorisent l'intégration à l'échelle du continent.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abd-El Rahman, K. S. (1991). *Firms' Competitive and National Comparative Advantages as Joint Determinants of Trade Composition*, *Weltwirtschaftliches Archiv*, No 1.
- ACCICE (Académie Chinoise du Commerce International et de la Coopération Economique) (2010). *Les Relations économiques et commerciales sino-africaines, Rapport annuel 2010*. Beijing.
- Adhikari, R. (2006). *Vulnerability, Trade Integration and human development*, UNDP, Background Paper for Asia-Pacific Human Development Report 2006: Trade on Human Terms, Bangkok.
- ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) (2009). *Fourth ASEAN State of the Environment Report 2009*, Secrétariat de l'ANASE, Djakarta.
- Armington, P. S. (1969). *A Theory of Demand for Products Distinguished by Place of Production*, IMF Staff Papers 16: 159-178.
- Banque mondiale (2008). *World Development Report 2009: Reshaping Economic Geography*, Banque mondiale Publication, Washington, DC.
- Banque mondiale (2009). *Africa's Infrastructure: A Time for transformation*, Washington, DC.
- Banque mondiale (2009). *Lake Victoria Environmental Management Project*, Washington, D.C.
- BAsD (Banque asiatique de développement) (2009). *Aid for Trade in the Asia and the Pacific: An Update*, Report to the Second Global Review on Aid for Trade. Banque asiatique de développement, Manille.
- BAsD (2010). *Institutions for Regional Integration: Toward an Asian Economic Community*. Banque asiatique de développement, Manille.
- Bchir, M. H., Y. Decreux, J. L. Guérin, et S. Jean (2002). *MIRAGE: A Computable General Equilibrium Model for Trade Policy Analysis*, CEPIL Working Paper 2002-17. Paris.
- Bchir, M.H, M.A. Chemingui, et H. Ben Hammouda (2007). *DIVA: A CGE Model for the Analysis of African Economies*, ATPC Working Paper 62-63. Addis-Abeba.
- BID (Banque interaméricaine de développement) (2010). *The Dynamism in Intra-MERCOSUR Trade in Recent Years*, Washington, DC.
- BIT (Bureau international du Travail) (2011). *Global Employment Trends 2011*, BIT, Genève.
- Borgatti, L. (2010). 'Economic integration in sub-Saharan Africa' in M. Jovanović (ed.), *International Handbook on the Economics of Integration*, Vol. I, Edward Elgar Publishing.
- Bravo, Fernando (2007). *Lo ambiental en la integración regional*, IDEA-PUCP Instituto de Estudios Ambientales, Boletín IDE@-PUCP, Año 4, No. 32, Juin 2007.
- Buyts P., U. Deichmann et D. Wheeler (2006). *Road Network Upgrading and Overland Trade Expansion in Sub-Saharan Africa*, World Bank Policy Research Working Paper 4097, Banque mondiale, Washington, DC.
- CAE (Communauté d'Afrique de l'Est) (2004). *The vision and strategy framework for management and development of Lake Victoria Basin*, Arusha.
- Cameron, F. (2005). *The EU Model of Integration – Relevance Elsewhere?* The Jean Monnet/Robert Schuman Paper Series, Vol. 5, No. 37. Université de Miami.



Références bibliographiques

- Cameron, F. (2010). *The European Union as a Model for Regional Integration*, Council on Foreign Relations, New York.
- Carciofi, R. (2008). 'Cooperation and provision of regional public goods: The case of IIRSA', *Integration and Trade*, No. 28, Janvier-Juin 2008.
- CEA (Commission économique pour l'Afrique) (2004). *État de l'intégration régionale en Afrique I : Une étude de la CEA*, Addis-Abeba.
- CEA (2006). *État de l'intégration régionale en Afrique II : Rationalisation des communautés économiques régionales*, Addis-Abeba.
- CEA (2008). *État de l'intégration régionale en Afrique III : Vers l'intégration monétaire et financière en Afrique*, Addis-Abeba.
- CEA (2010). *État de l'intégration régionale en Afrique IV : Développer le commerce intra-africain*, Addis-Abeba.
- CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) (2009). *The Reactions of Latin America and Caribbean Governments to the International Crisis: An Overview of Policy Measures, 2009*, ONU, Santiago.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (2009). *Economic Development in Africa Report 2009: Strengthening regional economic integration for Africa's Development*, Genève.
- CNUCED (2010). *Economic Development in Africa Report: South-South cooperation: Africa and the new forms of development partnership*. Publication des Nations Unies : Genève et New York.
- Cosby, A. (2007). 'Regional arrangements' in A. Najam, M. Halle and R. Meléndez-Ortiz (eds.), *Trade and the Environment: A Resource Book*, International Institute for Sustainable Development (IISD), International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) et the Regional and International Networking Group (The Ring), disponible sur : www.iisd.org/pdf/2007/trade_and_env.pdf.
- Coulibaly, S. et L. Fontagné (2005). 'South-South trade: geography matters'. *Journal of African Economies*, 15 (2): 313-341.
- De Stefano, L., J. Duncan, S. Dinar, K. Stahl, K. Strzepek et A. T. Wolf (2010). *Mapping the Resilience of International River Basins to Future Climate Change-Induced Water Variability*, World Bank Water Sector Board Discussion Paper 15, Banque mondiale, Washington, DC.
- Diao, X., P. Hazell et T. Thurlow (2010). 'The role of agriculture in African development', *World Development*, 38 (10): 1375-1383.
- Djankov, S., C. Freund et C.S. Pham (2010). 'Trading on time', *Review of Economics and Statistics*, 92 (1): 166-173.
- Drezner, D.W. (2009). 'The power and peril of international regime complexity', *Perspectives on Politics* 7(1): 65.
- Dzaka, T. (2009). *Stratégie de développement du Commerce en République du Congo*, PNUD.
- Flores, S. et R. José (2006). *El Acuerdo Marco sobre Medio Ambiente del MERCOSUR*, Seminario Regional de la Unión Internacional de Abogados, II Encuentro del Foro de la Abogacía Organizada Sudamericana (COADEM), 6-8 avril 2006, La Plata.
- Fontagné L, Freudenberg M et Péridy N. (1998). *Intra-Industry Trade and the Single Market*. CEPR Discussion paper 1998.



- Freund, C. et E. Ornelas (2010). *Regional Trade Agreements*, Policy Research Working Paper 5314, The World Bank Development Research Group, Trade and Integration Team, Banque mondiale, Washington, DC.
- Greenaway, D. et J. Torstensson (2000). 'Economic geography, comparative advantage, and trade within industries: Evidence from the OECD', *Journal of Economic Integration* 15: 260-280.
- Guinand, L., M. Gutiérrez et R. Manuel (2009). *Lineamientos Comunes para la Conservación y Gestión Social de los Ecosistemas de los Andes del Norte y Centro*, Consultoría para la Secretaría de la CAN, disponible sur : www.condesan.org/ppa/documentos/politicas/Informe_Lineamientos_Comunes_Andes.pdf
- Harrison G. W., T. F. Rutherford, et D. Tarr (1997). 'Quantifying the Uruguay Round', *Economic Journal* 107, No. 444: 1405–1430.
- Hummels, D. (2007). 'Transportation costs and international trade over time', *Journal of Economic Perspectives*, 21 (3): 131-154.
- Kakwani, N., K. Shahid et Hyun H. Son (2004). *Pro-poor Growth: Concepts and Measurement with Country Case Studies*, IPC Working Paper No. 1, International Poverty Centre, PNUD, Brésil.
- Kanbur, R. (2005). *Reforming the Formula: A Modest Proposal for Introducing Development Outcomes in IDA Allocation Procedures*, Université Cornell, Ithaca, New York.
- Mangeni, F. (2010). *Regional Integration in COMESA — State of Play and Challenges*, disponible sur : about.comesa.int/lang-en/test-blog/viewpost/379.
- McDougall, R. et A. Golub (2007). *GTAP-E Release 6: A Revised Energy-Environmental Version of the GTAP Model*, GTAP Technical Paper No. 15.
- Ndulu, B. (2006). 'Infrastructure, regional integration and growth in Sub-Saharan Africa: dealing with the disadvantages of geography and sovereign fragmentation', *Journal of African Economies*, 13 (2): 212-244.
- Ndulu B., S. O'Connell, J-P Azam, R.H. Bates, A.K. Fosu, J.W. Gunning et D. Njinkeu (eds.) (2008). *The Political Economy of Economic Growth in Africa, 1960–2000*, Volume 2, Cambridge University Press.
- Ngaruko, F. et J.D. Nkurunziza (2006). 'The Political economy of reform in polarised and war-prone societies: the case of Burundi' in J. Mensah (ed.), *Understanding Economic Reforms in Africa: A Tale of Seven Nations*, Palgrave, Macmillan.
- Nkurunziza, J. D. (2011). 'The development of African landlocked countries' in E. Aryeetey, S. Devarajan, R. Skanbur et L. Kasekende (eds.), *The Oxford Companion to the Economics of Africa*, Oxford University Press. À paraître.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (1995). *Globalization and Competitiveness: Relevant Indicators*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009). *Aide pour le commerce : Panorama 2009 – Entretenir l'élan*, OCDE, Paris.
- OMS (Organisation mondiale de la santé) (2010). *Facts about health in the African Region*, Fact sheet N° 314. Genève.
- ONU (Nations Unies) (2010). *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2010*, New York.
- ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) (2010). *Rapport ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de sida 2010*, disponible sur : www.unaids.org/globalreport/documents/20101123_GlobalReport_Full_Fr.pdf.



- Pérez Vichich, N. (2005). *El MERCOSUR y la Migración Internacional. Encuentro de Expertos en Migración y Desarrollo de América Latina y el Caribe*. Division de la population. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. 29 novembre au 2 décembre. Mexique. Disponible sur : www.conapo.gob.mx/micros/reunion/PROGRAMA.htm.
- Plunket D. J. et J. Dirck Stryker (2002). *Regional Interventions to Improve Cross-Border Trade and Food Security in West Africa*, Agricultural Policy Development Program. Étude élaborée pour l'USAID AFR/SD. Décembre 2002.
- PNUD (2010). *Regional Human Development Report for Latin America and the Caribbean, Acting on the future: Breaking intergenerational transmission of inequality*, New York.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2003), *Making global trade work for people*, Earthscan, Londres et Virginie.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) (2006). *L'avenir de l'environnement en Afrique 2. Notre environnement, notre richesse*, PNUE, Nairobi.
- Raustiala, K. et D.G. Victor (2004). 'The regime complex for plant genetic resources', *International Organization* 58: 277.
- Rodríguez, F. et D. Rodrik (1999). *Trade Policy and Economic Growth: A Skeptic's Guide to the Cross-national Evidence*, NBER Working Paper #7081, National Bureau for Economic Research, Washington DC.
- Roy, J. et R. Domínguez (eds.) (2008). *Regional integration Fifty Years after the Treaty of Rome: The EU, Asia, Africa and the Americas*, The Jean Monnet Chair, Université de Miami.
- Sachs, J. et A. Warner (1995). *Economic Reform and the Process of Global Integration*, Brookings Papers on Economic Activity 1995(1): 1-118, Brookings Institution, Washington, DC.
- Sachs, J. et A. Warner (1997). 'Sources of slow growth in African economies', *Journal of African Economies*, 6 (3): 335-376.
- Sadoulet, E. et A. de Janvry (1995). *Quantitative Development Policy Analysis*, Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Schröder, S., M. C. Macovei et P. de Lombaerde (2010). 'Regional cooperation on labour rights and migrant workers' rights: South America compared', rédigé pour un numéro spécial de la *Revista Educación Superior y Educación*, août 2010.
- Stiglitz, J. (2003). « Pauvreté, mondialisation et croissance : quelques aperçus sur certains des liens statistiques », dans *Rapport mondial sur le développement humain 2003*, PNUD, Paris: ECONOMICA.
- Tagmano, C. (2010). *La implementación de la Decisión 545 en el Peru. Hacia la gestión migratoria laboral y el fortalecimiento de la integración andina*, Lima, OIT.
- Teravaninthorn, S et G. Raballand (2008). 'Transport Prices and Costs in Africa: A Review of the Main International Corridors', *Africa Infrastructure Country Diagnostic*, Working Paper 14.
- Tullao Jr., T. et M. Cortez (2006). 'Enhancing the movement of natural Persons in the ASEAN Region: Opportunities and Constraints', *Asia-Pacific Trade and Investment Review*, Vol. 2, No. 2.
- Tussie, D, P. Riggiozzi, C. Quiliconi et M. F. Tuozzo (2011). *Regional integration in Developing Countries: A Comparative Matrix of Trade, Health and Education and Lessons for Africa*, Note d'information du PNUD, polycopié, PNUD, New York.



- UA (Union africaine) (2010). *Trade liberalization, investment and economic integration in Africa regional economic communities towards the African common market and economic community*, Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine, 6e Session ordinaire. 29 octobre–2 novembre 2010. Kigali.
- UNESCO-IESALC (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Instituto Internacional para la Educación Superior en América Latina y el Caribe) (2010). *Informe de Educación Superior* (www.iesalc.unesco.org.ve).
- Van der Mensbrugghe, D. (1998). *Model Specification for the JOBS Model*. Centre de développement de l'OCDE; Paris (memo).
- Winters, L.A., N. McCulloch et A. McKay (2004). 'Trade Liberalisation and Poverty: The Evidence So Far', *Journal of Economic Literature*, Vol. XLII (March), pp. 72-115.



ANNEXE – CHAPITRE 1

Annexe 1.1 Afrique – part des taxes commerciales dans les recettes totales (hors don)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Moyenne non pondérée	25,3	24,2	23,5	23,5	23,9	23,2	22,3	22,5	21,1
Afrique du Sud	3,2	3,5	3,3	3,2	2,7	3,5	4,1	4,5	4,4
Algérie	5,5	7,1	8	7,3	6,2	4,7	3,2	3,6	3,4
Angola	2,7	5	5,6	5,9	5,5	4,4	3,5	3,7	3,2
Bénin	47,6	47,4	45,9	46,9	44,4	45,6	49,7	47,8	48,7
Botswana	16,1	15,1	13	11,8	15,1	18,2	19,7	25	26,6
Burkina Faso	17,4	17,2	16,3	14,6	17	17	18,2	17,7	16,9
Burundi	18,5	15,9	15,9	17,6	16,6	18,7	14,1	12,3	13
Cameroun	11	13	12,4	13,2	13,6	12,3	6,9	11,1	10,5
Cap-Vert	36,2	36,7	37,3	39,7	21,1	20,2	19,6	19,1	18,7
Comores	56,8	47	41,2	45,2	60	45,6	38,5	28,2	39,1
Congo	7,2	9,4	8,1	7,2	6,7	3,8	3	3,2	2,4
Côte d'Ivoire	26	26,6	26,3	26,6	26,3	25,4	27,5	26,8	25,7
Djibouti	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Égypte	12,6	12,3	9,8	9,6	9,5	7,2	6,5	5,9	6,4
Éthiopie	26,6	31,7	31,5	32	37,9	36,9	33,7	37,6	39,2
Gabon	17,8	18,6	19,3	19,1	18	15,8	15,2	17,2	13,3
Gambie	55,6	53,6	49,5	46,5	53,3	46,4	46,1	46,4	20,2
Ghana	16,8	18,4	21,1	18,4	15,4	17,6	21,2	18,1	17,9
Guinée	20,1	17	18,2	19,8	19,4	20,4	18,1	19,1	17,4
Guinée équatoriale	5,4	2,6	2,2	2,4	1,1	0,6	0,5	0,6	0,2
Guinée-Bissau	46,7	34,1	20,4	21,4	17,5	20,7	0	24,2	18,5
Kenya	15,5	12,9	9,8	8,8	8,4	7,3	7	7,4	7,3
Lesotho	44,7	49,5	49,2	43,2	47,2	50,8	60,1	53,2	56,8
Libéria	29	25,8	26,8	36,1	37,9	39,9	45,2	42,7	40,5
Libye	19,6	19,4	2,9	2,3	2,6	1,4	1,2	1	0,7
Madagascar	51,8	48	43,4	49,1	45,3	44,5	47,5	48,2	47,1
Malawi	11,1	12	11,6	10,9	11,8	12	11,1	11	11,5
Mali	45,6	46,6	47,5	47	49,8	48,8	42,8	41,2	39,3

Source : Nouvelle base de données sur la fiscalité en Afrique (OCDE et BAFD, 2010, www.africaneconomicoutlook.org/fr/menu-miscellaneous/database-on-african-fiscal-performance/); calculs de l'auteur basés sur les données des tableaux 9 (Recettes fiscales hors don) et 11 (Taxes commerciales).



Annexe 1.1 Afrique – part des taxes commerciales dans les recettes totales (hors don)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Maroc	17,9	14,7	14,6	12,2	11,9	11,8	9,5	8,1	6,8
Maurice	28,9	25,7	22,6	22,1	22	20,1	11,6	5,1	3,7
Mauritanie	10,6	10,1	6,6	7,1	9,4	8,9	9,6	11,3	9,5
Mozambique	17	15,6	15,3	15,1	13,6	13,1	12,2	11,3	9,4
Namibie	33,9	30,8	25,9	29,5	35,7	31,4	36,5	42,9	41,8
Niger	53,2	48,8	51,5	51	47,9	49,7	38,7	32,6	25,5
Nigéria	5,8	8,7	9,8	8,4	6,1	4,7	3,3	5,3	4,4
Ouganda	40,4	36,7	34,7	36	35,9	42	48,1	45,2	41,9
République centrafricaine	18,7	13,9	19,4	19	16,2	20,9	17,4	17,9	18
République démocratique du Congo	23,7	23,9	28	30,3	33,8	30,7	37	36,5	35,4
Rwanda	17	15,8	16,2	18,1	17,4	16,1	14,8	12,3	11,5
Sao Tomé-et-Principe	22,8	20,5	21,5	19,8	47	46,8	44,2	43,8	47,5
Sénégal	16,1	17,9	17,1	16,1	15,3	15,8	16,3	16,8	16,6
Seychelles	24,7	24,4	24,4	21,2	18,6	13,2	9,4	12,1	14,3
Sierra Leone	49	50,1	50,5	49,9	46,6	41,4	40	46,9	41,8
Soudan	21,3	18,3	16,8	13,5	14,4	13,7	13,1	11,7	7,7
Swaziland	51,9	49,9	56,8	58,8	66,1	64,3	65,6	61,9	51,9
Tanzanie	25,1	26,2	24,8	24,1	21,7	20,6	25	26,2	25,6
Tchad	27,2	29,8	28,5	25	15,5	14,8	7,4	7,4	5
Togo	44	37,8	43,1	41,2	41,6	45,3	46,2	50	48,7
Tunisie	9,5	9,3	7,9	7,1	6,4	5,5	5	4,7	4,4
Zambie	39,4	33,1	43,2	41,6	43,4	40,6	38,3	36,9	34,8

Source : Nouvelle base de données sur la fiscalité en Afrique (OCDE et BAfD, 2010, www.africaneconomicoutlook.org/fr/menu-miscellaneous/database-on-african-fiscal-performance/); calculs de l'auteur basés sur les données des tableaux 9 (Recettes fiscales hors don) et 11 (Taxes commerciales).

**Annexe 1.2 Pays les moins avancés - part des taxes commerciales dans les recettes totales**

Nom du pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Pays les moins avancés : classification de l'ONU	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Afghanistan	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	11,19	8,46	8,99	n.a.
Bénin	n.a.	21,12	22,46	21,32	20,55	21,59	24,45	n.a.	19,57	n.a.
Burkina Faso	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	12,34	10,83	12,70	12,01	12,97	n.a.
Burundi	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Tchad	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
République centrafricaine	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	19,44	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Comores	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Congo, RDC	16,40	15,38	27,40	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Guinée équatoriale	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Djibouti	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Érythrée	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Éthiopie	n.a.	n.a.	26,64	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Gambie	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Guinée	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Guinée-Bissau	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Lesotho	41,38	48,31	44,13	38,98	44,93	49,45	61,09	56,67	56,77	n.a.
Libéria	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Madagascar	39,63	36,01	36,05	33,18	26,85	29,14	24,78	34,74	n.a.	n.a.
Malawi	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Mali	11,33	11,04	11,64	10,99	12,14	12,35	3,75	8,40	8,55	n.a.
Mauritanie	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Mozambique	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Niger	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	29,93	8,79	25,96	n.a.	n.a.
Rwanda	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Sao Tomé-et-Principe	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Sénégal	29,55	33,11	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Sierra Leone	29,39	35,48	30,17	30,87	26,96	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Somalie	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Soudan	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Source : Banque mondiale, Base de données des indicateurs du développement dans le monde, disponible en anglais sur : <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators/>.



Annexe 1.2 Pays les moins avancés - part des taxes commerciales dans les recettes totales

Nom du pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Togo	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	20,05	21,69	19,17	19,58	21,29	n.a.
Tanzanie	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ouganda	21,82	15,10	15,19	15,95	7,55	7,18	8,58	9,14	9,41	n.a.
Zambie	n.a.	13,05	12,37	8,84	8,51	9,36	9,12	8,14	n.a.	n.a.
Bangladesh	n.a.	31,06	29,93	25,13	32,56	32,39	30,92	27,09	26,55	n.a.
Bhoutan	0,91	1,10	1,21	1,65	1,48	2,31	1,29	1,02	0,83	0,99
Népal	23,50	23,73	23,04	21,90	21,89	19,04	18,24	16,35	17,46	14,41
Cambodge	n.a.	n.a.	22,36	25,49	25,50	20,67	21,56	n.a.	n.a.	n.a.
Kiribati	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
RDP Lao	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	9,30	n.a.	n.a.
Myanmar	4,09	3,88	1,90	1,20	3,68	2,25	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Samoa	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Îles Salomon	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Timor-Leste	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Tuvalu	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Vanuatu	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Yémen, Rép.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Haïti	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Source : Banque mondiale, Base de données des indicateurs du développement dans le monde, disponible en anglais sur : <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators/>.



ANNEXE – CHAPITRE 2

Annexe 2.1 Sélection d'indicateurs du coût des activités des entreprises, par région

Economie	Année	Facilité à faire des affaires Rang	Création d'entreprise				Paiement des taxes et impôts			
			Rang	Procédures (nombre)	Délai (jours)	Coût (% du revenu par habitant)	Rang	Paiements (nombre par année)	Délai (heures par année)	Taux d'imposition total (% du bénéfice brut)
Afrique	DB 2011	134,76	123,08	8,98	42,57	90,16	115,04	36,24	313,18	66,41
Amérique latine et Caraïbes	DB 2011	96,31	97,25	9,25	56,72	36,18	110,47	33,22	287,77	48,00
Asie de l'Est et Pacifique	DB 2011	87,25	94,42	7,79	38,96	27,10	66,67	24,54	218,25	35,44
Asie du Sud	DB 2013	117,00	77,25	7,13	24,63	24,48	104,88	31,13	282,88	39,89
Europe de l'Est et Asie centrale	DB 2011	71,72	63,64	6,32	16,28	8,45	102,04	41,68	313,96	41,23
Moyen-Orient	DB 2012	89,46	98,08	7,62	20,69	36,45	43,23	19,54	155,23	25,65

Economie	Année	Commerce transfrontalier							Fermeture d'entreprise	
		Rang	Documents nécessaires à l'exportation (nombre)	Délai nécessaire à l'exportation (jours)	Coûts à l'exportation (USD par conteneur)	Documents nécessaires à l'importation (nombre)	Délai nécessaire à l'importation (jours)	Coûts à l'importation (USD par conteneur)	Rang	Délai (années)
Afrique	DB 2011	128,12	7,53	30,65	1851,00	8,53	36,20	2343,51	123,47	3,32
Amérique latine et Caraïbes	DB 2011	89,25	6,63	18,03	1228,28	7,13	20,09	1487,94	102,09	3,27
Asie de l'Est et Pacifique	DB 2011	76,29	6,42	22,67	889,75	6,88	24,08	934,67	103,25	2,76
Asie du Sud	DB 2013	126,38	8,50	32,25	1511,63	9,00	32,50	1744,50	117,88	4,53
Europe de l'Est et Asie centrale	DB 2011	95,88	6,36	26,72	1651,68	7,60	28,12	1845,44	87,32	2,89
Moyen-Orient	DB 2012	87,46	6,54	22,54	1131,62	7,54	26,85	1325,54	98,85	3,64

Source : moyennes non pondérées de pays, calculée sur la base des données du rapport Doing Business 2011 : Agir pour les entrepreneurs, publié par la Banque Mondiale, disponible sur : francais.doingbusiness.org/~media/FPDKM/Doing%20Business/Images/Buttons/download-report-in-french.png?w=289&h=61&as=1



Annexe 2.2 Kenya : part sectorielle de l'emploi des jeunes et impact de l'intégration continentale sur l'emploi des jeunes, par secteur

Secteur	Taux de variation cumulé 2012-2020*	Part des jeunes dans l'emploi sectoriel	Proportion des jeunes employés dans le secteur
Sucre, boulangerie et confiserie	0,39	20,64	1,22
Pêche	0,87	82,12	1,17
Foresterie	2,03	11,10	0,18
Orge	3,46	38,41**	19,56**
Viande bovine	1,97		
Fleurs coupées	-0,96		
Fruits	0,00		
Moutons, chèvres et agneaux de boucherie	0,93		
Maïs	0,69		
Minoterie	1,19		
Autres cultures	0,78		
Autre bétail	0,86		
Volailles	0,85		
Riz	-0,78		
Racines et tubercules, semences de légumineuse et graines oléagineuses	0,45		
Légumes	-1,30		
Blé	0,00		
Coton et autres céréales	0,00		
Canne à sucre, café et thé	-3,66	22,40	3,47
Pétrole	-9,65	13,27	0,05
Industrie minière	0,00	19,85	0,46
Produits laitiers	0,93	27,60**	1,44**
Autres produits manufacturés	2,62		
Textiles, habillement, cuir, bois et papier	5,09	29,31	2,63
Autres industries manufacturières	1,02	20,75	2,24
Administration	0,44	14,91	4,98
Bâtiment	2,70	12,78	4,32
Éducation	-0,11	7,49	3,37
Électricité, eau et gaz	1,34	6,76	0,27
Intermédiation financière	1,21	28,60	1,38
Santé	0,39	9,67	0,80
Hôtels et restaurants	0,52	36,49	5,12
Autres services	0,53	54,26	27,04
Immobilier, location et services commerciaux	0,54	19,46	2,09
Vente au gros et au détail, réparations	1,13	35,41	11,32
Transport, entreposage et communications	0,42	14,32	6,87

Note: * Scénario de simulation : intégration continentale accompagnée de la réduction des droits de douane et des coûts de transport ; ** dénote une valeur moyenne.

Source: calculs de l'auteur fondés sur les données de l'Enquête intégrée sur le budget des ménages au Kenya 2005/06, Bureau national des statistiques du Kenya, Nairobi.



ANNEXE – CHAPITRE 3

Annexe 3.1 Échanges commerciaux intra-africains par région (2004)

	Au sein de l'Afrique	Autres pays – Afrique	Reste du monde	Total
Exportations (millions USD)				
Afrique australe	8 394	7 162	57 512	73 069
Afrique centrale	274	583	26 176	27 033
Afrique de l'Est	1 980	1 879	26 151	30 009
Afrique de l'Ouest	3 314	1 819	51 975	57 107
Afrique du Nord	2 387	1 343	96 458	100 188
Toutes régions confondues	16 349	12 786	258 272	287 407
Part dans les exportations africaines totales (%)				
Afrique australe	51,3	56,0	22,3	25,4
Afrique centrale	1,7	4,6	10,1	9,4
Afrique de l'Est	12,1	14,7	10,1	10,4
Afrique de l'Ouest	20,3	14,2	20,1	19,9
Afrique du Nord	14,6	10,5	37,3	34,9
Toutes régions confondues	100	100	100	100
Part dans les exportations régionales totales (%)				
Afrique australe	11,49	9,80	78,71	100
Afrique centrale	1,02	2,16	96,83	100
Afrique de l'Est	6,60	6,26	87,14	100
Afrique de l'Ouest	5,80	3,19	91,01	100
Afrique du Nord	2,38	1,34	96,28	100
Toutes régions confondues	5,69	4,45	89,86	100

Source : calculs effectués à partir des données de la base de données GTAP.

Annexe 3.2 Part de l'Afrique dans les exportations et les importations totales, par secteur (2004)

	Share of Africa in total exports	Share of Africa in total imports
Agriculture	3,9	20,6
Produits alimentaires manufacturés	27,7	20,0
Industrie manufacturière légère	8,0	7,7
Industrie manufacturière lourde	21,8	10,0
Ressources naturelles	13,5	25,9
Services	2,5	2,7
Total	10,1	11,3

Source : calculs effectués à partir des données de la base de données GTAP.



Annexe 3.3 Composition sectorielle des exportations de l'Afrique vers les pays africains et le reste du monde (2004)

Secteur	Exportations de l'Afrique vers l'Afrique	Exportations de l'Afrique vers le reste du monde	Total	Exportations de l'Afrique vers l'Afrique (%)	Exportations de l'Afrique vers le reste du monde (%)
Produits d'origine animale	369	2 702	3 072	12,0	88,0
Boissons et tabacs	691	1 089	1 780	38,8	61,2
Graines de céréales	284	120	404	70,3	29,7
Produits chimiques	4 539	8 545	13 084	34,7	65,3
Charbon, pétrole, gaz	2 239	95 778	98 017	2,3	97,7
Electricité	289	862	1 151	25,1	74,9
Coton fibre	483	1 911	2 393	20,2	79,8
Chaussures et cuir	197	1 654	1 851	10,6	89,4
Machines et équipements	4 818	15 507	20 325	23,7	76,3
Viandes et produits laitiers	374	633	1 007	37,1	62,9
Lait cru	0	12	12	0,7	99,3
Industrie minière	578	12 831	13 409	4,3	95,7
Produits métalliques et autres biens manufacturés	3 501	24 089	27 589	12,7	87,3
Produits non métalliques	854	1 125	1 979	43,1	56,9
Autres cultures	586	6 427	7 013	8,3	91,7
Autres produits alimentaires manufacturés	2 209	7 048	9 257	23,9	76,1
Produits de boulangerie pâtisserie	444	904	1 348	32,9	67,1
Produits dérivés du pétrole et la houille	2 444	6 520	8 964	27,3	72,7
Riz	103	258	361	28,5	71,5
Canne à sucre et betterave à sucre	1	18	19	4,5	95,5
Services	518	23 925	24 444	2,1	97,9
Graines oléagineuses	105	418	523	20,1	79,9
Commerce de détail / gros, transports et communications	398	23 105	23 503	1,7	98,3
Textiles et habillement	1 121	13 503	14 624	7,7	92,3
Légumes, fruits et fruits secs	323	5 026	5 349	6,0	94,0
Bois et impression	1 608	4 185	5 793	27,8	72,2
Blé	59	75	135	44,1	55,9

Source: calculs effectués à partir des données de la base de données GTAP.



Annexe 3.4 Droits de douane appliqués aux importations en Afrique, selon la provenance

Secteur	Provenance africaine (a)	Provenance du reste des pays du monde (b)	(b) - (a)
Lait cru	0,000	0,000	0,000
Services	0,000	0,000	0,000
Commerce de détail/gros, transports, communications	0,000	0,000	0,000
Canne à sucre et betterave à sucre	0,011	0,001	-0,010
Charbon, pétrole, gaz	0,015	0,010	-0,004
Électricité	0,016	0,000	-0,016
Blé	0,020	0,000	-0,020
Industrie minière	0,021	0,004	-0,016
Riz	0,024	0,323	0,299
Graines oléagineuses	0,045	0,445	0,400
Machines et équipements	0,049	0,015	-0,035
Viandes, produits laitier	0,052	0,254	0,202
Textiles et habillement	0,055	0,015	-0,041
Produits d'origine animale	0,057	0,014	-0,043
Coton fibre	0,057	0,018	-0,040
Produits chimiques	0,059	0,028	-0,031
Produits non métalliques	0,061	0,034	-0,027
Bois, impression	0,062	0,010	-0,052
Produits métalliques et autres biens manufacturés	0,063	0,024	-0,039
Produits dérivés du pétrole et de la houille	0,064	0,013	-0,051
Cuir et chaussures	0,087	0,011	-0,076
Autres produits alimentaires manufacturés	0,094	0,087	-0,008
Autres cultures	0,100	0,031	-0,068
Légumes, fruits et fruits secs	0,105	0,065	-0,039
Grains de céréales	0,114	0,024	-0,090
Boissons et tabacs	0,127	0,134	0,007
Produits de boulangerie pâtisserie	0,135	0,840	0,705

Source : calculs effectués sur la base des données issues des bases de données GTAP et MacMap.



Annexe 3.5 Données détaillées sur la ventilation par pays dans la base de données GTAP et le modèle MIRAGE

Régions GTAP	Pays	Ventilation - base de données GTAP	Ventilation – modèle MIRAGZ	PMA	Pays sans littoral
Afrique du Nord	Égypte	Égypte	Égypte		
	Maroc	Maroc	Maroc		
	Tunisie	Tunisie	Tunisie		
	Algérie	Reste de l'Afrique du Nord	Afrique du Nord		
	Libye	Reste de l'Afrique du Nord	Afrique du Nord		
Afrique de l'Ouest	Nigéria	Nigéria	Nigéria		
	Sénégal	Sénégal	Sénégal	X	
	Bénin	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X	
	Burkina Faso	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X	X
	Cap-Vert	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest		
	Côte d'Ivoire	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest		
	Gambie	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X	
	Ghana	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest		
	Guinée	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X	
	Guinée-Bissau	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X	
	Libéria	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X	
	Mali	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X	X
	Mauritanie	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X	
	Niger	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X	X
	Saint Hélène	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest		
	Sierra Leone	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X	
Togo	Reste de l'Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	X		
Afrique centrale	Cameroun	Reste de l'Afrique centrale	Afrique centrale		
	République centrafricaine	Reste de l'Afrique centrale	Afrique centrale	X	X
	Tchad	Reste de l'Afrique centrale	Afrique centrale	X	X
	Congo	Reste de l'Afrique centrale	Afrique centrale		
	Guinée équatoriale	Reste de l'Afrique centrale	Afrique centrale	X	
	Gabon	Reste de l'Afrique centrale	Afrique centrale		
	Sao Tomé-et-Principe	Reste de l'Afrique centrale	Afrique centrale	X	
	Angola	Angola	Afrique centrale	X	
	République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	Afrique centrale	X	



Annexe 3.5 Données détaillées sur la ventilation par pays dans la base de données GTAP et le modèle MIRAGE

Régions GTAP	Pays	Ventilation - base de données GTAP	Ventilation – modèle MIRAGZ	PMA	Pays sans littoral
Afrique de l'Est	Éthiopie	Éthiopie	Éthiopie	X	X
	Madagascar	Madagascar	Afrique de l'Est	X	
	Malawi	Malawi	Malawi	X	X
	Maurice	Maurice	Maurice		
	Mozambique	Mozambique	Mozambique	X	
	Tanzanie	Tanzanie	Tanzanie	X	X
	Ouganda	Ouganda	Ouganda	X	X
	Zambie	Zambie	Afrique de l'Est	X	X
	Zimbabwe	Zimbabwe	Zimbabwe		X
	Burundi	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	X	X
	Comores	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	X	
	Djibouti	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	X	
	Érythrée	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	X	
	Kenya	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est		
	Mayotte	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est		
	Réunion	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est		
	Rwanda	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	X	X
	Seychelles	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est		
	Somalie	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	X	
Soudan	Reste de l'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	X		
Afrique australe	Botswana	Botswana	Botswana		X
	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud		
	Lesotho	Reste de l'Afrique australe	Afrique australe	X	X
	Namibie	Reste de l'Afrique australe	Afrique australe		
	Swaziland	Reste de l'Afrique australe	Afrique australe		X



Annexe 3.6 L'impact induit sur le bien-être par l'abaissement des droits de douane, la réduction des coûts de transport et l'établissement d'unions douanières

Secteur	Droits de douane		Droits de douane et coûts de transport			Union douanière
	Continentale	Régionale	Continentale	Régionale	Tripartite	Régionale
Afrique centrale	-0,216	0,012	0,339	0,097	0,119	0,097
Afrique de l'Est	0,078	0,092	1,200	0,462	1,101	0,265
Afrique de l'Ouest	0,232	0,346	1,264	1,157	0,019	1,110
Afrique du Nord	0,125	0,059	0,647	0,397	-0,351	0,976
SACU	0,709	0,000	1,615	0,265	0,521	-0,004

Source : résultats issus du modèle global.

Annexe 3.7 L'impact induit sur le bien-être par la réduction des droits de douane et des coûts de transport

	Continentale	Régionale	Doha	UE	États-Unis	Brésil	Chine	Inde
Afrique centrale	0,339	0,097	0,167	-0,006	-0,151	-0,058	0,036	-0,014
Afrique de l'Est	1,200	0,462	0,199	0,419	0,007	-0,029	-0,451	-0,117
Afrique de l'Ouest	1,264	1,157	0,370	0,428	-0,618	-0,040	-1,146	0,569
Afrique du Nord	0,647	0,397	0,302	0,581	-0,099	-0,109	-0,416	-0,067
SACU	1,615	0,265	0,141	1,449	-0,091	-0,058	-0,184	0,226
Moyenne	1,013	0,476	0,236	0,574	-0,190	-0,059	-0,432	0,119

Source : résultats issus du modèle global.



Annexe 3.8 Poverty impact of integration

Pays	Scénarios de modélisation			Élasticité de la pauvreté	
	À l'échelle de l'Afrique	Régionale	Tripartite	Estimation	Année de l'estimation
Afrique du Sud*	-0,616	-0,044	-0,134	-0,757	2000
Botswana	-0,945	-1,162	-1,540	-1,263	1993
Égypte*	-0,349	-0,230	0,195	-1,806	1999
Malawi	-1,545	-0,701	-2,002	-2,501	2004
Maroc*	-0,908	0,009	-0,018	-2,646	1998
Nigéria	0,041	0,004	0,021	-0,661	2003
Ouganda	-0,434	-0,157	-0,377	-0,403	2002
Sénégal	-2,120	-1,578	-0,111	-2,709	2001
Tanzanie	-0,888	-0,702	-0,592	-1,147	2000
Tunisie*	-1,886	-1,581	-0,028	-3,361	2000
Zimbabwe	-3,822	0,047	-4,072	-0,852	1995

Note : le changement des niveaux de pauvreté reflète l'évolution de la proportion des pauvres dans la population résultant de la variation moyenne du PIB. Les estimations d'élasticité sont évaluées, dans la plupart des cas, selon un seuil de pauvreté de 1 USD par jour, à l'exception des cas signalés par l'astérisque (*) où un seuil de pauvreté de 2 USD a été utilisé. Pour une présentation de la définition de la croissance favorable aux pauvres, voir Kakwani et al (2004).
Source : résultats issus du modèle global.

Annexe 3.9 L'impact induit sur l'emploi par la seule baisse des droits de douane ou la réduction des droits de douane et des coûts de transport, dans le secteur agricole et le reste de l'économie

	Droits de douane uniquement		Droits de douane et coûts de transport	
	Agriculture	Reste de l'économie	Agriculture	Reste de l'économie
Continentale	-0,030	0,065	-0,064	0,141
Rég, Afr*	-0,050	0,110	-0,051	0,113
Rég-Afr-Union douanière-Tripartite*	0,063	-0,137	0,307	-0,667
Brésil	-0,001	0,001	-0,001	0,002
Chine	-0,103	0,227	-0,103	0,227
Doha	0,012	-0,027	-0,005	0,011
Inde	0,013	-0,029	0,013	-0,029
UE	-0,067	0,143	0,136	-0,302
États-Unis	-0,035	0,077	-0,039	0,086

Note : * dénote une valeur moyenne.

Source : résultats issus du modèle global.



Annexe 3.10 Changement induit dans la composition de la production par la réduction des droits de douane et des coûts de transport

	Continental	Brazil	China	India	Doha	EU	US
Produits d'origine animale	-0,149	-0,115	-0,075	-0,103	-0,080	0,000	-0,100
Boissons et tabacs	-0,003	0,001	-0,007	-0,004	-0,02	0,007	-0,012
Grains de céréales	-0,095	-0,091	-0,093	-0,093	-0,088	-0,096	-0,118
Produits chimiques	0,510	0,283	0,311	0,162	0,213	0,055	0,217
Charbon, pétrole, gaz	-0,056	0,104	0,323	0,279	0,088	-0,056	0,097
Électricité	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004
Coton fibre	-0,009	-0,003	-0,001	-0,011	-0,004	-0,016	0,006
Cuir et chaussures	0,087	0,079	-0,036	0,048	0,059	0,022	0,070
Machines et équipements	0,269	0,245	0,285	0,089	0,200	0,004	0,210
Viandes, produits laitiers	-0,046	-0,104	-0,013	-0,055	-0,008	0,313	-0,049
Lait cru	0,015	0,004	0,010	0,014	0,017	0,015	0,013
Industrie minière	-0,103	-0,042	-0,033	-0,065	-0,050	-0,137	-0,051
Produits métalliques et divers	0,024	0,019	-0,107	0,035	-0,048	-0,299	-0,025
Produits non métalliques	0,031	-0,036	-0,066	-0,034	-0,029	-0,050	-0,031
Autres cultures	-0,243	-0,216	-0,173	-0,136	-0,186	-0,234	-0,161
Autres produits alimentaires manufacturés	-0,030	-0,089	-0,052	-0,113	-0,095	0,142	-0,116
Produits de boulangerie pâtisserie	0,031	-0,007	0,022	0,084	0,028	0,533	0,024
Produits dérivés du pétrole et de la houille	0,149	-0,003	0,047	0,021	0,006	0,051	0,043
Riz	0,013	0,007	0,019	-0,019	0,006	0,028	0,003
Canne à sucre et betterave à sucre	-0,011	-0,008	-0,006	0,002	-0,008	0,101	-0,007
Services	-0,634	-0,614	-0,605	-0,610	-0,612	-0,629	-0,613
Graines oléagineuses	-0,012	-0,008	-0,002	-0,008	-0,009	-0,006	-0,013
Commerce, transports et communications	-0,001	0,280	0,243	0,203	0,259	0,123	0,207
Textiles et habillement	0,224	0,293	-0,134	0,144	0,228	0,017	0,380
Légumes, fruits et fruits secs	-0,063	-0,031	-0,013	0,049	-0,010	0,065	-0,044
Bois, impression	0,080	0,105	0,101	0,075	0,091	0,026	0,092
Blé	0,027	-0,049	0,058	0,047	0,054	0,025	-0,017

Source : résultats issus du modèle global.



Annexe 3.11 Changement induit dans les facteurs de production par la réduction des droits de douanes et des coûts de transport

	Terre capital	Capital – ressources naturelles	Emploi hautement qualifié - capital	Emploi peu qualifié - capital	Emploi qualifié – hautement qualifié	Emploi peu qualifié en agriculture – Emploi peu qualifié dans le reste de l'économie
Afrique continentale	-0.916	2.198	0.494	0.066	-0.428	-0.094
Brésil	-0.429	0.214	-0.065	-0.174	-0.109	-0.056
Chine	0.234	0.204	-0.100	-0.205	-0.106	-0.088
Inde	0.351	0.203	-0.114	0.150	0.264	0.096
Doha	-0.464	-0.049	0.249	0.222	-0.027	-0.005
UE	9.008	2.149	0.589	1.340	0.750	0.507
États-Unis	0.156	0.645	0.005	0.064	0.060	0.021

Note : le rendement relatif des facteurs de production est calculé comme étant la différence du changement proportionnel entre deux facteurs.

Source : résultats issus du modèle global.



Annexe 3.12 Résultats de la modélisation en matière d'émissions de gaz à effet de serre, par région

Scénario	Gaz	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	SACU	Afrique de l'Ouest	Moyenne toutes régions confondues
Afro-africaine	CH ₄	0.010	0.582	-0.057	0.163	-0.211	0.097
Afrique continentale		-0.139	0.803	-0.015	1.540	-0.373	0.363
Tripartite		-2.003	-0.364	0.060	-0.229	0.057	-0.496
Doha		0.036	0.290	-0.081	0.375	0.413	0.207
Union européenne		-0.708	-0.769	-0.377	15.726	-1.913	2.392
États-Unis		-0.220	-0.160	-0.120	0.016	-1.103	-0.317
Brésil		-0.171	-0.057	-0.146	-0.152	-0.316	-0.168
Chine		0.094	-0.100	0.084	0.054	-0.465	-0.067
Inde		-0.113	0.007	0.000	0.065	-1.191	-0.246
Afro-africaine		CO ₂	0.124	0.451	0.790	0.136	0.447
Afrique continentale	-0.662		2.821	1.768	0.400	0.151	0.896
Tripartite	-1.888		2.643	-1.378	0.312	0.056	-0.051
Doha	-0.105		-0.004	-0.588	-0.148	0.566	-0.056
Union européenne	-0.783		-0.282	-1.029	0.226	0.095	-0.355
États-Unis	-0.226		-0.085	-0.249	-0.025	-1.016	-0.320
Brésil	-0.102		-0.015	-0.035	0.016	0.759	0.125
Chine	-0.843		-1.174	-0.617	0.112	-3.288	-1.162
Inde	-0.151		-0.568	-0.287	0.138	-1.038	-0.381
Afro-africaine	GESF		0.247	-0.644	1.597	0.000	2.165
Afrique continentale		-3.337	10.300	2.395	-1.278	8.658	3.348
Tripartite		-7.293	10.515	-4.990	0.067	0.000	-0.340
Doha		-0.742	-0.429	-0.100	-0.235	0.000	-0.301
Union européenne		-2.225	-1.717	-2.495	-1.076	2.165	-1.070
États-Unis		-0.865	-0.429	-0.998	-0.101	0.000	-0.479
Brésil		0.000	0.429	0.100	0.034	0.000	0.113
Chine		-3.090	-0.644	-2.395	1.783	0.000	-0.869
Inde		0.618	-1.502	-0.898	-0.437	-2.597	-0.964
Afro-africaine		N ₂ O	0.014	-0.127	-2.732	0.405	-0.551
Afrique continentale	-0.206		-0.461	-4.363	1.805	-1.099	-0.865
Tripartite	-3.106		-2.173	-1.838	-0.608	0.235	-1.498
Doha	0.234		0.385	0.493	0.387	1.243	0.548
Union européenne	-1.374		-0.909	-5.805	26.446	-4.244	2.823
États-Unis	-0.330		-0.164	-0.761	-0.055	-2.124	-0.687
Brésil	-0.330		-0.112	-0.773	-0.276	-0.548	-0.408
Chine	0.220		-0.140	-0.426	-0.129	-2.545	-0.604
Inde	-0.151		0.057	-0.170	-0.184	-0.818	-0.253

Source : résultats issus du modèle global.



APPENDICES

A. Modèle de pays

1. *Modèle d'équilibre général calculable appliqué aux pays*

Dans les situations caractérisées par un grand nombre de distorsions, l'application de la seule théorie du commerce internationale s'avère être insuffisante. Il est plus approprié, dans de tels cas, de recourir aux outils issus des modèles d'EGC pour évaluer les conséquences des politiques décrites. Le principal avantage de ces modèles est d'offrir un cadre cohérent pour l'analyse, fondé sur des statistiques extrêmement détaillées et un corpus général de la théorie économique très étoffé et soigneusement étudié.

Le modèle que nous avons adopté pour les besoins du présent rapport se distingue par une dynamique récursive et repose sur le prototype DIVA, spécialement mis au point par Bchir et al. (2007) de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, aux fins de l'analyse des caractéristiques spécifiques liées aux économies africaines, telles que la diversification économique et le marché de travail informel. Ce modèle présuppose une substitution imparfaite entre les produits nationaux et étrangers couplée à des rendements d'échelle constants. Il intègre un calcul endogène des prix sur les différents marchés (biens et facteurs) et égalise l'offre et la demande de manière à réaliser un équilibre qualifié de général du fait qu'il couvre tous les marchés simultanément.

Production. La production est modélisée par l'application de différentes fonctions d'élasticité constante de l'offre (CES), qui décrivent la substitution et complètent les relations entre les différents intrants. Les producteurs sont considérés comme des facteurs limiteurs de coûts. Premièrement, les produits sont répartis suivant les deux agrégats suivants : consommation intermédiaire et valeur ajoutée. La composante de valeur ajoutée est divisée en deux parties : agrégat travail – capital. La demande de travail est ensuite décomposée en deux différents types selon le niveau de détail disponible dans la MCS. Au sein de chaque segment, la main-d'œuvre est totalement mobile et employée. Le facteur capital est décomposé en capital, terre et autres ressources naturelles. Dans la demande de capital physique, une distinction est établie entre « ancien capital » et « nouveau capital ». Le modèle intègre ainsi la notion de capital ancien ou d'époque, qui présente différentes générations de capital, de manière à différencier entre le processus d'affectation du capital existant en début de période ou déjà mis en place, de celui du capital résultant de l'investissement contemporain, qui représente une fonction de production à facteur toujours substituable ou semi-substituable. Le « nouveau » capital peut être alloué de manière plus flexible que le capital « ancien » ou déjà installé. Le modèle autorise la substitution d'autres types de capitaux (terre, ressources naturelles) plus facilement que le capital « ancien ». Par conséquent, l'accélération de l'investissement renforce les capacités d'ajustement du secteur productif en adéquation avec les variations des prix relatifs. Enfin, l'agrégat terre est ventilé à son tour selon les différentes catégories de terre établies en fonction de la disponibilité des données.

Distribution des revenus et absorption. Les revenus salariaux (répartis en une ou plusieurs catégories) sont affectés aux ménages à l'aide d'une matrice de distribution à coefficient de normalisation fixe. L'allocation du revenu issu du capital est répartie de la même façon entre les ménages, le gouvernement, les entreprises et les investisseurs étrangers. Les sociétés paient l'impôt sur le revenu au gouvernement et placent le reste de leurs profits dans des produits d'épargne. La demande des ménages dérive d'un programme destiné à



optimiser la fonction d'utilité (selon le système ELES) spécifique à chaque ménage et soumise aux contraintes du revenu disponible et du vecteur des prix à la consommation. L'utilité des ménages est une fonction de consommation positive des différents biens et des produits de l'épargne. L'étalonnage du modèle détermine, pour chaque produit, un niveau de subsistance minimum par habitant, dont la consommation globale augmente proportionnellement à la population, tandis que le reste de la demande découle d'un processus d'optimisation. La part des différents produits dans la demande du gouvernement et la demande d'investissement est fixée une fois que les niveaux d'agrégation ont été définis.

Commerce international. Le modèle présuppose une substitution imparfaite entre les biens d'origine géographique différente. La demande d'importation résulte d'une fonction d'agrégation CES des produits nationaux et importés (Armington 1969). L'offre à l'exportation est symétriquement modélisée comme une fonction TEC. Les producteurs décident d'affecter leur production au marché intérieur ou aux marchés étrangers en réponse aux prix relatifs. En deuxième phase, les importateurs (exportateurs) ont fait leur choix optimal de demande (ou d'offre) à l'échelle des régions, encore une fois comme une fonction des prix relatifs des importations (exportations) et du degré de substitution au niveau des régions. L'hypothèse des petits pays étant maintenue et les économies africaines incapables de changer les prix mondiaux, leurs prix à l'importation et à l'exportation sont exogènes. Les transferts de capitaux sont également exogènes et déterminent la balance commerciale.

Clôture et dynamique du modèle. La condition d'équilibre de la balance des paiements est combinée à d'autres conditions de clôture, de sorte que le modèle soit résolu pour chacune des périodes concernées. Considérons d'abord le budget du gouvernement. Son excédent/déficit est exogène. Deuxièmement, l'investissement est orienté vers l'épargne, qu'il s'agisse de l'épargne des ménages, des entreprises, du gouvernement ou de l'épargne provenant de l'extérieur. La dynamique séquentielle du modèle découle de cette règle de clôture. Tout changement au niveau de l'épargne entraîne des répercussions sur l'accumulation du capital pendant la période suivante. Enfin, les taux de croissance déterminés de manière exogène sont supposés être établis pour d'autres facteurs touchant au rythme de la croissance de l'économie, tels que la population, l'offre de main d'œuvre (dans le scénario de base) ou la productivité totale des facteurs. Les agents sont censés avoir une vue à court terme et fonder leur décision sur les prévisions statiques en matière de prix et de quantités.

Instruments de la politique économique. Le modèle tient compte d'un large arsenal de mesures d'intervention : subventions à la production (par type d'activité), subventions à la consommation (par produit), taxes sur la valeur ajoutée (par activité), autres taxes indirectes (par activité), droits de douanes (par produit importé et selon la provenance) et taxes directes (par ménage et par entreprise).

Bien-être. Le critère retenu pour mesurer le bien-être est l'évaluation d'une variation équivalente, constituée de la somme de deux termes. Le premier terme mesure le gain (ou la perte) en matière de revenu disponible, causé par un choc provoqué par une politique donnée (production excédentaire), et le deuxième quantifie le revenu nécessaire, après la réforme, pour rester au même niveau d'utilité (consommation excédentaire). Il convient à cet égard de se reporter à l'équation relative au modèle mondial/régional à l'appendice B.

Enfin, il est important de souligner que la structure standard du modèle DIVA a été modifiée en fonction des caractéristiques supplémentaires introduites dans les différentes MCS afférentes aux cinq pays africains soumis à l'analyse. Ce sera, par exemple, le cas des barrières non tarifaires imposées sur les services au Kenya.



2. Les matrices de comptabilité sociale au niveau des pays.

Les modèles ont été élaborés et étalonnés à l'aide des informations contenues dans les cinq MCS correspondant respectivement aux cinq pays étudiés pour l'année 2005, et qui ont été spécifiquement mises au point à cette fin. Nous allons à présent décrire brièvement la structure principale de ces différentes MCS dont la liste complète des comptes est fournie dans le tableau 2.

Le modèle égyptien a été construit et étalonné en utilisant les informations issues de la MCS du pays pour l'année 2005, générée pour l'occasion. La MCS distingue les ménages selon qu'ils vivent en zone rurale ou urbaine et suivant les quintiles des dépenses nationales. Par conséquent, cette version de la MCS comporte dix ménages représentatifs. En tout, vingt-et-un secteurs économiques et six types d'activité sont recensés, ces derniers étant principalement différenciés par les exigences qu'ils requièrent en termes de niveau d'éducation et en matière de genre, soit en l'occurrence trois femmes et trois hommes. Parmi ces vingt-et-un secteurs économiques, douze sont liés à l'agriculture. Le modèle prend en compte deux catégories de capitaux : le capital physique et la terre. En outre, il intègre cinq instruments fiscaux, quatre classes de taxes et une catégorie de subventions. Enfin, il dresse une comparaison entre sept partenaires commerciaux de l'Égypte, à savoir : l'Union européenne, les États-Unis, la Chine, les pays arabes, le MCAOA à l'exception des pays arabes, le reste de l'Afrique et le reste du monde.

La MCS pour le Sénégal couvre quinze ménages représentatifs, répartis par zone (zone de Dakar, autres zones urbaines et zones rurales) et par quintile de dépenses. Par conséquent, cinq types de quintiles sont répertoriés dans les zones de Dakar, cinq autres respectivement dans le reste des zones urbaines et dans les zones rurales. La matrice distingue quarante-cinq secteurs économiques, comprenant seize sous-secteurs agricoles, dix-sept secteurs industriels et douze secteurs liés aux services. Elle tient compte de onze facteurs de production, et recense deux divisions de la main-d'œuvre, huit catégories de terres et un seul type de capital physique. En fait, les terres ont été réparties en huit catégories différentes, selon le degré de pérennité des cultures, le niveau d'irrigation et les variétés cultivées, lorsque ces éléments sont caractérisés par certaines spécificités. Quant aux instruments fiscaux, la matrice en incorpore quatre, considérés séparément. Seuls les droits de douane appliqués aux importations font l'objet d'une ventilation supplémentaire, en fonction des encaissements de taxes perçues sur les importations répertoriées selon leur origine. Enfin, la matrice établit une comparaison entre les sept partenaires commerciaux du Sénégal que sont l'Union européenne, les États-Unis, la Chine, la Zone monétaire d'Afrique de l'Ouest (ZMAO), l'UEMOA, le reste de l'Afrique et le reste du monde.

La MCS du Kenya distingue trente-six secteurs/comptes matière, comprenant dix-huit sous-secteurs agricoles, huit secteurs industriels et dix secteurs liés aux services. Elle distingue également différents facteurs de production, notamment le capital, les terres agricoles ainsi que huit catégories de main d'œuvre réparties à leur tour selon le genre, les compétences (emplois peu qualifiés contre emplois qualifiés) et le secteur de l'emploi concerné (secteur formel contre secteur informel). La MCS distingue les ménages selon qu'ils vivent en zone rurale ou urbaine et suivant les quintiles de dépenses. Par conséquent, cette version de la MCS comporte vingt ménages représentatifs. Le reste des comptes de la matrice se rapporte aux coûts des transactions (sur les importations, les exportations et les produits nationaux à usage domestique), les taxes (taxes sur la vente, taxes directs et taxes sur les importations), les entités nationales (entreprises et gouvernement) et les institutions étrangères (reste du monde). Le reste du monde est également divisé en



fonction des sept partenaires commerciaux du Kenya, à savoir : les États-Unis, l'Union européenne, la Chine, la CEA, le reste des pays du COMESA, le reste de l'Afrique et le reste du monde.

La MCS sur laquelle est étalonné le modèle du Mozambique dispose d'un total de cent neuf comptes ainsi répartis : quarante-et-une activités de production, quarante-et-une matières premières, quatre facteurs, dix-sept institutions (dix ménages, une entreprise, le gouvernement et sept partenaires commerciaux), ainsi que dix autres comptes (quatre pour les taxes, un pour les subventions, trois comptes pour les coûts de transaction et les variations de stocks et un compte pour l'épargne-investissement).

Enfin, la MCS du Congo inclut trente-trois activités et les trente-trois produits y afférents. Parmi les trente-trois catégories d'activités et de produits, quatre sont liées à l'agriculture, dix-huit à l'industrie et onze aux services. Neuf institutions y sont également incluses (le gouvernement, les ménages et les sept partenaires commerciaux du Congo), ainsi qu'un compte pour le capital et un compte pour l'emploi. Le reste des comptes concerne respectivement quatre classes de taxes, deux types de subventions, une marge commerciale, une marge pour les transports, la variation des stocks et l'épargne-investissement.

3. Scénarios de rechange

Les scénarios mis en œuvre dans les modèles de pays sont conçus de manière cumulative, comme indiqué ci-après. Tous les changements annoncés devraient intervenir en 2012.

Scénario 1 : ce scénario prévoit l'élimination de tous les droits de douane entre les pays concernés et les membres des CER dont ces derniers relèvent à titre individuel. Le but de cette simulation est d'estimer les effets nets induits par l'élimination de toutes les barrières tarifaires (droits de douane sur les biens et services) sur les importations de cinq pays africains sélectionnés en provenance des CER auxquelles ils appartiennent respectivement. Cependant, les droits de douane sur les importations en provenance du reste du monde, et notamment d'autres pays africains non membres de la même CER demeurent inchangés. Outre l'élimination des barrières tarifaires, ce scénario prévoit la diminution des prix des importations provenant des CER concernées de cinq pour cent ainsi que l'augmentation, d'un pourcentage équivalent, des prix de toutes les exportations vers ces mêmes CER. Ces variations de prix permettent de simuler les réductions du coût des échanges qui résulteraient de l'investissement dans l'infrastructure.

Scénario 2 : ce scénario est identique au précédent à la différence près que l'augmentation projetée des prix des exportations vers les CER est estimée à dix pour cent. Cette hausse annoncée est justifiée par la prise en compte des avantages potentiels que les pays partenaires pourraient offrir en échange de l'élimination des barrières tarifaires.

Scénario 3 : ce scénario suppose l'extension du champ visé par l'élimination des tarifs douaniers à l'ensemble des importations en provenance de tous les pays africains. Par conséquent, les cinq pays concernés suppriment tous les droits de douane qu'ils perçoivent au titre des importations d'origine africaine, notamment en provenance des pays non membres des CER auxquelles ils appartiennent respectivement. Cependant, les taxes imposées aux importations provenant du reste du monde demeurent inchangées. Enfin, comme dans le cas du scénario 1, il est aussi supposé ici que les prix des importations d'origine africaine accusent une baisse de cinq pour cent, et les prix des exportations vers les pays africains une hausse du même ordre.



Scénario 4 : ce scénario est identique au précédent, sauf en ce qui concerne la hausse des prix à l'exportation vers les membres d'une même CER et vers tous les pays africains non membres de CER, lesquelles sont toutes deux annoncées à quinze pour cent. Cette augmentation plus conséquente des prix à l'exportation vers les pays non membres de la CER concernée repose sur l'argumentation selon laquelle les pays font face à des coûts commerciaux plus élevés sur leurs exportations vers des pays n'appartenant pas à leur CER.

Scénario 5 : ce scénario suppose que les pays africains aient conclu des ALE avec le reste du monde, parallèlement au renforcement de l'intégration africaine. Il implique que chacun des pays pris en compte mette en œuvre à titre individuel un ALE avec les principaux acteurs économiques sur le continent que sont les États-Unis, l'Union européenne et la Chine. Les barrières tarifaires appliquées au reste de leurs importations restent inchangées. Les prix des importations en provenance de l'ensemble des pays avec lesquels un ALE a été conclu enregistrent une baisse de cinq pour cent, alors que les prix des exportations accusent une hausse respectivement de dix pour cent lorsque celles-ci sont destinés à des marchés d'une même CER, de quinze pour cent dans le cas de n'importe quel autre pays africain et de cinq pour cent à destination de l'UE, des États-Unis ou de la Chine.

B. Modèle mondial/régional

Cette étude repose sur le modèle mondial d'équilibre général MIRAGE, qui a servi à évaluer l'impact des scénarios de rechange de l'intégration régionale, à la fois au sein de l'Afrique et entre les pays africains et leurs principaux partenaires économiques que sont les États-Unis, la Chine et l'Union européenne. Les sections suivantes décrivent les principales caractéristiques de ce modèle, les bases de données utilisées pour l'étalonnage ainsi que les simulations testées à cet effet.

1. Le modèle mondial d'Équilibre général calculable (MIRAGE)

Le modèle MIRAGE a été conçu pour évaluer l'impact de la mondialisation sur les pays et les régions du monde considérés à titre individuel. Il s'agit d'un modèle relativement standard de l'activité économique, fondé sur les dernières données disponibles issues de la version 7.0 de GTAP Data Base et destiné à analyser les scénarios dynamiques. La résolution des scénarios se présente sous la forme d'une séquence d'équilibre statique, comportant des périodes liées par des variables dynamiques, telles que la croissance de la population et l'emploi, l'accumulation de capital et la productivité. Les scénarios de politiques y sont comparés à un scénario de base. Nous vous présentons ci-après les principales caractéristiques de la version MIRAGE adoptée pour les besoins de la présente étude.

Aspect lié à la demande. Pour chaque région ou pays examiné(e), la demande est modélisée par le biais d'un agent représentatif, dont la fonction d'utilité est intra-temporelle, avec une part constante dans le revenu régional affectée à l'épargne. Le reste du revenu disponible est utilisé pour les dépenses de consommation finale. En aval d'une fonction Cobb-Douglas de premier niveau, le compromis consommation à l'échelle de l'ensemble des secteurs est représenté par une fonction ESC (Élasticité de substitution constante) – CES (Élasticité constante de l'offre). Les différentes fonctions de sous-utilité sectorielle retenues sont des fonctions CES imbriquées, comparables à une fonction Armington–Dixit–Stiglitz standard imbriquée (voir par ex., Harrison et al., 1997), à deux exceptions près : premièrement, les produits nationaux sont supposés bénéficier



d'un statut spécial auprès des consommateurs, qui les rend moins substituables aux produits étrangers ; deuxièmement, les produits provenant respectivement de pays en développement et de pays développés sont censés appartenir à des gammes de qualités différentes.

Aspect lié à l'offre. La production est déterminée par les cinq facteurs suivants : le capital, la main-d'œuvre hautement qualifiée, la main-d'œuvre peu qualifiée, la terre et les ressources naturelles. Alors que les trois premiers facteurs sont génériques, les deux derniers sont spécifiques. La fonction de production suppose une complémentarité parfaite entre valeur ajoutée et consommation intermédiaire. La composition sectorielle de l'agrégat de consommation intermédiaire est dérivée d'une fonction CES. À l'échelon du secteur, l'imbrication est la même que pour la consommation finale, ce qui signifie que le groupage des secteurs présente une structure identique en termes de consommation finale et de consommation intermédiaire. La structure de la valeur ajoutée est conçue pour tenir compte de la complémentarité relative, bien connue, entre compétences et capital. Ces deux facteurs sont ainsi regroupés séparément, avec une élasticité de substitution peu élevée (0,6) alors que le degré de substituabilité entre ce groupage et d'autres facteurs est présumé supérieur (1,1). Les secteurs agricoles sont censés se caractériser par des rendements d'échelle constants et une concurrence parfaite. Les biens d'équipements sont identiques pour tous les secteurs d'utilisation et le capital supposé parfaitement mobile, tous secteurs confondus, au sein d'une même région ou d'un même pays. Les ressources naturelles sont aussi parfaitement mobiles et ne peuvent pas être cumulées. Les deux types de main-d'œuvre (hautement qualifiée et peu qualifiée) ainsi que la terre sont présumés parfaitement mobiles sur l'ensemble des secteurs. Les facteurs de production sont censés être exploités à plein rendement. Tous les facteurs de production sont immobiles sur le plan international.

Module pauvreté. Les modèles EGC constituent un outil performant pour l'analyse de la distribution de la pauvreté et des revenus. Les études relatives à la pauvreté sont souvent critiquées pour le choix des indices de pauvreté ou de disparité. Dans le cadre de l'équilibre général, nous ne cherchons pas à mesurer les indicateurs de la pauvreté proprement dits mais plutôt les effets des réformes économiques ou des chocs externes sur les changements introduits au niveau de ces indicateurs. En effet, les simulations s'appuient sur des estimations bien établies des indicateurs de la pauvreté (qui mesurent à la fois la pauvreté et l'élasticité croissance de la pauvreté), afin de relier les simulations des politiques économiques aux mesures de la pauvreté. Dans cette version de la base de données, afin d'obtenir une analyse comparative des pays africains sélectionnés au titre de la présente étude, nous avons opté pour l'approche de l'élasticité croissance de la réduction de la pauvreté, qui lie les changements dans la mesure de la pauvreté (P0, P1 et P20) aux variations de la consommation moyenne. Les estimations d'élasticité sont extraites de Chemingui et Bchir (2008). Le modèle utilise ces estimations pour générer les nouveaux niveaux de mesures de la pauvreté sur la période allant de 2004 à 2020, à la fois pour le scénario de base et les scénarios de rechange.

Module pollution. Les données relatives aux émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre sont tirées d'une version GTAP 7.0 étendue. Cette dernière fournit des informations utiles sur les coefficients de pollution par région, par produit de base et par type d'utilisation. Par conséquent, le modèle adopte à cet effet la terminologie mise au point par McDougal et Golub (2007). Cette approche consiste à comptabiliser les volumes respectifs des émissions de gaz autres que le CO₂ associées à l'utilisation d'intrants, des émissions de gaz autres que le CO₂ afférentes à la production, ventilées par industrie, des émissions relatives à l'utilisation d'intrants par ménage, et des émissions de gaz à effet de serre résultant de la combustion d'énergie par secteur d'activité.



Tableau 1
dimension régionale du modèle

Code région	Région GTAP
MAR	Maroc
EGY	Égypte
TUN	Tunisie
XNF	Reste de l'Afrique du Nord
NGA	Nigéria
SEN	Sénégal
XWA	Reste de l'Afrique de l'Ouest
XCF	Afrique centrale
ETH	Éthiopie
MOZ	Mozambique
MUS	Maurice
MWI	Malawi
TZA	Tanzanie
UGA	Ouganda
ZWE	Zimbabwe
XEA	Reste de l'Afrique de l'Est
ZAF	Afrique du Sud
BWA	Botswana
XSC	Reste de l'Union douanière d'Afrique australe
USA	États-Unis
BRA	Brésil
R_AM	Reste de l'Amérique
EU27	UE 27
R_EU	Reste de l'Europe
JPN	Japon
CHN	Chine
IND	Inde
R_ASI	Reste d'Asie

Dynamique. Dans le cadre d'une dynamique récursive type, le profil d'évolution du modèle est résolu sous forme de séquence d'équilibre statique établie par année. En d'autres termes, la résolution d'une année donnée n'est pas une fonction de variables prospectives, bien qu'elle puisse être une fonction explicite de variables passées, qui sont connues, et qui sont, par conséquent, de nature exogène. Malgré ses limites et tout particulièrement en ce qui concerne la modélisation du comportement de l'épargne et de l'investissement, le cadre dynamique récursif se distingue au moins par un avantage majeur qui réside dans sa simplicité relative en termes de configuration et de résolution (van der Mensbrugge, 1998).

Mesure du bien-être. Le critère retenu pour mesurer le bien-être est l'évaluation de la variation compensatoire proposée par Sadoulet et de Janvry (1995). L'impact du scénario de rechange sur le bien-être implique deux volets. Si E est l'équivalent monétaire de la fonction d'utilité et y le revenu disponible, la mesure pour la période t est comme suit :

$$(y^* - y) - (E(p^*, u) - E(p, u))$$

où u est l'utilité, p le système de prix, et l'astérisque en exposant représente la réforme. Le premier terme de l'équation, $y^* - y$, mesure le gain (ou la perte) en matière de revenu occasionné(e) par la réforme. Le deuxième terme est équivalent au revenu nécessaire, après réforme, pour obtenir le même niveau d'utilité qu'avant la réforme.

Règles de clôture macroéconomiques. La première clôture suppose que les comptes courants sont exogènes pour tous les pays et toutes les régions, et équivalents à leurs valeurs initiales en termes réels, alors que les taux de change réels sont endogènes et réajustés pour réaliser les déficits ou les excédents réels prédéterminés des comptes courants. La deuxième règle de clôture est liée aux dépenses du gouvernement. La différence entre recettes publiques et dépenses publiques pour une région ou un pays donné(e) est censée être fixe et croître avec le temps au même rythme que le PIB mondial. Cette hypothèse implique que le gouvernement doit réajuster, chaque année, ses recettes ou ses dépenses afin de parvenir au déficit ou à l'excédent public exogène prédéterminé. Nous émettons l'hypothèse que le montant forfaitaire établi pour les impôts ou les subventions que les gouvernements peuvent tirer des revenus des ménages se réajuste pour correspondre au niveau prédéterminé dans les comptes de l'État.

Enfin, en comparaison avec la version standard du modèle MIRAGE, la version utilisée pour les besoins de la présente étude offre deux fonctionnalités supplémentaires. La première réside dans la séparation introduite entre les comptes publics et les comptes des ménages, et



Tableau 2 dimension sectorielle du modèle

	Secteurs individuels inclus dans le modèle	Secteur GTAP original
Agriculture	Riz	Riz paddy ; riz usiné
	Blé	Blé
	Grains de céréales non classés ailleurs	Grains de céréales non classés ailleurs
	Légumes, fruits et fruits secs	Légumes, fruits et fruits secs
	Graines oléagineuses	Graines oléagineuses
	Sucre	Canne à sucre, betterave à sucre
	Produits d'origine animale, foresterie et pêche	Bovins, ovins, caprins, chevaux ; produits d'origine animale non classés ailleurs ; laine, cocons de vers à soie ; foresterie ; pêche
	Lait cru	Lait cru
	Coton	Fibres d'origine végétale
	Cultures non classées ailleurs	Cultures non classées ailleurs
Industrie	Charbon, pétrole et gaz	Charbon ; pétrole ; gaz
	Minéraux non classés ailleurs	Minéraux non classés ailleurs
	Viandes et produits laitiers	Viandes : bovins, ovins, caprins, chevaux ; produits à base de viande non classés ailleurs ; produits laitiers
	Autres produits manufacturés	Matières grasses végétales ; produits alimentaires non classés ailleurs
	Sucre	Sucre
	Textiles	Textiles
	Vêtements	Vêtements
	Boissons et produits de tabac	Boissons et produits de tabac
	Articles en cuir	Articles en cuir
	Produits du bois, articles en papier et imprimerie	Produits du bois ; articles en papier ; imprimerie
	Produits dérivés du pétrole et de la houille	Produits dérivés du pétrole et de la houille
	Produits chimiques, produits en caoutchouc ou en matières plastiques	Produits chimiques, produits en caoutchouc ou en matières plastiques
	Produits miniers non classés ailleurs	Produits miniers non classés ailleurs
	Autres produits manufacturés	Métaux ferreux ; métaux non classés ailleurs ; produits métalliques ; produits manufacturés non classés ailleurs
	Machinerie	Véhicules à moteur et pièces détachées ; matériel de transport non classé ailleurs ; équipement électronique ; machines et équipements non classés ailleurs



Tableau 2 dimension sectorielle du modèle (continuation)

	Secteurs individuels inclus dans le modèle	Secteur GTAP original
Services	Électricité ; fabrication de gaz. Distribution	Électricité ; fabrication de gaz. Distribution
	Transport	Commerce ; transport non classé ailleurs ; transport maritime ; transport aérien
	Autres services	Eau ; construction ; communication ; services financiers non classés ailleurs ; assurance ; services aux entreprises non classés ailleurs ; loisirs et autres services liés à la publicité, l'administration, la défense, la santé, l'éducation ; logement

la deuxième concerne la modélisation spécifique de l'appui national aux activités agricoles. Par ailleurs, la première de ces caractéristiques est un déterminant clé pour analyser l'impact d'un scénario d'intégration donné sur la pauvreté (voir Bchir et Chemingui 2008 pour une présentation détaillée de la version 2008 modifiée du modèle MIRAGE).

2. Les bases de données

Pour étalonner le modèle MIRAGE et exécuter des simulations commerciales de rechange, deux bases de données principales sont utilisées : la base de données GTAP de version 7 et la base de données MacMap de version 2. La base de données GTAP est une base de données mondiale qui comporte des informations exhaustives sur les échanges bilatéraux, des liens sur le transport et les mesures de protection commerciale concernant 112 régions pour les 57 produits de base GTAP sur une année donnée (2004 en ce qui concerne la dernière version de GTAP). La base de données GTAP sert à étalonner le modèle MIRAGE et à exécuter des simulations. Pour ce faire, il convient de suivre les deux étapes ci-après. Durant la première phase, une agrégation de la base de données (par région, par produit de base et par dotation) est effectuée selon le niveau de ventilation souhaité. En deuxième phase, cette base de données spécifique ainsi modifiée est utilisée pour étalonner le modèle MIRAGE et estimer l'impact des scénarios commerciaux de rechange.

Quant à MacMap, c'est une base de données à quatre dimensions portant sur l'accès aux marchés (pays importateur, produit, pays exportateur et instrument de protection commerciale). Il s'agit d'un outil bien adapté à l'estimation des préférences et de leur érosion potentielle car MacMap inclut l'ensemble des régimes préférentiels et des accords régionaux passés entre les différents pays considérés à titre individuel. Dans sa deuxième version, la base de données MacMap admet pour année de référence 2004 et couvre 5 111 produits de base (Système harmonisé au niveau d'agrégation à six chiffres, SH6). Elle inclut les droits de douane ad valorem, les droits spécifiques, les droits mixtes, les ordres d'arrêt temporaire et les droits antidumping. Elle permet de mesurer l'accès aux marchés dans 136 pays par 208 partenaires. Étant donné que les négociations multilatérales pour la libéralisation du commerce mondial sont fondées sur la réduction des droits de douane consolidés, l'évaluation de l'impact d'un accord potentiel sur les préférences, établi conformément au Programme de Doha pour le développement (PDD), doit tenir compte de l'interaction entre les droits consolidés, les droits appliqués en vertu de la Clause de la nation la plus favorisée (NPF) et les droits préférentiels. Cependant, en ce qui concerne les régimes d'intégration régionale, les pays concernés optent le plus souvent pour l'élimination totale des barrières douanières, et là encore, MacMap dresse un tableau



détaillé de l'ensemble des mesures de protection existantes. La base de données MacMap a été utilisée dans le cadre de cette étude pour l'estimation des mécanismes de réduction tarifaire par secteurs ventilés, tels que définis dans la base de données GTAP, qui constitue l'ensemble des données essentielles pour l'étalonnage du modèle MIRAGE.

3. Les dimensions du modèle sélectionné (secteurs, pays et période)

Le modèle comporte trois dimensions : régions et pays (r), secteurs (s) et période (t). Pour les détails liés au mode régional, le niveau de ventilation sélectionné tient compte des objectifs de cette étude en termes d'inclusion des pays et régions de l'Afrique, considérés à titre individuel, des autres partenaires commerciaux clés de l'Afrique et des acteurs économiques majeurs sur la scène mondiale. Le tableau 1 détaille la dimension régionale du modèle adopté pour les besoins de la présente étude.

Quant à la dimension sectorielle du modèle, elle est focalisée sur le seul commerce des biens, étant donné l'insuffisance des données disponibles pour l'intégration de scénarios spéciaux portant sur la libéralisation du commerce des services. Le tableau 2 présente les détails du modèle relatifs aux secteurs d'activité. Les secteurs sélectionnés apparaissent dans la deuxième colonne alors que la troisième colonne répertorie les secteurs correspondants au sein de la base de données GTAP. La première colonne comporte la ventilation des secteurs desquels relèvent les secteurs spécifiques inclus dans le modèle.

Enfin, en ce qui concerne l'horizon temporel, le modèle est résolu annuellement pour la période allant de 2004 à 2020.

4. Le scénario de base

Les impacts des scénarios commerciaux de rechange représentent les changements introduits en comparaison avec le scénario de base. La simulation de base est destinée à présenter la trajectoire de développement la plus probable pour les économies africaines par rapport à la période de simulation comprise entre 2004 et 2020, et en l'absence de scénarios d'intégration régionale potentielle ou d'accords commerciaux qui pourraient être conclus par le continent avec d'autres partenaires. La construction du scénario de base obéit à l'impératif de cerner l'influence, non seulement des facteurs économiques et démographiques, mais aussi des principales mesures et réformes politiques inhérentes aux voies de développement de l'Afrique, soit principalement la libéralisation des droits de douane comprise dans les accords commerciaux déjà négociés, qui sont en cours d'application ou qui ont déjà été totalement mis en œuvre.

Par conséquent, plusieurs hypothèses ont été émises pour définir ce qui semble être le développement le plus plausible des économies africaines jusqu'en 2020. Cet exercice de simulation ne doit toutefois pas être considéré sur le mode prévisionnel, car les modèles d'équilibre général ne sont pas les meilleurs outils à cette fin. La définition de critères de référence formulés selon des hypothèses exogènes sert uniquement à créer un scénario de base auquel il est alors possible de comparer des scénarios de rechange en matière de politiques afin d'isoler l'impact spécifique de ces derniers. Le fait que la valeur des variables exogènes soit définie sur une base a priori, dans un intervalle de confiance réaliste, n'entraîne pas de conséquences majeures. L'évaluation de l'impact des politiques commerciales de rechange peut révéler que ces choix n'ont que peu d'incidence, en termes d'amplitude ou d'indication, sur les variations des différents agrégats relatifs au scénario de base.



Le scénario de référence est construit à l'aide des données issues des indicateurs du développement dans le monde pour la période 2004-2009 et des prévisions de la Banque mondiale pour 2010-2020 sur les perspectives économiques mondiales, qui fournissent les taux de croissance annuels de la population, de l'offre de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée et de la croissance économique pour les pays et les régions individuellement inclus dans le modèle pour la période 2010-2020. Dans le scénario de référence, le facteur de productivité global est considéré comme une variable endogène alors que le taux de croissance économique est présumé exogène. Une fois que le modèle s'exécute tout seul (étalonnage), il reproduit les tendances telles qu'elles ont été initialement projetées par la Banque mondiale. En outre, et étant donné que les droits de douane appliqués dans la version GTAP 7 sont extraits de la base de données MacMap 2, cela implique que les réductions tarifaires mises en œuvre avant 2004 à l'échelle des pays et des régions sont supposées être déjà effectives et justifier en partie des réalisations économiques observées durant l'année adoptée comme année de référence pour chaque région et chaque pays.

5. Les scénarios de rechange

Quatre ensembles de scénarios de rechange ont été testés à l'aide du modèle MIRAGE. Le premier d'entre eux part du principe que les sous-régions africaines sont impliquées dans différents mécanismes d'intégration, divers et variés, qui prennent la forme d'une mise en œuvre d'accords de libre échange. Le premier mécanisme est limité aux pays appartenant aux différentes sous-régions dans lesquelles les droits tarifaires sur le commerce intra-régional ont été éliminés alors que les mesures protectionnistes s'appliquant aux importations en provenance du reste de l'Afrique et du reste du monde sont restées inchangées. Le deuxième mécanisme présume de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange à l'échelle de l'Afrique, au sein de laquelle tous les pays et les sous-régions membres ont supprimé les barrières douanières sur les importations bilatérales en provenance de l'Afrique (commerce intra-africain). Une fois de plus, les mesures de protection commerciale sur les importations africaines en provenance du reste du monde demeurent telles quelles. Dans le cadre du troisième mécanisme, les pays africains mettent en œuvre des ALE à titre individuel avec leurs principaux partenaires financiers, à savoir, la Chine, l'Union européenne, les États-Unis, le Brésil et l'Inde. L'entrée en vigueur de ces ALE suppose que les pays africains et leurs partenaires ont éliminé toutes les mesures de protection sur leurs échanges bilatéraux.

Au lieu de limiter l'intégration à la suppression des mesures de protection appliquées au commerce bilatéral selon la portée de l'accord, le deuxième ensemble de scénarios ajoute une valorisation de l'infrastructure liée directement aux opérations commerciales. En termes de modélisation, cette mesure a été réalisée par le biais d'une réduction des coûts de transport sur les échanges internationaux entre les paires de pays ou de sous-régions concernées. D'un point de vue pratique, nous avons admis une réduction de cinq pour cent sur le coût de transport des marchandises au titre des échanges bilatéraux entre les pays africains et leurs principaux partenaires hors du continent avec lesquels ces derniers sont liés par des régimes d'accords de libre-échange. Quant aux scénarios d'intégration régionale à l'intérieur des différentes sous-régions, les réductions tarifaires sont conjuguées à un réajustement à la baisse des coûts de transport sur le commerce bilatéral des produits de base, aligné sur le niveau le plus bas observé dans la sous-région concernée. Autrement dit, nous partons de l'hypothèse selon laquelle les pays africains améliorent leur infrastructure et réduisent les obstacles techniques au commerce en abaissant leurs barrières douanières au meilleur niveau enregistré par le pays membre le plus performant en la matière. Le troisième ensemble de scénarios présuppose que la sous-région africaine considérée met en place une union douanière sur les importations en provenance du reste du



monde, tout en libéralisant complètement les échanges entre les pays membres de l'union. Ces scénarios sont appliqués dans l'hypothèse qu'une réduction des enclaves techniques au commerce est assurée grâce à l'abaissement des coûts de transport, tel qu'expliqué ci-dessus. Les régimes d'union douanière sont mis en œuvre au niveau régional moyennant un réajustement à la baisse des droits de douane imposés par les pays membres, aligné sur les niveaux tarifaires les plus faibles appliqués aux produits de base tels qu'observés dans le pays imposant les mesures protectionnistes les moins strictes. L'adoption de cette approche est motivée par deux raisons principales : premièrement, sur un plan purement politique, il est quasi impossible que les pays membres alignent leurs barrières tarifaires sur les droits les plus élevés pratiqués dans la région, du simple fait de l'obligation qui leur incombe de respecter les engagements internationaux conclus sous l'égide de l'OMC ou en vertu d'autres accords bilatéraux. Deuxièmement, et étant donné la forte dispersion des droits de douane parmi les pays, le réajustement des tarifs sur leurs niveaux les plus élevés signifierait l'introduction d'un choc majeur au sein de l'économie, qui risquerait fort d'interdire la génération d'une quelconque solution. Enfin, deux scénarios de Doha sont testés, respectivement avec et sans réduction des coûts de transport des échanges bilatéraux entre les pays africains et entre le continent et le reste du monde.

Étant donné la structure régionale du modèle, 30 scénarios sont testés, répartis comme suit :

- Onze scénarios liés aux ALE conclus parmi les pays africains : ALE à l'échelle de l'Afrique, ALE nord africain, ALE de l'est africain, ALE d'Afrique centrale, ALE entre les pays de la région SACU, ALE de l'ouest africain, ALE entre l'Afrique et l'Inde, ALE entre l'Afrique et la Chine, ALE entre l'Afrique et le Brésil, ALE entre l'Afrique et l'Union européenne et ALE entre l'Afrique et les États-Unis.
- Onze scénarios liés aux ALE conclus entre les pays africains auxquels s'ajoute une condition de réduction des coûts de transport des marchandises.
- Cinq scénarios d'union douanière parmi les pays appartenant aux différentes régions africaines : Union douanière d'Afrique du Nord, Union douanière d'Afrique centrale, Union douanière d'Afrique de l'Ouest, Union douanière d'Afrique de l'Est et la région SACU. Tous ces scénarios comportent une condition supplémentaire concernant la réduction des coûts de transport du commerce bilatéral.
- Deux scénarios relatifs à l'accord de Doha : respectivement avec et sans réduction des coûts de transport et sur la base des dernières propositions discutées en juillet 2008.

Pour évaluer l'impact d'un accord potentiel en application du Cycle de Doha, une évaluation des dernières propositions prises en compte dans le cadre des négociations de Doha durant la réunion de juillet 2008 à Genève a été entreprise. Ces propositions (l'ensemble de résultats de juillet) couvrent à la fois les produits agricoles et non agricoles. Elles introduisent certaines flexibilités pour permettre aux pays en développement et aux PMA de mieux tirer profit de ce cycle de négociations, au vu de l'importance qui y est accordée à l'objectif de développement (pour obtenir les détails sur le scénario potentiel de Doha, voir le projet révisé de modalités concernant l'agriculture [TN/AG/W/4/Rev.3] et le projet de modalités concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles [TN/MA/W/103/Rev.2] datés du 10 juillet 2008).

Avril 2011

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été rédigé par une équipe du PNUD rassemblant Eduardo Zepeda, Luciana Mermet, Janvier Nkurunziza, Luisa Bernal, Paul Ladd, David Luke et Massimiliano Riva. Mohamed Chemingui a dirigé la modélisation. Kais Feki, Chokri Thabet, Sinda Ben Redjeb et Olfa Triki ont établi les MCS et l'appui à la recherche a été assuré par Martin Halle, Azra Pravdic et Rafael Guerreiro Osório.

Le rapport a été élaboré en consultation et en partenariat avec un large groupe d'experts en politique d'Afrique et d'ailleurs. Pour assurer la pertinence et la qualité de l'étude, il a été constitué un Groupe consultatif externe, dont les membres provenaient de l'Union africaine (UA), de la Banque africaine de développement (BAfD), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (MCAOA), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies, de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Institut pour les études régionales comparatives de l'université des Nations Unies (UNU-CRIS), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA), du Southern Africa Trust, du Third World Network (TWN), de l'université de Johannesburg et du Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES).

Deux consultations régionales ont eu lieu en février 2011 pour valider les constats préliminaires des études de cas contenues dans le rapport. La première, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal), était organisée conjointement par le ministère du Commerce, le Centre de service régional du PNUD pour l'Afrique occidentale et centrale et des équipes des bureaux de pays. La seconde, qui a eu lieu à Nairobi (Kenya), était ici encore coorganisée avec le ministère du Commerce. Au nombre des participants figuraient des représentants d'organismes gouvernementaux, d'établissements d'enseignement, du secteur privé, des bailleurs de fonds et d'organismes internationaux.

Trois notes de synthèse avaient été commanditées pour informer le rapport. La première, intitulée *Economic Integration and Human Development: Theoretical Connections and their Implications for Africa [Intégration économique et développement humain : les relations théoriques et leurs implications pour l'Afrique]*, a été produite par Stephen Kosack (Université de Harvard). La seconde, *Regional integration in Developing Countries: A Comparative Matrix of Trade, Health and Education and Lessons for Africa [L'intégration régionale dans les pays en développement : matrice comparative pour le commerce, la santé et l'éducation et enseignements pour l'Afrique]*, est due à Cintia Quiliconi, Pia Riggirozzi, Maria Fernanda Tuozzo et Diana Tussie (tous membres de la Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales – FLACSO). La troisième étude, *Regional integration in Africa: Progress and Challenges [L'intégration régionale en Afrique : Progrès et défis]*, a été rédigée par Mary Lucia Mbithi (Université de Nairobi). Les notes de synthèse pour les études de cas de pays ont été élaborées par Joseph Cabral et Tembo Maburuki (Sénégal), Téophile Dzaka et Rimteta Ranguebaye (République du Congo), Elísio Benedito Jamine, Thomas Kring, Manuel Felipe et Lodovico Sidónio Passo (Mozambique), Mary Lucia Mbithi et Fatou Leigh (Kenya) et Khalid Abu-Ismaïl (Égypte).

L'équipe de rédaction tient à dire sa gratitude aux personnes qui ont participé au processus d'examen par les pairs et qui lui ont transmis leurs commentaires, à savoir Stephen Karingi (CEA), Olusanya Ajakaiye (CREA), Leonce Ndikumana et Tonia Kandiero (BAfD), Lisa Borgatti (CNUCED), Hakim Ben Hammouda (OMC), Festus Fajana (Union africaine), Francis Mangeni (COMESA), Vusi Gumede (Université de Johannesburg), Luk van Langenhove (UNU-CRIS), Abdoulaye Diagne (CRES) et Selim Jahan, Pedro Conceição, Mumtaz Keklik, Alain Pierre Bernard et Nathalie Milbach-Bouché (PNUD).

Le texte anglais a été révisé par Emily Schabacker et le texte français traduit et révisé par Adla Kosseim. Michel Coclet a traduit le Résumé Analytique. La conception graphique a été réalisée par Alex Majumder et l'appui administratif a été assuré par Almira Mae Dumalag. Le rapport a été imprimé par ConsolidatedGraphics.

L'élaboration du rapport a été coordonnée par le Bureau des politiques de développement et le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD. La réalisation du rapport a été rendue possible grâce à l'appui financier du Gouvernement du Danemark, à titre de suivi de son Rapport de la Commission pour l'Afrique de 2009, appui dont nous le remercions vivement.



Programme des Nations Unies pour le développement

One United Nations Plaza
New York, NY 10017 Etats-Unis
Tel : +1 212 906 5081

Pour plus d'informations : www.undp.org

Copyright 2011, PNUD. Photo de couverture par : David Malan/Getty Images